



<http://portaildoc.univ-lyon1.fr>

Creative commons : Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale -
Pas de Modification 2.0 France (CC BY-NC-ND 2.0)



<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr>

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD - LYON 1
FACULTE DE PHARMACIE
INSTITUT DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET BIOLOGIQUES

2015

THESE n°10

THESE

pour le DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE

présentée et soutenue publiquement le 29 janvier 2015

par

M. Nicolas Carrière

Né le 9 janvier 1987

A Limoges

**La vie de Gabriel Prunelle,
médecin et maire de Lyon de 1830 à 1835**

JURY

M. LOCHER François, Professeur des Universités

M. FRENEY Jean, Professeur des Universités

M. BOUCAUD-MAITRE Yves, Pharmacien-Biologiste

M. CHEVALLIER Jacques, Docteur en Médecine

M. RENAUD François, Professeur des Universités

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

- Président de l'Université
GILLY M. François-Noël
- Vice-Président du Conseil d'Administration M. Hamda BEN HADID
- Vice-Président du Conseil Scientifique M. Germain GILLET
- Vice-Président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire M. Philippe LALLE

Composantes de l'Université Claude Bernard Lyon 1

SANTE

- UFR de Médecine Lyon Est Directeur : M. Jérôme ETIENNE
- UFR de Médecine Lyon Sud Charles Mérieux Directeur : Mme Carole BURILLON
- Institut des Sciences Pharmaceutiques et VINCIGUERRA Biologiques Directrice : Mme Christine
- UFR d'Odontologie Directeur : M. Denis BOURGEOIS
- Institut des Techniques de Réadaptation Directeur : M. Yves MATILLON
- Département de formation et centre de recherche en Biologie Humaine Directeur : Anne-Marie SCHOT

SCIENCES ET TECHNOLOGIES

- Faculté des Sciences et Technologies Directeur : M. Fabien DE MARCHI
- UFR de Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) Directeur : M. Yannick VANPOULLE
- Ecole Polytechnique Universitaire de Lyon (ex ISTIL) Directeur : M. Pascal FOURNIER
- I.U.T. LYON 1 Directeur : M. Christophe VITON
- Institut des Sciences Financières et d'Assurance (ISFA) Directeur : M. Nicolas LEBOISNE
- ESPE Directeur : M. Alain MOUGNIOTTE

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
ISPB -Faculté de Pharmacie Lyon

LISTE DES DEPARTEMENTS PEDAGOGIQUES

DEPARTEMENT PEDAGOGIQUE DE SCIENCES PHYSICO-CHIMIQUE ET PHARMACIE GALENIQUE

• **CHIMIE ANALYTIQUE, GENERALE, PHYSIQUE ET MINERALE**

Monsieur Raphaël TERREUX (Pr)
Monsieur Pierre TOULHOAT (Pr - PAST)
Madame Julie-Anne CHEMELLE (MCU)
Monsieur Lars-Petter JORDHEIM (MCU)
Madame Christelle MACHON (AHU)

• **PHARMACIE GALENIQUE -COSMETOLOGIE**

Madame Marie-Alexandrine BOLZINGER (Pr)
Madame Stéphanie BRIANCON (Pr)
Madame Françoise FALSON (Pr)
Monsieur Hatem FESSI (Pr)
Monsieur Fabrice PIROT (PU - PH)
Monsieur Eyad AL MOUAZEN (MCU)
Madame Sandrine BOURGEOIS (MCU)
Madame Ghania HAMDY-DEGOBERT (MCU-HDR)
Monsieur Plamen KIRILOV (MCU)
Monsieur Damien SALMON (AHU)

• **BIOPHYSIQUE**

Monsieur Richard COHEN (PU – PH)
Madame Laurence HEINRICH (MCU)
Monsieur David KRYZA (MCU – PH)
Madame Sophie LANCELOT (MCU - PH)
Monsieur Cyril PAILLER-MATTEI (MCU-HDR)
Madame Elise LEVIGOUREUX (AHU)

DEPARTEMENT PEDAGOGIQUE PHARMACEUTIQUE DE SANTE PUBLIQUE

• **DROIT DE LA SANTE**

Monsieur François LOCHER (PU – PH)
Madame Valérie SIRANYAN (MCU - HDR)

• **ECONOMIE DE LA SANTE**

Madame Nora FERDJAOUI MOUMJID (MCU - HDR)
Madame Carole SIANI (MCU – HDR)
Monsieur Hans-Martin SPÄTH (MCU)

• **INFORMATION ET DOCUMENTATION**

Monsieur Pascal BADOR (MCU - HDR)

- **HYGIENE, NUTRITION, HYDROLOGIE ET ENVIRONNEMENT**

Madame Joëlle GOUDABLE (PU – PH)

- **DISPOSITIFS MEDICAUX**

Monsieur Gilles AULAGNER (PU – PH)

Monsieur Daniel HARTMANN (Pr)

- **QUALITOLOGIE – MANAGEMENT DE LA QUALITE**

Madame Alexandra CLAYER-MONTEMBault (MCU)

Monsieur Vincent GROS (MCU-PAST)

Madame Audrey JANOLY-DUMENIL (MCU-PH)

Madame Pascale PREYNAT (MCU PAST)

- **MATHEMATIQUES – STATISTIQUES**

Madame Claire BARDEL-DANJEAN (MCU)

Madame Marie-Aimée DRONNE (MCU)

Madame Marie-Paule PAULTRE (MCU - HDR)

DEPARTEMENT PEDAGOGIQUE SCIENCES DU MEDICAMENT

- **CHIMIE ORGANIQUE**

Monsieur Pascal NEBOIS (Pr)

Madame Nadia WALCHSHOFER (Pr)

Monsieur Zouhair BOUAZIZ (MCU - HDR)

Madame Christelle MARMINON (MCU)

Madame Sylvie RADIX (MCU -HDR)

Monsieur Luc ROCHEBLAVE (MCU - HDR)

- **CHIMIE THERAPEUTIQUE**

Monsieur Roland BARRET (Pr)

Monsieur Marc LEBORGNE (Pr)

Monsieur Laurent ETTOUATI (MCU - HDR)

Monsieur Thierry LOMBERGET (MCU - HDR)

Madame Marie-Emmanuelle MILLION (MCU)

- **BOTANIQUE ET PHARMACOGNOSIE**

Madame Marie-Geneviève DIJOUX-FRANCA (Pr)

Madame Marie-Emmanuelle HAY DE BETTIGNIES (MCU)

Madame Isabelle KERZAON (MCU)

Monsieur Serge MICHALET (MCU)

- **PHARMACIE CLINIQUE, PHARMACOCINETIQUE ET EVALUATION DU MEDICAMENT**

Madame Roselyne BOULIEU (PU – PH)

Madame Magali BOLON-LARGER (MCU - PH)

Madame Christelle CHAUDRAY-MOUCHOUX (MCU-PH)

Madame Céline PRUNET-SPANO (MCU)

Madame Catherine RIOUFOL (MCU- PH-HDR)

DEPARTEMENT PEDAGOGIQUE DE PHARMACOLOGIE, PHYSIOLOGIE ET TOXICOLOGIE

- **TOXICOLOGIE**

Monsieur Jérôme GUITTON (PU – PH)

Madame Léa PAYEN (PU-PH)

Monsieur Bruno FOUILLET (MCU)

Monsieur Sylvain GOUTELLE (MCU-PH)

- **PHYSIOLOGIE**

Monsieur Christian BARRES (Pr)

Monsieur Daniel BENZONI (Pr)

Madame Kiao Ling LIU (MCU)

Monsieur Ming LO (MCU - HDR)

- **PHARMACOLOGIE**

Monsieur Michel TOD (PU – PH)

Monsieur Luc ZIMMER (PU – PH)

Monsieur Roger BESANCON (MCU)

Madame Evelyne CHANUT (MCU)

Monsieur Nicola KUCZEWSKI (MCU)

Monsieur Olivier CATALA (Pr-PAST)

Madame Corinne FEUTRIER (MCU-PAST)

Madame Mélanie THUDEROZ (MCU-PAST)

DEPARTEMENT PEDAGOGIQUE DES SCIENCES BIOMEDICALES A

- **IMMUNOLOGIE**

Monsieur Jacques BIENVENU (PU – PH)

Monsieur Guillaume MONNERET (PU-PH)

Madame Cécile BALTER-VEYSSEYRE (MCU - HDR)

Monsieur Sébastien VIEL (AHU)

- **HEMATOLOGIE ET CYTOLOGIE**

Madame Christine TROUILLOT-VINCIGUERRA (PU - PH)

Madame Brigitte DURAND (MCU - PH)

Monsieur Olivier ROUALDES (AHU)

- **MICROBIOLOGIE ET MYCOLOGIE FONDAMENTALE ET APPLIQUEE AUX BIOTECHNOLOGIE INDUSTRIELLES**

Monsieur Patrick BOIRON (Pr)

Monsieur Jean FRENEY (PU – PH)

Madame Florence MORFIN (PU – PH)

Monsieur Didier BLAHA (MCU)

Madame Ghislaine DESCOURS (MCU-PH)

Madame Anne DOLEANS JORDHEIM (MCU-PH)

Madame Emilie FROBERT (MCU - PH)

Madame Véronica RODRIGUEZ-NAVA (MCU-HDR)

- **PARASITOLOGIE, MYCOLOGIE MEDICALE**

Monsieur Philippe LAWTON (Pr)

Madame Nathalie ALLIOLI (MCU)

Madame Samira AZZOUZ-MAACHE (MCU - HDR)

DEPARTEMENT PEDAGOGIQUE DES SCIENCES BIOMEDICALES B

- **BIOCHIMIE – BIOLOGIE MOLECULAIRE - BIOTECHNOLOGIE**

Madame Pascale COHEN (Pr)

Monsieur Alain PUISIEUX (PU - PH)

Monsieur Karim CHIKH (MCU - PH)
Madame Carole FERRARO-PEYRET (MCU - PH-HDR)
Monsieur Boyan GRIGOROV (MCU)
Monsieur Olivier MEURETTE (MCU)
Madame Caroline MOYRET-LALLE (MCU – HDR)
Madame Angélique MULARONI (MCU)
Madame Stéphanie SENTIS (MCU)
Monsieur Anthony FOURIER (AHU)

- **BIOLOGIE CELLULAIRE**

Madame Bénédicte COUPAT-GOUTALAND (MCU)
Monsieur Michel PELANDAKIS (MCU - HDR)

- **INSTITUT DE PHARMACIE INDUSTRIELLE DE LYON**

Madame Marie-Alexandrine BOLZINGER (Pr)
Monsieur Daniel HARTMANN (Pr)
Monsieur Philippe LAWTON (Pr)
Madame Sandrine BOURGEOIS (MCU)
Madame Marie-Emmanuelle MILLION (MCU)
Madame Alexandra MONTEBAULT (MCU)
Madame Angélique MULARONI (MCU)
Madame Valérie VOIRON (MCU - PAST)

- **Assistants hospitalo-universitaires sur plusieurs départements pédagogiques**

Madame Emilie BLOND
Madame Florence RANCHON

- **Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER)**

Madame Sophie ASSANT 85^{ème} section
Monsieur Benoit BESTGEN 85^{ème} section
Madame Marine CROZE 86^{ème} section
Madame Mylène HONORAT MEYER 85^{ème} section

Pr : Professeur

PU-PH : Professeur des Universités, Praticien Hospitalier

MCU : Maître de Conférences des Universités

MCU-PH : Maître de Conférences des Universités, Praticien Hospitalier

HDR : Habilitation à Diriger des Recherches

AHU : Assistant Hospitalier Universitaire

PAST : Personnel Associé Temps Partiel

Remerciements

A Monsieur **François Locher** pour avoir accepté de remplacer Monsieur Jean Freney pour présider ma thèse.

A Monsieur **Jean Freney** pour m'avoir proposé le sujet, pour avoir accepté de faire partie du jury et pour ses nombreux conseils lors de la rédaction de cette thèse.

A Monsieur **Yves Boucaud-Maître** pour avoir accepté de faire partie du jury, pour sa précieuse aide, son temps et sa disponibilité tout au long de mes recherches, ainsi que ses nombreuses corrections et relectures.

A Monsieur **Jacques Chevallier** et Monsieur **François Renaud** pour avoir accepté de faire partie du jury de ma thèse.

A ma **Maman**, merci pour ton aide dans la réalisation de cette thèse, ainsi que ton grand soutien tout au long de mes études.

A mon **Papa**, pour tous ses plats, pizzas et gâteaux qui m'ont donné de l'énergie pour venir à bout de ces études et de cette thèse !

A **Clémence**, ma femme, pour son amour et sa confiance de tous les jours.

A **Agathe**, ma fille adorée et ses nombreux « zoizo papa ! » répétés jusqu'à ce que je lui dessine des oiseaux.

A toute **ma famille**, **mes amis**, qui m'ont entouré et accompagné durant mes études.

A **mes animaux**, pour m'avoir permis de me déconnecter et m'avoir fait prendre de nombreux bols d'air afin de me vider la tête.

A tous ceux que j'aime et que j'oublie...

Sommaire

Liste des illustrations	5
Introduction	8
1^{ère} Partie : Histoire de la municipalité de Lyon de la révolution à la monarchie de juillet.....	9
1. Lyon sous l’Ancien régime	9
1.1. L’administration	9
1.2. Economie et richesse	10
1.3. Les débuts de la révolution.....	10
1.4. La fonction de maire.....	11
2. Le début de la municipalité	12
2.1. Chronologie des maires	12
2.2. Fleury de Savy : le 1 ^{er} maire du 25 mars au 4 décembre 1790	13
2.3. Louis Vitet, chirurgien : à la mairie du 16 décembre 1790 au 4 décembre 1792.....	15
3. Insurrection lyonnaise	17
3.1. Les Jacobins à la mairie (9 mars 1793 – 26 août 1794).....	17
3.2. Le siège de Lyon.....	18
3.2.1. Le siège.....	18
3.2.2. Lyon n’est plus	19
3.3. Lyon retrouve son nom.....	23
3.3.1. Chute de Robespierre	23
3.3.2. Salamon remplace Bertrand à la mairie.....	23
4. Le renouveau de Lyon	24
4.1. Le Baron de Vauxonne	24

4.2.	Napoléon Bonaparte à Lyon	24
4.3.	Nicolas Fay de Sathonay, maire unique de Lyon	28
4.4.	De l'Empire à la monarchie de juillet.....	29
4.4.1.	Le comte d'Albon (1813 - 1814).....	29
4.4.2.	Le comte de Fargues : Jean-Joseph de Méallet (décembre 1814 – avril 1818).....	31
4.4.3.	Les Cent-Jours : Antoine Gabriel Jars (20 avril au 16 juillet 1815).....	36
4.4.4.	Pierre-Thomas Rambaud (1818-1826).....	36
4.4.5.	Jean de Lacroix-Laval (31 janvier 1826 – 15 août 1830)	38
4.4.6.	Successeur de Prunelle : Christophe Martin (9 mai 1835 – 30 octobre 1840).....	41
4.4.7.	Jean-François Terme (30 octobre 1840 – 8 décembre 1847) ..	42

2^{ème} Partie : Gabriel Prunelle..... 46

1. Chronologie de la vie de Gabriel Prunelle 46

2. Jeunesse (1777 – 1797) 48

2.1.	Généalogie, naissance à la Tour-du-Pin	48
2.2.	Jeunesse	50
2.2.1.	Du Collège à l'Université de Lausanne (1790 – 1794).	50
2.2.2.	Ecole de Médecine de Montpellier (1795 – 1797).....	51

3. Médecin militaire et bibliothécaire (1797 – 1819). 56

3.1.	Médecin au service de l'Empire	56
3.1.1.	Départ pour l'Egypte.....	56
3.1.2.	Sa vie à Paris de 1800 à 1805	57
3.1.3.	Campagnes militaires napoléoniennes et médecin à l'hôpital du Val-de-Grâce.....	60
3.2.	Prunelle à Montpellier	63
3.2.1.	Prunelle donne une nouvelle dimension à la bibliothèque.....	63
3.2.2.	Professeur d'Histoire de la médecine et de médecine légale...	66

3.3.	Rencontre avec Stendhal	73
3.4.	Fin d'une époque à Montpellier	75
3.4.1.	Le recteur contre Prunelle	75
3.4.2.	Prunelle destitué le 3 mai 1819	76
4.	Député d'Isère et Maire de Lyon de 1830 à 1835..	79
4.1.	Ses débuts à Lyon	79
4.2.	1830, les « Trois Glorieuses », Prunelle a les clefs de Lyon.....	81
4.3.	Son action pour la ville	86
4.3.1.	L'enseignement	86
4.3.2.	Hygiène et urbanisme	90
4.3.2.1.	<i>Le choléra.....</i>	<i>90</i>
4.3.2.2.	<i>Modernisation de Lyon</i>	<i>110</i>
4.3.3.	Economie et gestion de la ville	114
4.4.	Révolte des Canuts	114
4.4.1.	De 1831.....	114
4.4.1.1.	<i>Les canuts à la Croix-Rousse.....</i>	<i>114</i>
4.4.1.2.	<i>Les canuts en colère.....</i>	<i>115</i>
4.4.1.3.	<i>La révolte</i>	<i>116</i>
4.4.1.4.	<i>Un calme précaire.....</i>	<i>121</i>
4.4.2.	La seconde révolte de 1834.....	121
4.5.	Démission du Maire.....	123
5.	Prunelle à Vichy, les dernières années.....	123
5.1.	Inspecteur des eaux en 1833	123
5.1.1.	Nomination	123
5.1.2.	Conflits à Vichy.....	124
5.1.2.1.	<i>Prunelle et Petit</i>	<i>125</i>
5.1.2.2.	<i>Prunelle et les frères Brosson</i>	<i>127</i>
5.1.3.	Réalisations.....	130
5.1.3.1.	<i>Embellissement.....</i>	<i>130</i>
5.1.3.2.	<i>Hygiène</i>	<i>131</i>

5.1.3.3. <i>Petite histoire de la pastille Vichy</i>	132
5.2. Maire de Vichy en 1848	134
5.2.1. Fin du règne de Louis-Philippe	134
5.2.2. Première élection au suffrage universel : Prunelle élu maire de Vichy	134
5.2.3. Le rôle de Prunelle en tant que maire à Vichy	135
5.2.4. Décès en 1853	137
6. Prunelle : son physique, ses traits de caractère ..	141
7. Honoré Daumier, caricaturiste politique	143
Conclusion : Les neuf vies du docteur Prune	150
Bibliographie.....	152

Liste des illustrations

Figure 1 : Eglise des Cordeliers, Saint Bonaventure	11
Figure 2 : Fleury Palerne de Savy	13
Figure 3 : Buste de Marie-Joseph Chalier	14
Figure 4 : Louis Vitet (1736-1809)	15
Figure 5 : Gilibert en prison	16
Figure 6 : Portrait robot d'Antoine-Marie Bertrand (1754-1796).....	17
Figure 7 : Lyon bombardé depuis le nord.....	19
Figure 8 : Lyon n'est plus.....	21
Figure 9: Couthon donne le signal de la démolition.....	22
Figure 10 : Destruction des façades de la place Bellecour	22
Figure 11 : Napoléon reconstruit Bellecour	25
Figure 12 : Consulta, chapelle de la Trinité à Lyon	26
Figure 13 : « Lyonnais, je vous aime. »	27
Figure 14 : Nicolas Fay de Sathonay (1762 – 1812).....	28
Figure 15 : Jean Joseph de Méallet (1708 – 1785).....	32
Figure 16 : Affiche du 7 mars, contre Napoléon.	33
Figure 17 : Affiche du 11 mars, pour Napoléon.....	34
Figure 18 : Pierre Thomas Rambaud (1754 – 1845) peint par Césarine Darrieux.....	37
Figure 19 : Jean de Lacroix-Laval (1772 – 1860)	38
Figure 20 : Pont Tilsitt en 1839	40
Figure 21 : Christophe Martin (1791 - 1866)	41
Figure 22 : Jean François Terme (1791 – 1847).....	43
Figure 23 : Gabriel Prunelle (1777-1853)	48
Figure 24 : Place Prunelle.....	48
Figure 25 : Château du Vion	49
Figure 26 : Centre psychothérapeutique du Vion.....	50
Figure 27 : Charles-Louis Dumas (1765 - 1813).....	51
Figure 28 : Jean-Antoine Chaptal (1756 - 1832).....	52
Figure 29 : Henri Fouquet (1727-1806)	52
Figure 30 : Antoine Gouan (1733 – 1821)	53
Figure 31 : Alexander von Humboldt.....	54
Figure 32 : Jacques Mathieu Delpech.....	54
Figure 33 : François-Joseph Double.....	55
Figure 34 : Rapport sur le choléra-Morbus	55
Figure 35 : André-Marie Ampère.....	57
Figure 36 : Louis Joseph Gay-Lussac (1778 – 1850).....	58
Figure 37 : Aubin-Louis Millin de Grandmaison.....	58
Figure 38 : Lettre de G. Prunelle à M. Millin, contenant une nouvelle explication de la colonne de Cussy en Bourgogne, 1805.	59

Figure 39 : Paul-Louis Courier.....	61
Figure 40 : Dominique-Jean Larrey.....	61
Figure 41 : Hôpital du Val-de-Grâce à Paris, gravure du XVIII ^e siècle.....	62
Figure 42 : Fonds Carolingien (41)	63
Figure 43 : Manuscrits des fonds Albani (41)	64
Figure 44 : Inflammation de l'œil et de la paupière, Roger Frugardi dit de Parme, Chirurgica XIV ^e siècle (29).....	65
Figure 45 : Blessure à la tête, Roger de Parme, Chirurgica XIV ^e siècle (29)	65
Figure 46 : Salle Prunelle, bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier. A noter que la date de naissance est fautive !.....	66
Figure 47 : Salle Prunelle	66
Figure 48 : Extrait n°1 Décret Impérial : Prunelle professeur à Montpellier	67
Figure 49 : Extrait n°2 Décret Impérial : Prunelle professeur à Montpellier	68
Figure 50 : Jean Nicolas Corvisart	69
Figure 51: René Nicolas Desgenettes.....	69
Figure 52 : De l'influence exercée par la Médecine sur la renaissance des Lettres, par Prunelle en 1809	70
Figure 53 : Discours sur la Médecine légale	71
Figure 54 : Extrait Revue médicale étrangère, cours de police médicale par G. Prunelle.....	71
Figure 55 : Des études du médecin, de leurs connexions et de leur méthodologie, par Prunelle en 1816	72
Figure 56 : Stendhal (1783 - 1842).....	73
Figure 57 : Extrait de la lettre a M. Blanquet-du-Chayla, 1819	77
Figure 58 : Poème des étudiants à Montpellier pour le professeur Prunelle	78
Figure 59 : Portrait de Prunelle, salle des Actes à la faculté de Médecine de Montpellier (41)	79
Figure 60 : De la nécessité de l'enseignement scientifique de l'agriculture, par G. Prunelle en 1827	80
Figure 61 : Le précurseur.....	80
Figure 62 : Clés de la ville de Lyon	82
Figure 63 : Article dans le « Précurseur » du 6 août 1830, Prunelle maire provisoire de Lyon.....	83
Figure 64 : Affiche du Lieutenant-Général Bachelu confirmant la nomination de G. Prunelle, maire provision de la ville de Lyon (7).....	84
Figure 65 : Louis-Philippe de Bourbon (1773 – 1850), portrait de Franz Xaver Winterhalter.....	85
Figure 66 : René Dardel (1796 – 1871) (53).....	86
Figure 67 : Plan de l'école de la Martinière déplacée au couvent des Augustins	87
Figure 68 : Condition d'admission et emploi du temps de l'école de la Martinère	88
Figure 69 : Salle Jacquard, Chambre de Commerce	89
Figure 70 : Extrait du rapport sur le choléra-morbus, par le Docteur Prunelle en 1831 ..	91
Figure 71 : Rapport sur le choléra-morbus, méthode de désinfection de M. Payen rappelée par G. Prunelle.	92

Figure 72 : Lyon divisé en 7 secteurs sanitaires (57).....	93
Figure 73 : Affiche décrivant les 7 secteurs sanitaires de Lyon en 1831 (57).....	94
Figure 74 : Lettre du préfet au maire Gabriel Prunelle sur les mesures prises contre le choléra-morbus en 1831 (57).....	95
Figure 75 : Ancien lazarets de la quarantaine sur les bords de Saône en 1839.....	96
Figure 76 : Extrait n°1 de l'ordonnance de nettoyage de 1831 (57).....	98
Figure 77 : Extrait n°2 de l'ordonnance de nettoyage de 1831 (57).....	99
Figure 78 : Affiche relative au nettoyage, en 1832 (57).....	100
Figure 79 : Affiche n°1 du maire Prunelle alertant les citoyens de la ville (57).....	101
Figure 80 : Affiche n°2 du maire Prunelle alertant les citoyens de la ville (57).....	102
Figure 81 : Affiche n°3, Prunelle interdit l'importation de viande fraîche.....	103
Figure 82: Affiche n°4, moyens à mettre en œuvre pour éviter le choléra-morbus (57).....	106
Figure 83 : Approvisionnement des Hospices de Lyon (59).....	108
Figure 84 : Correspondance relative à la salubrité (60).....	109
Figure 85 : Bassin filtrants de Saint Clair.....	110
Figure 86 : Rapport sur la distribution des eaux fait par G. Prunelle, 1846.....	111
Figure 87 : Usine de gaz à Perrache.....	112
Figure 88 : Fort du mont Saint Jean.....	113
Figure 89 : Peinture d'une famille d'ouvrier des canuts.....	115
Figure 90 : Drapeau lors de la révolte des canuts.....	117
Figure 91 : Affrontement lors de la révolte de 1831.....	117
Figure 92 : 1er Extrait de la Proclamation du 1er décembre 1831 du maire Prunelle (66).....	119
Figure 93 : : 2 ^{ème} Extrait de la Proclamation du 1er décembre 1831 du maire Prunelle (66).....	120
Figure 94 : Violences lors de la révolte de 1834.....	122
Figure 95 : Adolphe Thiers.....	124
Figure 96 : Laurent Cunin-Gridaine.....	128
Figure 97 : Publicité pour les pastilles Vichy.....	133
Figure 98 : Boîte Vichy - Prunelle.....	133
Figure 99 : Extrait du discours du Dr Durand-Fardel.....	139
Figure 100 : Tombe de G. Prunelle de nos jours.....	140
Figure 101 : Estampe réalisée par Faivre-Duffer.....	141
Figure 102 : Buste de G. Prunelle fait pas Joseph-Hugues Fabisch.....	143
Figure 103 : Honoré Daumier (1808 – 1879).....	144
Figure 104 : G. Prunelle, « le Dédaigneux ».....	145
Figure 105 : Charles Philipon,.....	145
Figure 106 : -Claude Fulchiron, "le Tartuffe".....	146
Figure 107 : Laurent Cunin-Gridaine, "le Mauvais".....	146
Figure 108 : Louis-Philippe, « Gargantua », publié dans « la Caricature » N°61.....	147
Figure 109 : Le Charivari, avec Prunelle caricaturé, 15 octobre 1835.....	147
Figure 110 : Portrait de Monsieur Prune, « la caricature » N°138.....	148
Figure 111 : Le ventre législatif. Aspect des bancs ministériels de la chambre des impropitiués de 1834.....	149
Figure 112: Signature de Gabriel Prunelle.....	151

Introduction

De nombreuses personnalités ont joué un rôle dans l'histoire et le développement de Lyon. Certaines sont passées à la postérité et leur nom nous est aujourd'hui familier : d'Ampère en passant par Jacquard, Lacroix-Laval, les frères Lumière ou Edouard Herriot, pour ne citer que ceux là. D'autres, bien qu'ayant œuvré pour leur ville restent inconnus et oubliés de la plupart des Lyonnais. C'est le cas de Victor-Gabriel Prunelle, médecin et maire de la ville depuis la révolution de 1830 jusqu'en 1835, période troublée à Lyon par les révoltes des canuts.

Nous verrons dans un premier temps, l'évolution de l'administration de la cité de l'Ancien régime à la première République, puis nous rappellerons l'action des maires de Lyon de 1790 jusqu'en 1848.

Dans un deuxième temps nous évoquerons la vie mouvementée du docteur Prunelle, de sa jeunesse à sa prise de fonction de premier magistrat, en détaillant les nombreux postes et missions qu'il a acceptés tout au long de sa vie.

1^{ère} Partie : Histoire de la municipalité de Lyon de la révolution à la monarchie de juillet

1. Lyon sous l'Ancien régime

1.1. L'administration

Le Consulat est une institution qui fut très importante à Lyon, assumant le pouvoir municipal de 1320 à 1790. Henri IV transforma la vie politique lyonnaise en diminuant le nombre des membres du consulat pour pouvoir mieux contrôler les finances. Il comprenait alors quatre échevins renouvelables tous les deux ans et un prévôt des marchands. Le roi, par l'intermédiaire du gouverneur, décide de leur nomination et s'assure ainsi de la fidélité de la ville (1). Le Consulat jouit d'un grand prestige et les grandes familles en font partie. Les membres du Consulat, essentiellement issus de la haute bourgeoisie, accèdent à la noblesse et président toutes les manifestations civiles et religieuses. La construction de l'imposant Hôtel de Ville des Terreaux est un bâtiment emblématique de leur importance.

Parallèlement, la cité est dirigée par deux hommes fidèles au roi : le gouverneur et l'intendant. Le gouverneur, qui est pendant cent cinquante ans un membre de la famille de Villeroy, exerce une fonction militaire qu'il outrepassa très largement. L'intendant chargé de la justice, police et finances, administre la province, qui comprend Lyon et le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais. Le gouverneur est jusqu'au milieu du XVIII^e siècle le plus important relais de l'autorité royale contrairement à d'autres régions, dans lesquelles cette place est dévolue à l'intendant (1).

1.2. Economie et richesse

Lyon, ville commerçante possède depuis la Renaissance une industrie de la soie, moteur principal de l'économie de la cité. Durant deux siècles, la renommée de cette activité ne cesse de croître. Elle connaît son essor au XVIII^e siècle, avec le développement de la « grande fabrique », multitude d'entreprises liées à la soie soumise à une organisation particulière (2) : libéral et égalitaire à l'origine, le métier de la soie tend à se fermer : une oligarchie se constitue. Au XVIII^e siècle, on distingue les maîtres marchands, qui possèdent les capitaux, et les maîtres ouvriers qui travaillent les étoffes moyennant le « tarif » que les marchands leur payent. Les marchands assistent aux quatre foires annuelles et n'hésitent pas à parcourir l'Europe (3). Ils imposent leur domination, ce qui conduira à des révoltes d'abord sous l'ancien régime, puis tout au long du XIX^e siècle. En 1786, une première révolte des canuts, durement réprimée, est un signe annonciateur de la révolution (4).

1.3. Les débuts de la révolution

Les états généraux s'organisent. Les cahiers de doléances contiennent des idées nouvelles portées par les députés et l'on croit que les réformes peuvent aboutir (5). L'élite lyonnaise aspire à de nombreuses réformes et s'oppose à un groupe de conservateurs modérés. Au mois de mars 1789, une première réunion des trois ordres a lieu à l'église des Cordeliers.



Figure 1 : Église des Cordeliers, Saint Bonaventure
(http://numelyo.bm-lyon.fr/BML:BML_011CO001014cd416f2186ee).

La révolution est en marche : à Paris puis en province, les masses populaires provoquent des émeutes (6). La bourgeoisie ne peut faire face et le roi envoie des troupes pour rétablir l'ordre (5).

Le 14 juillet 1789, le château de Pierre Scize est pris et la force intervient une nouvelle fois. La garde nationale va se constituer pour lutter contre les pillages des maisons nobles ou bourgeoises dans cette période de « grande peur » (1).

1.4. La fonction de maire

Lorsque la révolution installe de nouvelles institutions administratives dès la fin de 1789, les municipalités sont élues au suffrage censitaire : les électeurs sont des citoyens actifs payant une contribution égale à 3 journées de travail dans la commune. A partir de 1792, les maires sont élus au suffrage universel pour 2 ans.

2. Le début de la municipalité

2.1. Chronologie des maires

12 avril – 4 décembre 1790	Fleury Palerne de Savy
1790 - 1792	Louis Vitet : médecin chirurgien
1792 - 1793	Antoine Nivière-Chol
février 1793	Jean-Emmanuel Gilibert : docteur en médecine
1793 - 1794	Antoine-Marie Bertrand
1794 - 1795	Antoine Salamon
1795 - 1805	Baron de Vauxonne maire de la division sud
1805 - 1812	Nicolas Fay de Sathonay
août 1812 - 1813	Baron de Vauxonne
1813 - 1814	comte d'Albon
décembre 1814 – avril 1815	comte de Fargues
20 avril – 16 juillet 1815 : Cent-Jours	Antoine-Gabriel Jars
juillet 1815 – avril 1818	Comte de Fargues
1818 - 1826	Pierre-Thomas Rambaud
1826 - 1830	Jean de Lacroix-Laval
1830 - 1835	Gabriel Prunelle : médecin
1835 – 1840	Christophe Martin
1840 – 1847	Jean-François Terme : médecin

Sources : (7), (8).

2.2. Fleury de Savy : le 1^{er} maire du 25 mars au 4 décembre 1790

Suite au décret du 14 décembre 1789 la municipalité est instaurée. Fleury-Zacharie-Simon Palerne de Savy est élu à l'unanimité le 25 mars 1790 (7).



Figure 2 : Fleury Palerne de Savy

(<http://www.leprogres.fr/sortir/2014/03/22/baladons-nous-sur-l-itineraire-des-maires-de-lyon?image=7E3AC3AB-306A-42F8-822D-AF4E752A9909>).

Cet ancien avocat général de la Cour des Monnaies de Lyon affirme : «*Moi qui me fusse tenu si honoré de marcher à la suite des citoyens respectables qui m'entourent, je suis leur chef*» (7). Il appartient au club des Feuillants, parti modéré et se trouve confronté à une opposition forte avec à sa tête Louis Vitet, Jean-Marie Roland ou encore Marie-Joseph Chalier (8). Ce dernier, venu de Savoie, s'installe à Lyon, se livre au commerce et s'associe à Bertrand, marchand de galons. Cet homme affiche publiquement son but : faire aboutir le principe révolutionnaire d'égalité par tous les moyens y compris la violence, conformément aux idées des montagnards.



Figure 3 : Buste de Marie-Joseph Chabot

(<http://www.m.gadagne.musees.lyon.fr/galerie-photos-histoire.ph>).

Fleury de Savy plaît au peuple et sait rassurer les notables, mais se heurte aux dures réalités de la Révolution qu'il n'arrive pas à maîtriser.

Il représente les intérêts de l'ancien régime et a cru durant son mandat de huit mois, éviter toute évolution. Malgré ses qualités, Fleury de Savy n'a pas assez de caractère pour tenir la ville dans cette période trouble. Madame Roland, la femme de Jean-Marie Roland, a un jugement très sévère : « *traître, fieffé, plein de préjugés du vieux régime, de la morgue des Robins, de l'insolence des gens du roi* » (8).

A la suite de toutes ces critiques, Fleury de Savy quitte Lyon pour se retirer à Bourg-Argental. Tous ces événements l'effraient, il préfère battre en retraite plutôt que de rentrer dans des combats politiques. Sa seule gloire sera d'avoir été le premier maire de Lyon.

2.3. Louis Vitet, chirurgien : à la mairie du 16 décembre 1790 au 4 décembre 1792

Louis Vitet membre de la Société des Amis de la Constitution et par la suite président du club des Jacobins succède à Fleury de Savy.



Figure 4 : Louis Vitet (1736-1809)
(http://fr.wikipedia.org/wiki/Louis_Vitet).

Né à Lyon le 3 août 1736, fils de François Vitet, chirurgien, il poursuit des études de médecine à Montpellier. Il s'installe à Lyon pour exercer, devient agrégé au Collège de médecine, donne des cours de chimie et de pharmacie. Il crée une école de sages-femmes. Après avoir publié deux ouvrages de qualité : *Traité de médecine vétérinaire* et *Pharmacopée de Lyon*, il est élu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon en 1786 (8).

Cet habile diplomate doit faire face aux ambitions de Roland et de Chalier. Il assure un juste équilibre entre ses ennemis et ses amis trop fanatiques. Tout en appliquant la Constitution Civile du clergé, Louis Vitet reste un modéré. La fuite du roi à Varennes va changer la donne et provoquer une rupture entre l'administration départementale fidèle au roi et la municipalité qui soutient une république modérée.

Bien qu'il accepte la chute de la royauté et fasse arrêter les prêtres réfractaires, Chalier le trouve trop tempéré. A Paris, fin décembre 1792 lors du procès du roi, il refuse de voter la mort de Louis XVI et propose l'exil (8).

En décembre 1792, prétextant des soucis de santé, il se retire de la municipalité mais va continuer son combat politique en soutenant Antoine Nivière-Chol et Jean-Emmanuel Gilibert docteur en médecine et botaniste reconnu.

Antoine Nivière-Chol prend le relais à la mairie le 5 décembre 1792. Mais seul face à la montée en puissance des Jacobins, il donne sa démission quelques semaines plus tard, le 8 février 1793 et quitte la ville (8). Les « Chalier » ont le champ libre pour gouverner la ville. Cependant Jean-Emmanuel Gilibert souhaite également se présenter à la tête de la municipalité. Les Jacobins l'arrêtent comme suspect et l'enferment à la prison de Roanne, située sur les quais de Saône à la place de l'actuel Palais de Justice. Il est cependant élu deux jours après son incarcération (9). Il démissionne toutefois six jours après pour sauver sa tête.



Figure 5 : Gilibert en prison (9).

Les Jacobins se retrouvent libres d'exécuter leur plan et de servir la révolution dans sa forme la plus répressive.

3. Insurrection lyonnaise

3.1. Les Jacobins à la mairie (9 mars 1793 – 26 août 1794)

Le 9 mars 1793, la mairie est aux mains des Jacobins avec à sa tête Antoine-Marie Bertrand.

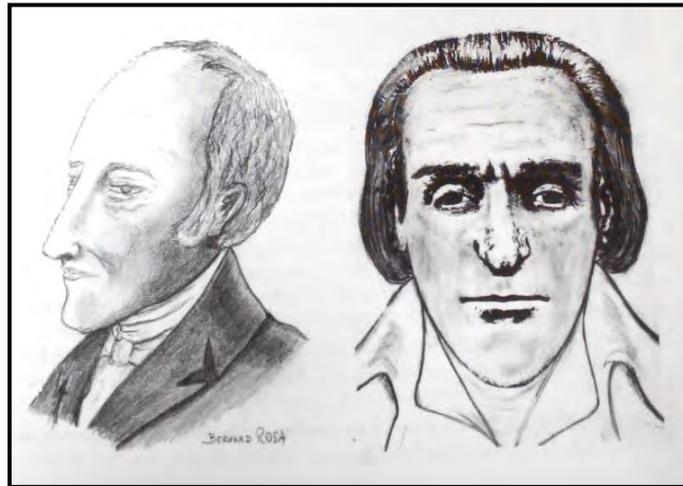


Figure 6 : Portrait robot d'Antoine-Marie Bertrand (1754-1796) (7).

Ce nom reste associé aux pages noires de l'Histoire de Lyon. Il veut « *jacobiniser* » la ville. Diverses mesures vont être prises : installation de la guillotine, institution d'un comité de salut public, d'un tribunal révolutionnaire, d'un comité de surveillance et d'une armée révolutionnaire pour remplacer la garde nationale. Les riches sont imposés pour financer les dépenses de l'armée. La population réagit contre ces mesures (8).

Une guerre civile va se déclencher en France : l'insurrection contre la Convention Montagnarde va impliquer jusqu'à 70 départements. En Vendée, Marseille et Toulon, l'insurrection est royaliste. En Normandie, à Bordeaux et Lyon elle est Girondine et républicaine (1). Encore une fois Robespierre et Danton entraînent la Convention dans la voie de la répression. Les Girondins, plus modérés, sont vaincus à Paris, ils le sont en France mais Lyon résiste. Une bataille s'engage entre les deux partis : la municipalité Jacobine et les Sections, assemblées de citoyens composées de républicains, royalistes, girondins et

bourgeois. Elles s'organisent pour contrer les « *Chalier* ». La population se soulève le 29 mai, le maire Bertrand et Joseph Chalier sont arrêtés. Les sections victorieuses destituent la municipalité et envoient à l'échafaud le Montagnard Chalier le 16 juillet 1793 (10). C'est une ultime provocation contre la Convention qui va coûter très cher aux Lyonnais.

3.2. Le siège de Lyon

3.2.1. Le siège

Suite à l'exécution de Joseph Chalier, Paris donne carte blanche à ses représentants pour soumettre la ville. Conduit par Dubois-Crancé et le général Kellerman, le siège de Lyon débute le 7 août 1793 (11). Du côté de Lyon la rébellion est menée par le colonel Périn de Précý qui lève une armée de 9 600 hommes (12). Malgré la construction de défenses, Lyon ne peut tenir face à une armée de plus de 15 000 hommes. Après deux mois de siège, de bombardements à boulets incendiaires, et de frappes continues, la ville en flammes ne résiste plus. La Convention victorieuse rentre dans Lyon et le 8 octobre la capitulation est signée. Georges Couthon remplace le général Dubois-Crancé. La Terreur Rouge est là.



Figure 7 : Lyon bombardé depuis le nord

(<http://lacivilisationlyonnaise.wordpress.com/2012/12/07/la-tellement-courte-memoire-des-lyonnais-12-le-siege-de-lyon-de-1793/>).

3.2.2. Lyon n'est plus

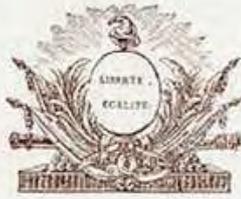
Le 10 octobre Antoine-Marie Bertrand est libéré et reprend son rôle de maire. Le 12 octobre un décret de la Convention proclame de lourdes sanctions à l'encontre des Lyonnais :

- *« Article I : Il sera nommé par la Convention nationale, sur la présentation du Comité de Salut public, une commission extraordinaire, composée de cinq membres, pour faire punir militairement, et sans délai, les contre-révolutionnaires de Lyon. »*
- *« Article II : Tous les habitants de Lyon seront désarmés : leurs armes seront distribuées sur-le-champ aux défenseurs de la République. Une partie sera remise aux patriotes de Lyon qui ont été opprimés par les riches et les contre-révolutionnaires.»*
- *« Article III : La ville de Lyon sera détruite, tout ce qui fut habité par le riche sera démoli ; il ne restera que la maison du pauvre, les habitations des patriotes égarés ou proscrits, les édifices*

spécialement employés à l'industrie et les monuments consacrés à l'humanité et à l'instruction publique. »

- *« Article IV : Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la République. La réunion des maisons conservées portera désormais le nom de : Ville-Affranchie. »*

- *« Article V : Il sera élevé sur les ruines de Lyon une colonne qui attestera à la postérité les crimes et la punition des royalistes de cette ville, avec cette inscription : « Lyon fit la guerre à la liberté. Lyon n'est plus. » » (11).*



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
EXTRAIT
DU PROCÈS VERBAL
DE LA CONVENTION NATIONALE,

*Du 21^m. jour du premier mois de l'an 2^m. de la
République française une & indivisible.*



LA Convention Nationale, après avoir entendu le rapport du comité de salut public, Décrète.

ARTICLE PREMIER.

Il sera nommé par la Convention Nationale, sur la présentation du comité de salut public, une commission extraordinaire composée de cinq membres, pour faire punir militairement & sans délai les contre-révolutionnaires de Lyon.

ART. II.

Tous les habitants de Lyon seront désarmés.
Leurs armes seront distribuées sur le champ aux défenseurs de la République.
Une partie sera remise aux patriotes de Lyon, qui ont été opprimés par les riches & les contre-révolutionnaires.

ART. III.

La ville de Lyon sera détruite, tout ce qui fut habité par le riche sera détruit; il ne restera que la maison du pauvre, les habitations des patriotes égérés ou proférés, les édifices spécialement employés à l'industrie & les monuments consacrés à l'humanité & à l'instruction publique.

ART. IV.

Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la République.
La réunion des maisons conservées portera désormais le nom de ville franche.

ART. V.

Il sera élevé sur les ruines de Lyon une colonne qui attestera à la postérité les crimes & la punition des royalistes de cette ville, avec cette inscription :

*Lyon fit la guerre à la Liberté; Lyon n'est plus.
Le 21^m jour du 1^{er} mois l'an 2^m de la République française une & indivisible.*

ART. VI.

Les Représentans du peuple nommeront sur-le-champ des commissaires pour faire le tableau de toutes les propriétés qui ont appartenu aux riches & aux contre-révolutionnaires de Lyon, pour être statué successivement par la convention sur les moyens d'exécution du décret qui a affecté ces biens à l'indemnité des patriotes.

Visé par l'inspecteur, signé S. L. Monnet.

Collationné à l'original par nous secrétaires de la convention, à Paris le 21^m jour du 1^{er} mois de l'an 2^m de la République.

Signé, GR. JAGOT, secrétaire. LOUIS, du Bas-Rhin, secrétaire.

A LYON, AUSTRIENNE, au Département de l'Éclaircissement-Public, par Bachelier, N. 31.

Figure 8 : Lyon n'est plus

(<http://www.archives-lyon.fr/static/archives/contenu/old/public/tresors/HD/tres056.htm>)

Le montagnard Bertrand ordonne la destruction de la ville en commençant par les imposants bâtiments de la place Bellecour. Couthon, ami de Robespierre, est également chargé d'exécuter les ordres, mais n'étant pas favorable à la destruction de la ville, il est rappelé à Paris.



Figure 9: Couthon donne le signal de la démolition (9).



Figure 10 : Destruction des façades de la place Bellecour
 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6950680b>).

La Convention envoie alors deux fervents partisans de la Terreur : Joseph Fouché et Jean-Marie Collot d'Herbois. Pour Fouché, la guillotine tue trop lentement ! Les massacres commencent le 4 décembre au matin, 79 prisonniers sont tirés de leur cellule, sont conduits dans la plaine des Brotteaux où ils sont exécutés à la mitraille avec 210 autres personnes. Quant aux notables, ils sont guillotins. En quelques semaines il y aura plus de 1600 exécutions (13).

Fouché, le « *mitrailleur de Lyon* », doit aussi détruire la ville : les maisons sont fouillées avant leur démolition, les magasins dépouillés de tout, et les objets de valeur réquisitionnés. Cependant Fouché prend peur lorsqu'il apprend que l'un de ses amis, Hébert, vient d'être guillotiné par Robespierre ; il change de camp et se rallie aux modérés (13).

3.3. Lyon retrouve son nom

3.3.1. Chute de Robespierre

Le 28 juillet 1794, la chute et l'exécution de Robespierre met fin à la Terreur. Le modéré Jacques Reverchon arrive à Lyon et supprime le comité de démolition. Un décret redonne son nom à la ville le 15 août 1795 (9).

3.3.2. Salamon remplace Bertrand à la mairie

Le 26 août 1794 un nouveau maire, Alphonse-Laurent-Antoine Salamon est nommé pour remplacer Bertrand. A la Terreur rouge succède la Terreur blanche : les royalistes assassinent dans les prisons les Jacobins compromis dans les excès révolutionnaires (8).

Salamon joue un double jeu. Son rôle est ambigu, car il n'adhère pas entièrement aux idées de la révolution. Tout en essayant d'empêcher les royalistes d'entrer dans les prisons, il ménage les responsables de la Terreur blanche. Son mandat s'arrête le 24 juin 1795 (8).

4. Le renouveau de Lyon

4.1. Le Baron de Vauxonne

Suite à tous ces évènements, Lyon est divisée en trois secteurs avec trois maires différents nommés par le 1^{er} Consul. L'un d'eux André-Paul Saint-Rousset, plus tard Baron de Vauxonne, devient maire du Midi de Lyon. Son énergie, sa capacité à résoudre de nombreux problèmes, va le mener à rédiger un rapport relatif à la nécessité de donner aux grandes villes un seul maire.

Le pouvoir Impérial va par une loi du 6 mars 1805 revenir à une gestion unique. Le Baron de Vauxonne, est nommé 1^{er} adjoint en 1808 et soutient le nouveau maire de Lyon, Nicolas Fay de Sathonay (8).

4.2. Napoléon Bonaparte à Lyon

Entre 1800 et 1815 les Lyonnais accueillent à plusieurs reprises Napoléon qui représente leur sauveur. Chaque venue de Napoléon est l'occasion de fêtes, illuminations, soirées théâtrales. Une foule nombreuse l'acclame chaleureusement.

Dès 1800, à son retour triomphal de Marengo où il bat les Autrichiens, il séjourne dans la ville. Il pose la première pierre de la reconstruction de la place Bellecour à l'aide d'une truelle en argent en opposition au marteau en argent de Couthon.



Figure 11 : Napoléon reconstruit Bellecour

(<http://www.academie-napoleon.com/wp-content/uploads/2014/02/La-Tour-0.jpg>).

Surnommé « *ré édificateur de Lyon* », il s'efforce de panser les plaies de la Terreur et de relancer l'économie (14).

Un nouveau séjour à Lyon, le plus long, en janvier 1802 scelle le sort de la république cisalpine. La « Consulta » a lieu dans la chapelle de la Trinité et réunit 452 députés italiens et les ministres de Napoléon.



Figure 12 : Consulta, chapelle de la Trinité à Lyon
(<http://www.histoire-image.org/pleincadre/index.php?i=474>).

Il est une dernière fois reçu dans cette ville en 1815 à son retour de l'île d'Elbe, surnommé le « *vol de l'Aigle* ». Il rétablit l'Empire depuis Lyon et lance le fameux : « *Lyonnais je vous aime* ».

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et les Constitutions de l'Empire, Empereur des Français, etc. etc. etc.



AUX HABITANS DE LA VILLE DE LYON.

LYONNAIS,

Au moment de quitter votre Ville pour me rendre dans ma Capitale, j'éprouve le besoin de vous faire connaître les sentimens que vous m'avez inspirés. Vous avez toujours été au premier rang dans mon affection. Sur le Trône, ou dans l'exil, vous m'avez toujours montré les mêmes sentimens. Ce caractère élevé, qui vous distingue spécialement, vous a mérité toute mon estime. Dans des momens plus tranquilles, je reviendrai pour m'occuper de vos besoins, et de la prospérité de vos Manufactures et de votre Ville.

LYONNAIS, je vous aime.

Donné à Lyon, le 13 Mars, 1815.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le grand Maréchal, faisant fonctions de Major général de l'Armée ;

Signé, BERTRAND.

A LYON, de l'imprimerie de J. B. KIRZBAUM, rue de l'Archevêché, n° 2.



Figure 13 : « Lyonnais, je vous aime. »

(<http://www.archives-lyon.fr/static/archives/contenu/old/fonds/affpo/images/03.jpg>).

4.3. Nicolas Fay de Sathonay, maire unique de Lyon

Ce riche avocat né à Lyon le 7 novembre 1762 est nommé par le pouvoir Impérial maire de Lyon le 23 septembre 1805 (8). Son principal but est de reconstruire la ville et surtout la place Bellecour qui n'est que ruine. Cette ambition va poser quelques difficultés avec les propriétaires des habitations. Sur dix, seulement deux acceptent de faire des travaux, les huit autres n'ayant pas les moyens financiers. Napoléon veut que cette réédification soit rapide. Il donne trois mois aux propriétaires avant qu'ils ne soient expropriés par la ville. Le maire trouve un accord, donne un peu plus de temps à ses administrés pour commencer les travaux. A sa mort, la place Bellecour retrouve son aspect monumental (9).



Figure 14 : Nicolas Fay de Sathonay (1762 – 1812)

(<http://www.desarnaud-antiquaire.com/article-jean-fran-ois-legendre-heral-guerrier-mourrant-dessin-116681995.html>).

D'autres travaux sont entrepris : les actuels quais Pierre-Scize et Romain-Rolland, les ponts d'Ainay et de Serin sont bâtis. Il réaménage le Palais-Saint-Pierre et l'Hôtel de Ville qui a été partiellement endommagé par un incendie en 1803 (16).

Il améliore la distribution de l'eau et l'éclairage des rues. En 1807 un corps de pompiers est formé ainsi qu'une police municipale faite d'anciens soldats pour renforcer la sécurité. Cependant, il ne parvient pas à rattacher à la ville les quartiers de Vaise, Croix-Rousse et Guillotière. Cette mesure devant améliorer la sécurité en permettant à sa police municipale d'agir dans les faubourgs ne sera pas acceptée par le régime Impérial en raison de coûts financiers trop élevés (9).

Nicolas Fay de Sathonay développe l'enseignement supérieur. En 1803 une école spéciale de médecine voit le jour. En 1806 six chaires médicales sont créées : anatomie et physiologie, médecine, chirurgie, gynécologie, matière médicale, hygiène et médecine légale. Il échoue dans sa volonté de mettre en place une faculté de médecine (9).

Pour plaire à l'empereur il veut ériger une statue au centre de la place Bellecour et rachète l'île de Perrache où doit s'élever un palais impérial. Ces projets sont abandonnés lors du décès du maire le 27 août 1812 à l'âge de 50 ans dans son hôtel rue du Plat. Plus tard, le maire comte de Fargue donnera son nom à une place de Lyon (9).

4.4. De l'Empire à la monarchie de juillet

4.4.1. Le comte d'Albon (1813 - 1814)

A la suite du décès de Nicolas Fay de Sathonay, le Baron de Vauxonne préside provisoirement la municipalité, le nouveau maire n'étant nommé que quelques mois plus tard par le décret du 25 mars 1813.

Il s'agit d'André Suzanne comte d'Albon, de vieille noblesse française. Les Lyonnais ont l'habitude de dire « *noble comme d'Albon* » (7). Il fait carrière dans l'armée et est nommé lieutenant du roi pour la région lyonnaise en 1778. La révolution l'oblige à émigrer. En 1801, il revient dans ses terres à Saint-Romain-de-Popey au château d'Avauges et ne s'intéresse guère à la politique.

Cependant, lorsque l'empereur le nomme à la tête de la mairie, bien que royaliste il ne peut refuser. L'empereur l'a choisi pour son dévouement au peuple et pour ses vertus de fidélité. Le comte exercera ses fonctions du 3 mai 1813 au 22 novembre 1814 (7).

Il poursuit l'œuvre de ses prédécesseurs tant sur le plan de l'urbanisme que sur le plan économique. Il aménage le quai Saint-Vincent et crée une halle aux grains dans l'ancienne chapelle de la desserte (7). Il est soucieux de la santé de la population et organise une campagne de vaccination contre la petite vérole.

Au mois de mars 1814, les forces royalistes s'allient aux Autrichiens qui menacent Lyon. Le comte d'Albon reste provisoirement fidèle à l'empereur qui le nomme Baron d'Empire. Il essaye de défendre sa ville, mais Lyon est mal protégée depuis le siège de 1793. Il veut éviter les combats de rue et se trouvant isolé, est obligé de remettre les clés aux Autrichiens. Le drapeau jaune et noir flotte désormais à l'Hôtel de Ville. Le comte d'Albon va alors soutenir le roi Louis XVIII, et le 9 avril le drapeau blanc est hissé (8).

D'Albon va de place en place proclamer la restauration des Bourbons. La population crie : « *vive le roi* » mais aussi « *vive les alliés* » ce qui est quelque peu choquant. Les Lyonnaises de Bellecour portent des lys et applaudissent de leurs fenêtres. A partir de ce moment, les titres nobiliaires du maire sont notés dans les actes officiels : « *Monsieur d'Albon, marquis de Saint-Forgeux, comte de Saint-Marcel, maréchal de camp des armées royales de France, chevalier de Saint-Louis, maire de Lyon.* » (7).

Après avoir été durant une courte période le maire de l'empereur, il devient celui du roi. Il continue de gérer sa ville, d'embellir la place Louis-le-grand, ex place Bonaparte, de nos jours Bellecour. Une statue de Louis XIV doit être installée. Le comte ne cesse de courtiser le roi et sa famille (7).

Par l'intermédiaire du comte de Tolstoï, il veut se rapprocher de l'empereur de Russie et exporter les marchandises lyonnaises vers l'empire Russe pour relancer l'économie de la ville qui durant cette période trouble a énormément chuté. Ces opinions politiques déplaisent à ses administrés qui

manifestent leur désaccord. En effet, d'Albon et le conseil municipal se vantent d'avoir été les premiers à proclamer le retour de Louis XVIII. Le maire est plus « *royaliste que le roi* ». Reniant Napoléon, il défend aux Lyonnais d'afficher des portraits de l'empereur et de sa famille. La Terreur blanche est de retour et le roi essaye de modérer ses partisans. Il ne soutient pas le comte qui est obligé de démissionner en 1814. L'année suivante il est élu député du Rhône puis sénateur. Après s'être retiré dans son château de Saint-Romain-de-Popey il décède le 28 septembre 1834 (7).

4.4.2. Le comte de Fargues : Jean-Joseph de Méallet (décembre 1814 – avril 1818)

Originaire d'Aurillac dans le Cantal, tout comme son prédécesseur il émigre lors de la révolution. A son retour en France, il s'installe à Lyon où il épouse la nièce de Nicolas Fay de Sathonay. Cette union lui permet de faire partie du milieu des notables locaux. Sa carrière politique est en marche. Il administre et préside les hôpitaux de Lyon. Ce royaliste ne cède pas aux propositions de Napoléon et fait partie, sur la demande du comte d'Albon, de la délégation chargée de négocier la capitulation de la ville auprès du Prince de Hesse au château de la Duchère (7). En récompense, le roi le nomme maire de Lyon par un décret du 22 novembre 1814.



Figure 15 : Jean-Joseph de Méallet (1708 – 1785)

([http://www.archives-](http://www.archives-lyon.fr/archives/sections/fr/histoire_de_lyon/les_maires/de_1815_a_1852/comte_de_fargues_je/)

[lyon.fr/archives/sections/fr/histoire_de_lyon/les_maires/de_1815_a_1852/comte_de_fargues_je/](http://www.archives-lyon.fr/archives/sections/fr/histoire_de_lyon/les_maires/de_1815_a_1852/comte_de_fargues_je/)).

Son mandat est perturbé par le retour de Napoléon de l'île d'Elbe. Apprenant la venue de Napoléon à Lyon, le maire publie une affiche appelant les citoyens à rejeter l'ancien empereur le 7 mars. Cependant, Napoléon, le 11 mars, acclamé par la population, s'installe au palais de l'Archevêché. Il exige du maire royaliste qu'il fasse une nouvelle proclamation aux Lyonnais. Contraint et forcé, le comte de Fargues s'exécute le jour même. En cinq jours, deux affiches contradictoires font de lui la risée des Lyonnais. Les afficheurs ont eu la malice de coller la nouvelle affiche à côté de celle du 7 mars sur tous les murs de Lyon où il en restait un exemplaire (14).

MAIRIE  DE LYON.

HABITANS DE LYON,



BONAPARTE, violant son serment, vient de quitter l'île d'Elbe, et a débarqué sur les rives de la Provence, le 1.^{er} de ce mois, accompagné de quelques Français égarés et d'une poignée de déserteurs, la lie de toutes les nations étrangères.

Aveugle instrument des ennemis de la France, quel est son espoir? A-t-il pu croire que son apparition sur un territoire devenu à jamais pour lui une terre étrangère, suffirait pour troubler cette harmonie, cette paix, cette heureuse tranquillité dont la France, depuis sa retraite, goûte le charme, sous l'égide d'un Gouvernement paternel et légitime?

Que peut en effet le délire d'un homme? que pourrait même une armée contre l'autorité d'un Souverain révérend, d'un Roi dont la puissance repose sur les droits les plus sacrés, et plus encore sur un sentiment inaltérable, l'amour de ses sujets; d'un Roi enfin dont la France apprécie chaque jour la profonde sagesse?

Habitans de Lyon, vous donnerez, dans cette circonstance, à ce Monarque adoré, de nouvelles preuves de cet attachement, de ce dévouement et de cette fidélité, qui, au milieu de nos orages, firent votre gloire et excitèrent l'admiration de l'Europe étonnée. Vous comparerez le bonheur, le repos et la tranquillité dont vous jouissez depuis neuf mois, avec les inquiétudes et les angoisses auxquelles vous étiez livrés, avec les sacrifices de toute espèce que l'on exigeait de vous, à chaque instant, pendant les années précédentes, et vous en apprécierez la différence.

Vous vous rappellerez avec orgueil cette courageuse résistance que vous apportâtes à défendre le Trône contre

des factieux, et vous et vos enfans serez encore une fois dignes de cette belle réputation que votre intrépidité a attachée au nom de *Lyonnais*.

Citoyens de toutes les classes, soyez sourds aux insinuations perfides que des agitateurs pourraient chercher à semer parmi vous; restez calmes et tranquilles; vos Magistrats veillent: reposez-vous sur leurs soins et leur vigilance.

Et vous, braves Gardes nationaux, dont la Cité ne peut oublier les éminens services, acquérez de nouveaux droits à la reconnaissance de vos Concitoyens, qui vous est due à tant de titres.

Que l'union la plus intime règne parmi vous; que tout ferment de discorde soit éloigné; que tous vos efforts n'aient pour but que le maintien du bon ordre; qu'un seul sentiment vous anime, l'amour du Roi et de la Patrie.

Fidèles à l'honneur, vos Magistrats seront toujours à votre tête: ils fondent leur confiance sur le bon esprit qui, dans toutes les circonstances, vous a constamment dirigés.

Fait à l'Hôtel-de-ville, Lyon, le 7 Mars 1815.

Le Maire de la ville de Lyon,
LE COMTE DE FARGUES.

À LYON, DE L'IMPRIMERIE DE M.-F. RUSAND, IMPRIMEUR DE LA VILLE. 1815.



Figure 16 : Affiche du 7 mars, contre Napoléon.
(<http://www.archives-lyon.fr/static/archives/contenu/old/fonds/affpo/02.htm>).

MAIRIE DE LYON.

HABITANS DE LA VILLE DE LYON,

NAPOLÉON revient dans cette Cité dont il effaça les ruines, dont il releva les édifices, dont il protégea le commerce et les arts: il y retrouve, à chaque pas, des monumens de sa munificence: sur les champs de bataille, comme dans ses palais, toujours il veilla sur vos intérêts les plus chers; toujours vos manufactures obtinrent des marques de sa généreuse sollicitude:

Habitans de Lyon, vous-revoyez dans Napoléon celui qui vint arracher, en l'an 8, notre belle patrie aux horreurs de l'anarchie qui la dévorait:

Qui, conduisant toujours nos phalanges à la victoire, éleva au plus haut degré la gloire des armes et du nom français;

Qui, joignant au titre de grand^e Capitaine celui de Législateur, donna à la France ces lois bienfaisantes et tutélaires, dont chaque jour elle apprécie les avantages.

Citoyens de toutes les classes, au milieu des transports qui vous animent, ne perdez pas de vue le maintien de l'ordre et de la tranquillité; c'est le plus sûr moyen d'obtenir qu'il daigne vous continuer cette bienveillance particulière dont il vous multiplia tant de fois les gages.

Fait à l'hôtel-de-Ville, Lyon, le 11 Mars 1815.

Le Maire de la Ville de Lyon,

LE COMTE DE FARGUES.

À LYON, DE L'IMPRIMERIE DE M. P. RUSAND, IMPRIM. DE LA VILLE. 1815.

Figure 17 : Affiche du 11 mars, pour Napoléon.

(<http://www.archives-lyon.fr/static/archives/contenu/old/fonds/affpo/images/i02.htm>).

Une chanson sur l'air de Cadet Rousselle reprend l'affaire des deux affiches (7) :

*« Dans une proclamation,
Monsieur le maire de Lyon
De Napoléon dit merveille
Il l'avait insulté la veille
Ah ! ah ! ah ! oui, vraiment,
Monsieur le maire est bon enfant. »*

Après les Cent-Jours, le comte de Fargues retrouve son poste le 17 juillet suivant. Il instaure la répression à l'encontre des Bonapartistes nombreux à Lyon. Le roi n'est pas, à ses yeux, assez ferme envers les opposants au régime. Durant l'hiver 1816 – 1817, une grave crise économique s'installe avec son cortège de privations pour le peuple. La population se soulève et de nombreuses arrestations ont lieu. Les complots Bonapartistes sont déjoués et les intrigants punis sévèrement. Malgré l'absence d'incidents graves à Lyon, 155 personnes sont inculpées et jugées dont 23 condamnées à la peine de mort (7).

La municipalité veut mettre fin à l'opposition. Les ultra-royalistes prétendent avoir déjoué un complot visant à renverser « *le trône et l'hôtel* » au profit de Bonaparte, ourdi par les Autrichiens et l'Impératrice Marie-Louise (7). Tout cela n'est pas crédible et le gouvernement envoie le maréchal Marmont pour calmer les esprits et la population agacée par une trop forte présence policière (7). Cette rumeur repose sur quelques agitateurs vite identifiés. Le rapport du maréchal est sévère envers les autorités civiles et militaires lyonnaises. Les sanctions touchent certains maires des communes alentour, mais le comte de Fargues y échappe et se maintient à son poste municipal.

Le maire décède le 28 avril 1818. Les obsèques sont célébrées dans la chapelle Saint Jean. Il repose dans le tombeau familial de Sathonay à Cailloux-sur-Fontaines (8).

4.4.3. Les Cent-Jours : Antoine Gabriel Jars (20 avril au 16 juillet 1815)

Napoléon avait fait nommer durant cette courte période une nouvelle administration lyonnaise. Le nouveau maire Antoine Gabriel Jars est un négociant qui avait commencé une carrière militaire pendant la Révolution et l'Empire. Fervent Bonapartiste, il entre à l'Hôtel de Ville avec le Baron de Vauxonne 1^{er} adjoint depuis 1796 (7).

L'empereur souhaite réorganiser également la garde nationale, le but étant d'unir les bonapartistes. Le maire fait appel à la population et à l'union pour créer une Fédération qu'il préside. Les citoyens adhèrent rapidement à cette organisation et des réunions régulières ont lieu au Palais-Saint-Pierre. Napoléon reprenant la guerre, le maire doit rappeler les militaires en retraite et les hommes de 20 à 60 ans susceptibles d'aller au combat (7).

Il faut aussi préparer la défense de la ville. Les fortifications sont réparées et les travailleurs réquisitionnés. Napoléon est vaincu à Waterloo le 18 juin 1815 (7).

L'ancien préfet de la 1^{ère} restauration, Chabrol convoque Jars et les officiers de la garde nationale. A l'issue d'un entretien mouvementé ces derniers démissionnent. L'occupation de Lyon commence et Chabrol compte sur les troupes étrangères pour maintenir l'ordre dans cette ville bonapartiste. Jars n'aura été maire de Lyon que 86 jours. Il continue sa carrière politique en étant député de 1827 à 1842. Rallié à la monarchie de juillet, il est aussi conseiller général du Rhône. Il meurt à Paris le 16 mars 1857 (8).

4.4.4. Pierre-Thomas Rambaud (1818-1826)

Pierre-Thomas Rambaud naît à Lyon le 14 mars 1754. Sa famille est de noblesse ancienne et le jeune homme va faire de brillantes études de droit à Paris puis s'installe dans sa ville natale à laquelle il est très attaché. Après avoir en

1793 émigré en Suisse, il se rallie à Napoléon qui le fait Baron d'Empire le 22 octobre 1810 (8).

En juin 1818, le roi le nomme maire. Comme toujours après des évènements d'occupation, de changement de régime, l'économie est à relever. Devant cette situation alarmante, Rambaud se met à l'œuvre rapidement (8).



Figure 18 : Pierre Thomas Rambaud (1754 – 1845) peint par Césarine Darrieux
(http://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre-Thomas_Rambaud#mediaviewer/File:Pierre-Thomas_Rambaud_32488.jpg).

Il redonne à la ville un aspect accueillant pouvant plaire aux étrangers de passage. Ce maire développe l'éclairage public et différentes compagnies en alimentation de gaz voient le jour. Seuls l'Hôtel de Ville, les terrasses de la bibliothèque et le jardin des plantes en bénéficient. La place des Célestins va paraître plus grande car débarrassée de constructions insalubres. Ce maire plein d'ambitions veut assurer à sa ville la deuxième place après Paris. La presque île de Perrache, la place d'Albon, le quai de la Pêcherie se développent et s'embellissent. Il élabore les plans d'un grand théâtre et le 6 novembre 1825, il inaugure la statue de Louis XIV, place Bellecour (7).

La population respecte ce maire aux nombreuses qualités, ce qui lui permet d'occuper son poste pendant 8 années. Les salons de l'Hôtel de Ville

servent à des réceptions royalistes, mais les « *ultras* » qui ne lui pardonnent pas son passé au service impérial, demandent sa démission en 1826. Il cesse de jouer un rôle politique et meurt en 1845 à l'âge de 91 ans (7).

4.4.5. Jean de Lacroix-Laval (31 janvier 1826 – 15 août 1830)

Riche négociant de Lyon, il est en 1814 et après les Cent-Jours, l'adjoint du comte de Fargues. Son père, lors de la répression qui a suivi le siège de Lyon, a été guillotiné place des Terreaux en 1793. Le comte de Villèle, qui tient le gouvernement, place des « *ultras* » aux postes clefs. Jean de Lacroix-Laval convient parfaitement et prend ses fonctions le 31 janvier 1826 (7).



Figure 19 : Jean de Lacroix-Laval (1772 – 1860)

(http://www.archives-lyon.fr/archives/sections/fr/histoire_de_lyon/les_maires/de_1815_a_1852/jean_de_lacroix-lava/).

Ses idées sont dans la lignée du gouvernement. Il n'hésite pas à déclarer : « *la liberté politique n'est pour le peuple qu'un besoin secondaire et relatif : il y a danger à établir une confiance imprudente dans l'expansion des sentiments du peuple...* » (7).

Lors de la transmission des pouvoirs, Rambaud n'a qu'un seul regret, c'est de ne pas avoir eu le temps de construire le grand théâtre qui lui tenait à cœur.

A 44 ans, ce nouveau maire énergique veut être efficace. Soucieux du confort des habitants de sa ville il fait repaver les rues. Il restaure les fêtes religieuses, le clergé s'en félicite et se place sous sa protection. Jean de Lacroix-Laval doit faire face à une nouvelle crise de la soierie au début de son mandat. La charité publique distribue du pain et soulage la misère du peuple. Le quartier Perrache demeurant une zone marécageuse, des terrassements sont entrepris afin de permettre aux frères Seguin, propriétaires de la concession de la première ligne de chemin de fer, Saint-Etienne - Lyon, d'installer la première gare terminus (7). Le quartier se développe également sur le plan industriel.

C'est Lacroix-Laval qui la même année inaugure l'école de la Martinière dans la grande salle du Palais Saint-Pierre. Cette école créée grâce aux dons du major Martin est ouverte aux enfants du peuple. Elle déménagera dans le couvent des Augustins. L'ancien projet d'un grenier à sel se réalise quai Tilsitt ; de nos jours la synagogue l'a remplacé.



Figure 20 : Pont Tilsitt en 1839

(Album Lyonnais, vues pittoresques de Lyon et ses environs, 1839).

Le vieux théâtre réalisé par Soufflot en 1756 menace de s’effondrer et la sécurité des spectateurs n’est plus assurée. Les travaux entrepris vont durer 4 ans de 1827 à 1831. Le souhait de Rambaud se réalise et l’opéra voit le jour.

La prise d’Alger a lieu le 9 juillet 1830. Pour cette occasion, le maire part à Paris remettre une lettre de félicitation au roi. Il assiste aux « Trois Glorieuses » et à l’abdication de Charles X. De retour dans sa ville, les Lyonnais, tout comme les parisiens rejettent le règne des Bourbons. Lacroix-Laval est destitué le 15 août 1830 à la suite des « Trois Glorieuses ». Les clés de la ville sont remises à Gabriel Prunelle, premier maire de la monarchie de juillet. Lacroix-Laval âgé de 78 ans, s’éteint au château d’Orliénas (8).

4.4.6. Successeur de Prunelle : Christophe Martin (9 mai 1835 – 30 octobre 1840)

Christophe Martin est le neveu du major Martin célèbre bienfaiteur de la ville de Lyon. Il est né à Châtillon-sur-Chalaronne en 1791 (7).



Figure 21 : Christophe Martin (1791 - 1866)

*([*lyon.fr/archives/sections/fr/histoire_de_lyon/les_maires/de_1815_a_1852/christophe_martin_1/\).*](http://www.archives-</i></p></div><div data-bbox=)*

Grâce à la réputation de sa famille, il accède au grade de 1^{er} magistrat de la ville par ordonnance royale. Christophe Martin veut améliorer la vie de la classe ouvrière, développer l’instruction, garantir la liberté de la presse et bien utiliser les deniers de ses concitoyens. Malgré cette bonne volonté de début de mandat, il ne va accomplir que peu de choses. Les troubles nationaux opposant républicains et monarchistes ne lui facilitent pas la tâche bien que les émeutes soient devenues rares à Lyon (8).

Il aurait souhaité faire ériger une statue en l’honneur de son oncle place Saint-Pierre mais le conseil municipal refusa de le faire. En revanche, nous lui devons la statue de Jacquard qui se trouve place de la Croix-Rousse depuis 1901. Lorsque le maire l’inaugure le 16 août 1840, elle se situe place Sathonay.

Christophe Martin soutient la loi du 22 mars 1841 qui limite le travail des enfants et encourage leur scolarisation. Après une enquête sur la situation des plus jeunes, il interdit le travail avant l'âge de 8 ans. En cela, il poursuit l'œuvre de Gabriel Prunelle. Le manque d'influence du maire et l'absence d'inspecteurs du travail font que ces bonnes résolutions ne sont pas appliquées (8).

Christophe Martin reste un maire effacé qui n'est pas à la hauteur pour gérer cette grande ville. Vulnérable, il est critiqué par la presse et n'est pas soutenu par le préfet Jaÿr. Son manque d'expérience en tant qu'entrepreneur l'oblige, au bout de 5 ans, à laisser sa place à son adjoint le docteur Terme. Elu député au palais Bourbon en 1842, sa carrière politique continue. Il décède à Lyon en janvier 1866 (7).

4.4.7. Jean-François Terme (30 octobre 1840 – 8 décembre 1847)

Ce maire médecin est très attendu par les Lyonnais après la monotonie du mandat de Christophe Martin. Ils espèrent que leur ville va prendre un nouvel essor avec Jean-François Terme, homme d'expérience (8).

Né à Lyon le 11 juillet 1791, fils de riches négociants, Terme fait ses études de médecine à Paris. A la suite du décès de son frère qu'il n'a pas réussi à sauver, il n'exerce pas sa profession sauf auprès de quelques amis et des plus démunis (8).



Figure 22 : Jean François Terme (1791 – 1847) (8).

Il se met au service de sa ville avant même d'en être le 1^{er} magistrat. En 1832 il est président du conseil d'administration des Hospices Civils de Lyon. Il apporte de nombreux changements en matière d'hygiène et de bien-être des malades (7). Il supprime le « *douplements* » des patients dans les lits. De plus, une meilleure ventilation est mise en place pour assainir l'air de l'Hôtel Dieu. Des appareils, machines à vapeur, fourneaux, sont mis à la disposition du personnel pour faciliter leurs tâches dans cet immense édifice. Les sols humides sont remplacés par des parquets plus faciles d'entretien et plus propres. Les enfants malades ne sont pas oubliés et sont regroupés dans une salle à la Charité (7).

De plus il faut rappeler que dès 1831, en tant que 1^{er} adjoint de Prunelle, il réalise d'autres projets tels que routes, ponts. Lors des nombreuses absences du docteur Prunelle, il le remplace au poste de maire. Attiré par une vie publique, il écrit des articles dans le « *nouveau précurseur* » en faveur des libertés. Il soutient

la monarchie de juillet. Ayant acquis de l'expérience auprès de Gabriel Prunelle puis de Christophe Martin, le roi le désigne en 1840 comme maire de la capitale des Gaules.

Il est reconduit à ce poste en 1843 et il préside le conseil municipal pendant 7 ans. Lors des terribles inondations de 1840 qui détruisent trois ponts sur la Saône, en tout début de son mandat, il n'hésite pas à se rendre sur les lieux pour ordonner, secourir, consoler ses concitoyens qui apprécient sa présence.

Pour éviter qu'une telle catastrophe se reproduise, il entreprend l'assainissement de la ville et installe un réseau d'égouts. Les trois ponts, la Feuillée, de Serin et du palais de Justice sont rapidement reconstruits. Le docteur Prunelle avait commencé l'éclairage au gaz des quartiers, Terme le développe et l'étend à une grande partie de la ville. Il signe le 1^{er} accord entre la mairie et la compagnie Gaz de France (8).

Ce maire bâtisseur lance plusieurs travaux. La rue centrale, aujourd'hui rue de Brest est percée pour relier les Terreaux à la place Bellecour. Pour la première fois des expropriations ont lieu pour utilité publique. Les églises Saint-François, Saint-Paul, Saint Nizier et Saint-Georges sont agrandies et embellies. Les quais Fulchiron et Saint-Antoine sont réalisés pour protéger les riverains des crues de la Saône. Lyon se développe, offre un nouveau visage aux voyageurs qui s'étonnaient de l'état de saleté des rues. A noter que nous devons à ce maire volontaire une grande partie des trottoirs de la ville (15).

Les Lyonnais peuvent aussi admirer l'élégante fontaine de la place Saint-Jean et la façade de l'Hôtel Dieu enfin terminée. L'éducation n'est pas oubliée et il continue également l'œuvre du Docteur Prunelle, avec la société pour l'instruction élémentaire fondée avant les « Trois Glorieuses ». Terme fourmille d'idées pour sa ville. Il veut établir un tarif réglementaire tant attendu par les canuts, ainsi qu'une caisse de prêt en cas de chômage. Son état de santé ne lui permet pas de concrétiser ces réalisations. Il décède le 8 décembre à la suite d'une intervention chirurgicale. Ses funérailles sont grandioses ; les magistrats lyonnais lui rendent hommage en créant à partir de l'ancienne rue Sainte

Catherine et de l'ancienne place des Carmes, une rue Terme. Son action en tant que maire est le point de départ de modifications importantes qui annoncent la mutation des années 1850 – 1860 (7).

2^{ème} Partie : Gabriel Prunelle

1. Chronologie de la vie de Gabriel Prunelle

22 juin 1777	Naissance de Victor Gabriel Prunelle à la Tour-du-Pin.
1790-1794	Entre au collège de Vienne et à l'Université de Lausanne.
1795-1797	Entre à la faculté de médecine de Montpellier.
1797	Deviens aide bibliothécaire à la Faculté de médecine de Montpellier.
1799	Départ pour l'Égypte pour soigner les soldats atteints de la peste ; arrêté à Malte, il rentre en France en passant par l'Espagne.
1801	Obtient son diplôme d'Officier de Santé ; il va faire diverses campagnes Napoléoniennes.
1802-1819	Nommé bibliothécaire de la Faculté de médecine de Montpellier, il va chercher des ouvrages dans toute la France.
1805	Après la bataille d'Austerlitz Prunelle devient le médecin principal de l'hôpital du Val-de-Grâce.
1807-1819	Responsable d'une chaire d'histoire de médecine et de médecine légale à Montpellier
1808	Concurrence avec le docteur Ménard pour diriger la bibliothèque.
3 mai 1819	Destitué de son titre de professeur et de bibliothécaire.
1820	S'installe à Lyon où il tient un cabinet médical.

1822	Se marie avec Rose Duport.
1830-1835	Elu maire de Lyon.
1830-1839	Elu député de l'Isère.
1830-1848	Membre du conseil municipal de la ville de Lyon.
1831	1 ^{ère} révolte des Canuts.
1833-1853	Inspecteur des eaux à Vichy.
1834	2 nd révolte des Canuts.
8 mai 1835	Démission, il n'est plus maire de Lyon.
1848-1853	Maire de Vichy.
1849	Création de l'école de gravure de Lyon.
30 Avril 1853	Remplacé par le docteur Petit au poste d'inspecteur des eaux.
20 août 1853	Décès de Gabriel Prunelle à Vichy.

Sources : (7), (8), (16), (17), (19).

2. Jeunesse (1777 – 1797)

2.1. Généalogie, naissance à la Tour-du-Pin

Clément-Victor-François-Gabriel Prunelle est né le 22 juin 1777 à la Tour-du-Pin dans une maison située sur la place qui aujourd’hui porte son nom (16).

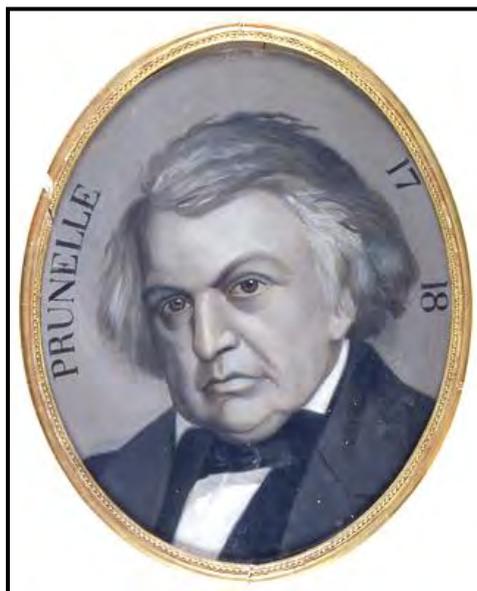


Figure 23 : Gabriel Prunelle (1777-1853)

(http://www.archives-lyon.fr/archives/sections/fr/histoire_de_lyon/les_maires/de_1815_a_1852/gabriel_prunelle_18/).



Figure 24 : Place Prunelle

(<http://www.delcampe.net/page/item/id,276601877,var,LA-TOUR-DU-PIN--Place-Prunelle--Restaurant-Jouffray-71819,language,F.html>).

Son père, Joseph-François-Victor Prunelle, d'origine corse (17), est docteur en médecine ; il a fait ses études à Montpellier et s'est marié en 1775 avec Marie-Gabrielle Amat de Villard de la Porte, dauphinoise (17). De cette union naissent trois enfants : Charles, officier d'état major du général McDonald, tué à Lutzen ; Gabriel, qui deviendra médecin et Marie-Julie qui restera célibataire (17).

Les Prunelle possèdent un domaine agricole « le Vion » au dessus de Saint-Clair- de-la-Tour, à quelques kilomètres de la Tour-du-Pin.



Figure 25 : Château du Vion

(<http://www.delcampe.net/page/item/id,201315498,var,-CPA-FRANCE-38--La-Tour-du-Pin-le-chateau-du-Vion--language,F.html>).

Le docteur Prunelle père gère son domaine composé de deux fermes. Agriculteur et médecin, il soulage les malades de la région et devient maire de Saint-Clair en 1808 jusqu'à sa mort le 15 août 1817. Après avoir été un sanatorium en 1931, ce domaine de nos jours abrite un centre hospitalier psychiatrique (18).



Figure 26 : Centre psychothérapeutique du Vion
(<http://www.cp-nord-dauphine.fr/>).

2.2. Jeunesse

2.2.1. Du Collège à l'Université de Lausanne (1790 – 1794).

Gabriel est élevé selon les coutumes de l'époque. Il reçoit donc les premières leçons de sa mère, puis rentre au collège à Vienne où il apprend les belles lettres (19). En 1792 à l'âge de treize ans il commence sa philosophie au collège avec l'Abbé La Combe-Bizet, mais la tourmente de 1793 sépare le maître de l'élève (19).

Il part quelque temps à l'Université de Lausanne mais est forcé de rentrer au Vion pour participer à la culture des terres du domaine durant deux ans. En autodidacte il profite de son temps libre pour consulter et se familiariser avec les ouvrages de la bibliothèque de la maison. Il apprend plusieurs langues : l'anglais, l'allemand, l'italien et l'espagnol. L'étude du grec et du latin va devenir une véritable passion. Son désir de s'instruire est immense. Au moment de la Terreur, lorsque l'administration réquisitionne le blé des propriétaires, il est chargé d'acheminer les récoltes à Grenoble. Son voisin et ami se souvient que durant le trajet, il dirigeait les chevaux d'une main et de l'autre il tenait un livre. Il aime

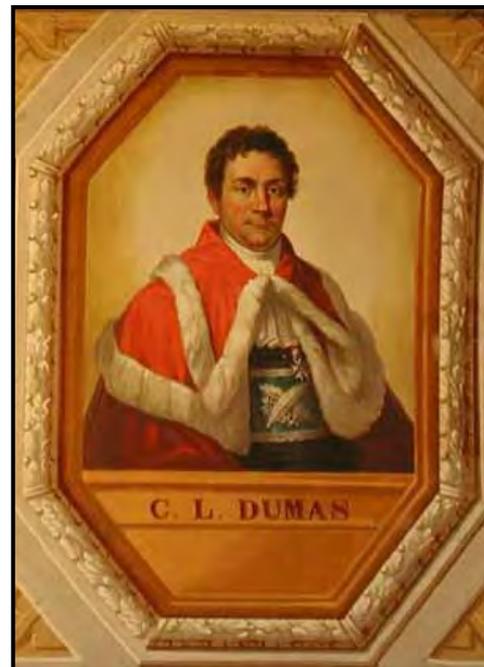
traduire et expliquer les chefs d'œuvres de la Grèce et de Rome (19). Le grec est pour lui sa deuxième langue maternelle. Bien plus tard, il apprendra l'hébreu.

Prunelle se destinant, comme son père, à la médecine, décide d'intégrer l'École de Santé de Montpellier en 1795 à l'âge de 17 ans.

2.2.2. École de Médecine de Montpellier (1795 – 1797)

À l'École de Santé, les professeurs remarquent cet élève particulier qui se distingue par son intelligence et sa grande volonté d'apprendre. Ils le traitent en ami. Charles-Louis Dumas, physiologiste, l'introduit auprès du chimiste Jean-Antoine Chaptal. Prunelle devient préparateur dans son laboratoire.

Charles-Louis Dumas, fils d'un chirurgien lyonnais, lui-même médecin à l'Hôtel Dieu de Lyon, joue un rôle important pendant le siège de la ville en 1793. Professeur de physiologie et d'anatomie à Montpellier en 1795, il occupe successivement le poste de doyen de la faculté et de recteur de l'Académie de Montpellier (20).



**Figure 27 : Charles-Louis Dumas
(1765 - 1813)**

(<http://www.tomolis.com/anatomie/dumas.php>).

Jean-Antoine Chaptal, comte de Chanteloup, médecin chimiste de formation, devient en 1780, professeur de chimie à Montpellier.

Il invente un procédé dans la fabrication des vins, la chaptalisation. Cette méthode a pour but d'augmenter la teneur en alcool du vin en ajoutant du sucre au moût du vin avant la fermentation. De nos jours ce procédé est réglementé.

Chaptal fut l'un des hommes qui ont le plus honoré et servi le pays. En effet, il deviendra ministre de l'intérieur de Napoléon Bonaparte et grand ami de Prunelle (21).

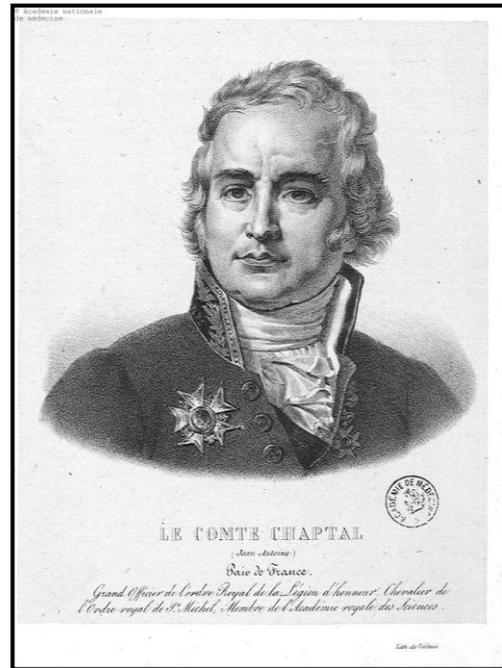


Figure 28 : Jean-Antoine Chaptal (1756 - 1832)

(<http://www2.biusante.parisdescartes.fr/img/?refphot=anmpx12x0591>).

Prunelle a également comme professeur Henri Fouquet dit « l'Hippocrate moderne ». La botanique est enseignée par le professeur Antoine Gouan.



Figure 29 : Henri Fouquet (1727-1806)

([http://fr.wikipedia.org/wiki/Henri_Fouquet_\(m%C3%A9decin\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Henri_Fouquet_(m%C3%A9decin))).

Médecin militaire, Henri Fouquet occupe la première chaire de clinique interne à Montpellier.

Il collabore à l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert. Ses déplacements à travers l'Europe le font connaître dans plusieurs pays, en particulier en Espagne où il membre de l'Académie de médecine de Madrid (22), (23).

Antoine Gouan naît à Montpellier. Après avoir étudié la médecine il se tourne vers l'histoire naturelle.

Ce botaniste fait paraître, pour la première fois en France, en 1762, un catalogue des plantes du jardin botanique de Montpellier en utilisant la nomenclature binomiale de Linné qui associe le genre et l'espèce.

En 1795, il tient la chaire de botanique dans sa ville (24).

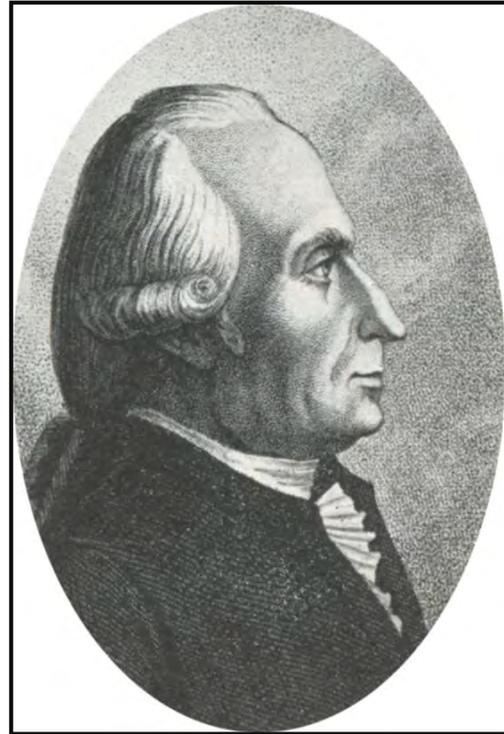


Figure 30 : Antoine Gouan (1733 – 1821)
(http://fr.wikipedia.org/wiki/Antoine_Gouan).

Il assiste en 1797 aux recherches d'Alexandre de Humboldt sur l'électricité animale ainsi que la sensibilité et contractilité des tissus avec les expériences de Galvani. Il se lie d'amitié avec Jacques-Mathieu Delpech, futur grand chirurgien et François-Joseph Double qui deviendra un éminent praticien et président de l'Académie Royale de médecine (19).

Alexander Von Humboldt, grand naturaliste allemand, est un ingénieur issu d'une famille d'aristocrate prussienne.

C'est un grand voyageur.

Directeur de mines il invente un appareil destiné à sauver les mineurs d'asphyxie.

Ce chercheur infatigable a parcouru le monde de la Sibérie à la forêt Amazonienne. Il décrit plus de 6 000 plantes. Il donne son nom à un courant marin de l'océan Pacifique près du Pérou.

A Paris, il compte parmi ses amis Gay-Lussac et Arago. Cet éminent chercheur est considéré comme le père de la géographie moderne (25).



Figure 31 : Alexander von Humboldt (1769 - 1859)

(http://fr.wikipedia.org/wiki/Alexander_von_Humboldt).

Jacques Mathieu Delpuch, toulousain, est né la même année que le docteur Prunelle en 1777. Le docteur Alexis Larrey, chirurgien en chef de l'hôpital la Grave à Toulouse remarque le jeune homme alors âgé de 12 ans. Son père ayant une fracture ouverte de la jambe traitée par Larrey, il participe aux soins et change les pansements avec habileté. Larrey le prend sous sa protection et à l'âge de 17 ans il commence une carrière de chirurgien militaire.

A 21 ans, il devient chirurgien adjoint de l'hôpital Saint Jacques. De 1803 à 1812, il collabore avec le célèbre chirurgien Dupuytren.

En septembre 1812, il devient professeur de clinique chirurgicale à Montpellier. En 1816 il opère avec succès le pied bot d'un enfant de 9 ans. Dans le livre « la chirurgie clinique de Montpellier », il pose les bases physio-pathologiques de l'orthopédie pédiatrique.

Le 29 octobre 1832, il est assassiné à l'âge de 55 ans par un malade qu'il vient d'opérer. Ainsi disparaît en pleine gloire ce grand chirurgien (26).



Figure 32 : Jacques Mathieu Delpuch (1777 - 1832)

(<http://www2.biusante.parisdescartes.fr/img/?refphot=anmpx02x0076>).



**Figure 33 : François-Joseph Double
(1776 - 1842)**

(<http://baillement.com/lettres/double-biblio.html>).

Originaire de Verdu-sur-Garonne, fils d'un apothicaire, il est destiné à la pharmacie. Il choisit la voie de la médecine et fait ses études à Montpellier.

Protégé par Chaptal, François-Joseph Double entre à la Société de Médecine de Paris et écrit de nombreux articles (27). Il publie « *Traité du croup* » suite au concours de 1807 institué par Napoléon qui vient de perdre son neveu. Double n'obtient pas le prix mais la 1^{ère} mention honorable.

Il invente l'auscultation pulmonaire et cardiaque qu'il décrit très précisément en 1817. Il est également l'auteur du « *Rapport et instruction pratique sur le choléra-morbus* » en 1832.

Il décède à Paris à l'âge de 66 ans (28).

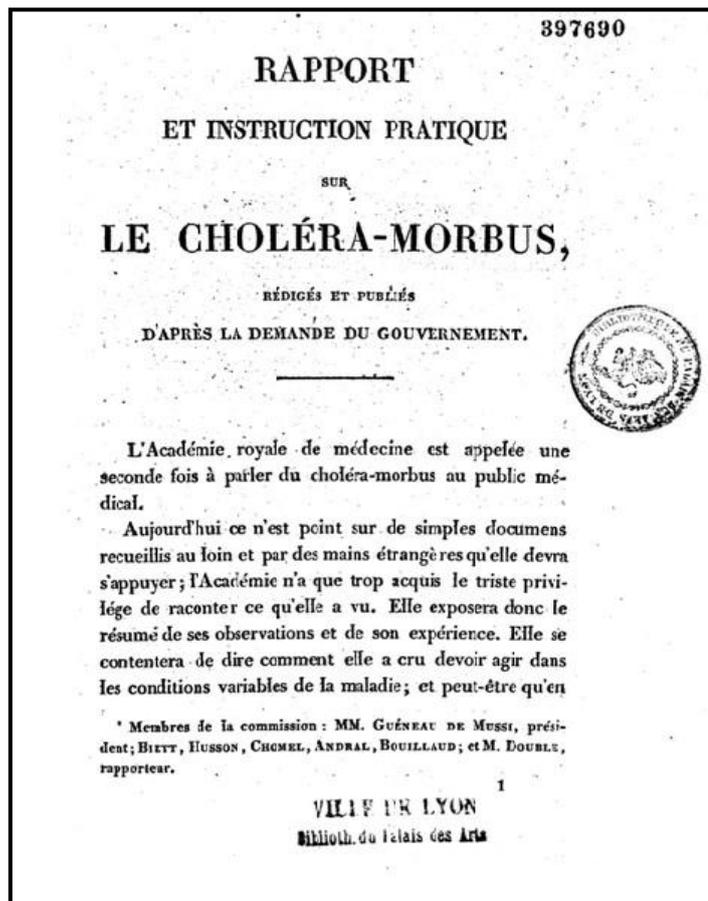


Figure 34 : Rapport sur le choléra-Morbus

(Double J.F. *Rapport et instruction pratique sur le choléra-morbus*. Edition : Impr Royale ; 1832.
<https://books.google.fr/books?id=bqAQVoTzxwoC>).

Sa passion pour les livres l'amène à passer un concours pour devenir aide bibliothécaire. Alors âgé de 20 ans, il obtient ce poste aisément et peut se livrer à sa passion littéraire. Gabriel devient un des meilleurs hellénistes et vouera un véritable culte à la langue grecque. Il prendra l'habitude d'écrire ses compositions, ses remarques personnelles en grec pour les soustraire à l'indiscrétion des étrangers (19).

Prunelle s'impose un travail régulier de 15 à 17 heures par jour. Il boit du café en abondance pour lutter contre le sommeil. Cette discipline durera tout au long de sa vie (19).

3. Médecin militaire et bibliothécaire (1797 – 1819)

3.1. Médecin au service de l'Empire

3.1.1. Départ pour l'Égypte

Bonaparte se lance à la conquête de l'Égypte en 1799. Ses troupes affaiblies par les combats et dévastées par la peste ont besoin de renfort. C'est alors que Gabriel Prunelle est appelé par le Consulat pour rejoindre Bonaparte.

Il s'embarque pour l'Orient, avide de découvrir de nouvelles terres et civilisations. Agé alors de 22 ans, ses rêves sont faits de gloire et d'avenir (19). Mais le blocus formé par les Anglais, les Russes et les Napolitains ne lui permettra pas d'atteindre l'Égypte. Il est arrêté à Malte et est forcé de repartir vers l'Espagne en voilier.

Il aborde à Cadix et en profite pour approfondir ses connaissances linguistiques. Il visite les monuments, hôpitaux, étudie les mœurs de ce pays. Quelques mois plus tard, il rentre à Paris et retrouve son maître Chaptal devenu ministre de l'intérieur.

3.1.2. Sa vie à Paris de 1800 à 1805

En 1801, Gabriel obtient son diplôme d'Officier de Santé (29). A Paris, bien qu'il soit Docteur en médecine, il refuse de pratiquer sa profession, et préfère continuer à étudier dans les hôpitaux et bibliothèques.

Admis dans un cercle d'hommes de génie, André-Marie Ampère et Gay-Lussac en particulier, feront sa connaissance. A la Bibliothèque Nationale, sa tâche aura pour but de faire fructifier l'héritage légué par l'Antiquité. Les nombreuses réunions chez l'archéologue et naturaliste Millin de Grandmaison l'aident dans ses recherches. Prunelle rédige également des annales sur des études littéraires. Ce médecin-bibliothécaire publie également des articles dans la « *décade philosophique* » de Chénier, devenue « *Revue philosophique et littéraire* » (19).

André-Marie Ampère passe son enfance à Poleymieux près de Lyon. Il est le fils d'un juge de paix guillotiné par les jacobins. Son père fait son éducation et il s'initie tout seul aux mathématiques.

En 1809, il est titulaire de la chaire de mécanique de l'école de Polytechnique. Suite à son élection à l'Académie des Sciences en 1814, il occupe la chaire de physique du Collège de France.

Il devient célèbre en 1820 après l'expérience d'Oersted, pour ses découvertes dans le domaine de l'électromagnétisme et de l'électrodynamique.

Il met au point le galvanomètre, le télégraphe électrique et l'électro-aimant avec Arago. Il invente les termes de courant et de tension électrique. On lui doit la règle dite du « bonhomme d'Ampère ».

Il meurt dans l'oubli à Marseille en 1836. Lyon lui rend hommage par une place, un collège et un lycée. Le musée de l'électricité à Poleymieux lui est dédié (30), (31).



Figure 35 : André-Marie Ampère (1775 - 1836)

(http://fr.wikipedia.org/wiki/André-Marie_Ampère).



**Figure 36 : Louis Joseph Gay-Lussac
(1778 – 1850)**

(http://fr.wikipedia.org/wiki/Louis_Joseph_Gay-Lussac).

Ce polytechnicien, né dans la Limousin, à Saint Léonard de Noblat, devient professeur de physique à la Sorbonne. Il est ensuite professeur de chimie pratique à Polytechnique et membre de l'Académie Nationale des Sciences.

Louis-Joseph Gay-Lussac instaure en 1802 la loi de la dilatation des gaz et vapeurs (1^{ère} loi Gay-Lussac). En 1804, il étudie le magnétisme terrestre et la composition de l'air à différentes altitudes. Avec Humboldt, il fait des expériences qui le mènent à la loi volumétrique des combinaisons gazeuses (2^{ème} loi Gay-Lussac).

Plus tard, il découvre le bore, l'acide fluosilicique et l'acide fluo-borique. Il étudie la chimie industrielle et trouve le cyanogène et l'acide cyanhydrique.

Député de Limoges de 1831 à 1839, pair de France en 1839, il arrête l'enseignement. Il décède à 71 ans suite à une insuffisance cardiaque (32), (33).



**Figure 37 : Aubin-Louis Millin de Grandmaison
(1759 - 1818)**

(<http://www.france-pittoresque.com/spip.php?article6272>).

Né à Paris en 1759, Aubin-Louis Millin de Grandmaison s'intéresse à l'archéologie et à l'histoire de l'art médiéval et classique. Professeur d'archéologie à la Bibliothèque Nationale de France, il est conservateur du département de l'antiquité.

Prunelle correspond plusieurs fois avec lui et lui écrit une lettre traitant d'histoire et d'archéologie.

Grand numismate, botaniste, naturaliste et minéralogiste, il crée le « *Journal des Sciences* »

Il meurt à Paris en 1818 (34), (35).

LETTRE

DE G. PRUNELLE

A M. MILLIN,

*CONTENANT une nouvelle explication de
la COLONNE de Cussy en Bourgogne.*

MONSIEUR,

L'EUROPE savante jouira bientôt sans doute de vos observations sur les anciens monumens de la France ; et votre ouvrage sur cette matière deviendra le guide le plus sûr pour tous ceux à qui l'amour des arts , et le désir d'approfondir les antiquités de notre histoire, feront entreprendre le voyage que vous venez de terminer d'une manière si fructueuse pour les lettres. Mais en attendant que votre ouvrage vienne au jour (1), trouvez bon que je vous soumette quelques conjectures sur un ancien monument peu connu , et que vous avez aussi observé. Je veux parler d'une colonne formée de plusieurs assises de pierre , qui se trouve dans le territoire de Cussy , village à cinq lieues d'Autun et à quatre de Beaune. Jos. LEMPEREUR (2) , THOMASSIN (3),

Figure 38 : Lettre de G. Prunelle à M. Millin, contenant une nouvelle explication de la colonne de Cussy en Bourgogne en 1805.

(<http://books.google.fr/books?id=3cI-AAAaAAJ>).

Par ailleurs, Prunelle fait connaître les doctrines allemandes de Kant, Fichte et Schelling aux Français en les traduisant, les critiquant et analysant. Gabriel reste un travailleur acharné.

En parallèle, en 1802, Chaptal le charge de reprendre les travaux commencés en 1794, visant à inspecter et préserver des ouvrages et œuvres d'art qui avaient été dispersés çà et là lors de la fermeture des couvents par la Convention. Dans

les dépôts de la capitale, il sélectionne les ouvrages pouvant servir à l'école de Montpellier dont il devient le bibliothécaire en titre (19), le poste étant créé pour lui (29).

Ce n'est pas toutefois sans hésitation, ainsi qu'il l'a dit lui-même, qu'il accepte les missions. Obéissant par reconnaissance à Chaptal, son but est de servir la bibliothèque de Montpellier (19).

3.1.3. Campagnes militaires napoléoniennes et médecin à l'hôpital du Val-de-Grâce

En tant qu'officier de santé, cet érudit participe à différentes campagnes napoléoniennes.

En 1801, son diplôme obtenu, il accompagne les soldats dans diverses campagnes difficiles et expéditions sur le Rhin, en Allemagne et en Italie. Ses services lui vaudront le grade de Médecin principal du 3^{ème} corps de la Grande Armée (19).

A la veille de la bataille d'Austerlitz en 1805, Prunelle fait une curieuse rencontre. Pour se soustraire à l'ennui de la vie de bivouac, il se promène hors des lignes en lisant Homère. Il heurte violemment un officier d'artillerie venant en sens opposé occupé également à lire. Les premières paroles expriment la mauvaise humeur mais les deux hommes s'aperçoivent qu'une même lecture les absorbait. L'un et l'autre traduisaient l'Odyssée d'Homère. Dès cet instant, ces deux hommes devinrent amis. Cet officier s'appelait Paul-Louis Courier et deviendra un écrivain et un pamphlétaire célèbre (36).

Cet écrivain né à Paris, est attiré très tôt par la littérature grecque, point commun avec Gabriel Prunelle. Paul-Louis Courier devient un grand helléniste.

Suite à sa formation militaire, nommé lieutenant, il participe à l'armée d'Italie. Ecœuré par la guerre, il ne s'intéresse plus qu'à la littérature grecque. Il étudie dans de nombreuses bibliothèques italiennes.

De retour à Paris en 1812, il entame une carrière de pamphlétaire, opposé à la restauration. Stendhal dit de lui qu'il « est l'homme le plus intelligent de France ».

Cet écrivain politique est assassiné en 1825 (37), (38).

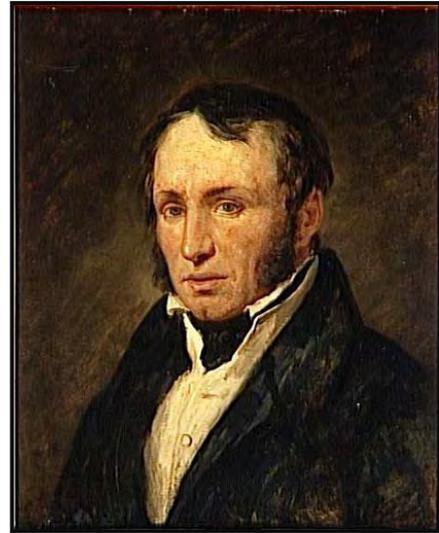


Figure 39 : Paul-Louis Courier (1772 -1825)

(http://fr.wikipedia.org/wiki/Paul-Louis_Courier).

Le lendemain de cette rencontre, jour du combat, le docteur Prunelle avec ses hommes relève 2000 blessés et assiste le chirurgien Dominique-Jean Larrey qui opérait au château de Brünn (36).

Neveu du docteur Alexis Larrey de Toulouse, ce chirurgien en chef de la Garde Impériale exerce dans la Grande Armée.

Professeur au Val-de-Grâce, Dominique-Jean Larrey fait parti de l'Académie de Médecine. Lors de la campagne d'Egypte, il crée au Caire une école de chirurgie. Larrey est considéré comme le père de la chirurgie d'urgence, spécialisé dans les amputations, nombreuses en temps de guerre.

Il organise des ambulances mobiles sur les champs de batailles Napoléoniennes. Il meurt en 1842 à Lyon (39).



Figure 40 : Dominique-Jean Larrey (1766 - 1842)

(<http://www.general-anaesthesia.com/people/dominique-jean-larrey.html>).

Dix-neuf jours après cette bataille, le traité de Presbourg, aujourd'hui Bratislava, est signé. Prunelle est nommé médecin principal de l'hôpital du Val-de-Grâce (40).



Figure 41 : Hôpital du Val-de-Grâce à Paris, gravure du XVIII^e siècle
(<http://www.francebalade.com/paris/valdegracegrav1.jpg>).

Il soigne les nombreux blessés de guerre avec une habileté remarquable. Attentif auprès des malades, ferme et digne vis-à-vis de ses égaux, il montre pour ses chefs un respect tout en gardant son indépendance. Au risque de déplaire, il conserve sa franchise de langage, ne craignant pas de contredire les puissants lorsqu'il est sûr d'être dans la vérité (19).

L'empereur Napoléon 1^{er} visitant l'hôpital du Val-de-Grâce, goûte un extrait de quinquina et se retournant brusquement vers le médecin critique la qualité de la préparation. Prunelle, sûr de lui, répond : « *Sire, l'expérience et l'habitude me permettent ici d'être bon juge, j'ose donc ne pas être de l'avis de votre Majesté* » (36).

3.2. Prunelle à Montpellier

3.2.1. Prunelle donne une nouvelle dimension à la bibliothèque

Nous avons vu qu'en 1802 Prunelle fut chargé par Chaptal de rassembler les ouvrages et œuvres d'art. Cette mission se déroulera sur plusieurs années avec un but particulier visant à enrichir la bibliothèque de Montpellier. Il parcourt donc dix départements français avec les savants Guyton de Morveau, Lakanal et Fourcroy (41). Allant du Mans jusqu'à Avignon et d'Albi jusqu'à Chaumont, ces passionnés découvrent de véritables trésors.

Dans une de ces lettres à Mr René, directeur de la faculté de médecine de Montpellier, Prunelle précise : « *le dépôt de la petite ville de Lavaur m'a fourni différents objets qu'assurément je ne m'attendais pas à rencontrer* » (41).

En 1804, ce bibliophile dote la bibliothèque de Montpellier du fond carolingien le plus important d'Europe : 59 manuscrits dont une quarantaine illustrés sont acheminés vers cette ville. De nature religieuse ou profane, écrits toujours en latin très lisible, rehaussés de jolies lettrines le cas échéant, ces manuscrits se présentent sous forme de recueils réalisés à partir de textes disparates (41).



Figure 42 : Fonds Carolingien (41).

Il rapatrie également de Rome les fonds Albani après les avoir achetés. Ces biens et collections artistiques avaient été confisqués à la famille Albani pendant l'occupation Jacobine de la République Romaine. Cet ensemble de documents porte sur des sujets variés tels que les belles lettres, les disciplines scientifiques, la médecine, l'histoire naturelle et la chimie (41).



Figure 43 : Manuscrits des fonds Albani (41).

En conclusion, c'est grâce à cet érudit passionné que la bibliothèque de Montpellier possède aujourd'hui plus d'un millier de volumes dont 630 sont antérieurs à l'imprimerie. La bibliothèque est passée de 3000 à 30 000 ouvrages. A noter que les manuscrits médicaux essentiels sont là : Hippocrate et Galien, ainsi que les auteurs du Moyen âge : Guy de Chauliac ou Roger de Parme (41).



Figure 44 : Inflammation de l'œil et de la paupière, Roger Frugardi dit de Parme, Chirurgica XIV^e siècle (29).



Figure 45 : Blessure à la tête, Roger de Parme, Chirurgica XIV^e siècle (29).

C'est en véritable professionnel qu'il gère et administre ce lieu du savoir au service de l'Université. Mais au delà de cette fonction, Prunelle est avant tout un professeur. Ce pédagogue dans l'âme entend hausser à un niveau très élevé la mission d'un praticien (41).



Figure 46 : Salle Prunelle, bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier. A noter que la date de naissance est fausse !
(Document personnel)



Figure 47 : Salle Prunelle

(http://www.univ-montp1.fr/var/plain/storage/images/media/images/ufr_medecine/bibliotheque_de_medecine/202346-1-fre-FR/bibliotheque_de_medecine.jp)

3.2.2. Professeur d'Histoire de la médecine et de médecine légale

En novembre 1807, les docteurs Corvisart, Desgenettes, Calbani, Hallé et Pinel, provoquent sa nomination à une chaire d'histoire de la médecine et de la médecine légale à l'Université de Montpellier (19). Cela est officialisé par un décret impérial.

Division. EXTRAIT DES MINUTES DE LA SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT.

Enregistré le
92.

3^e Division.

Au Palais de Fontainebleau, le 10 novembre 1807.

Napoléon, Empereur des Français, Roi
d'Italie et protecteur de la confédération
du Rhin

Vu la présentation faite par les membres de
la Classe des Sciences physiques et mathématiques
de l'Institut national et par les professeurs
de l'École de médecine de Montpellier, en
vertu de l'art. 24 du 11 floréal an 10 sur
l'instruction publique,

Sur le rapport de notre Ministre de
l'Intérieur

Nous avons décrété et décrétons ce qui
suit: Art. 1^{er}

M. Gabriel Prunelle, médecin de nos
Campes d'armée, actuellement Bibliothécaire
de l'École de médecine de Montpellier, est
nommé professeur à la dite École, pour l'entre-
nement de l'histoire de la médecine, et de
la médecine légale.

Art.

Figure 48 : Extrait n°1 Décret Impérial : Prunelle professeur à Montpellier
(Document scanné des archives de la bibliothèque universitaire de médecine de Montpellier).

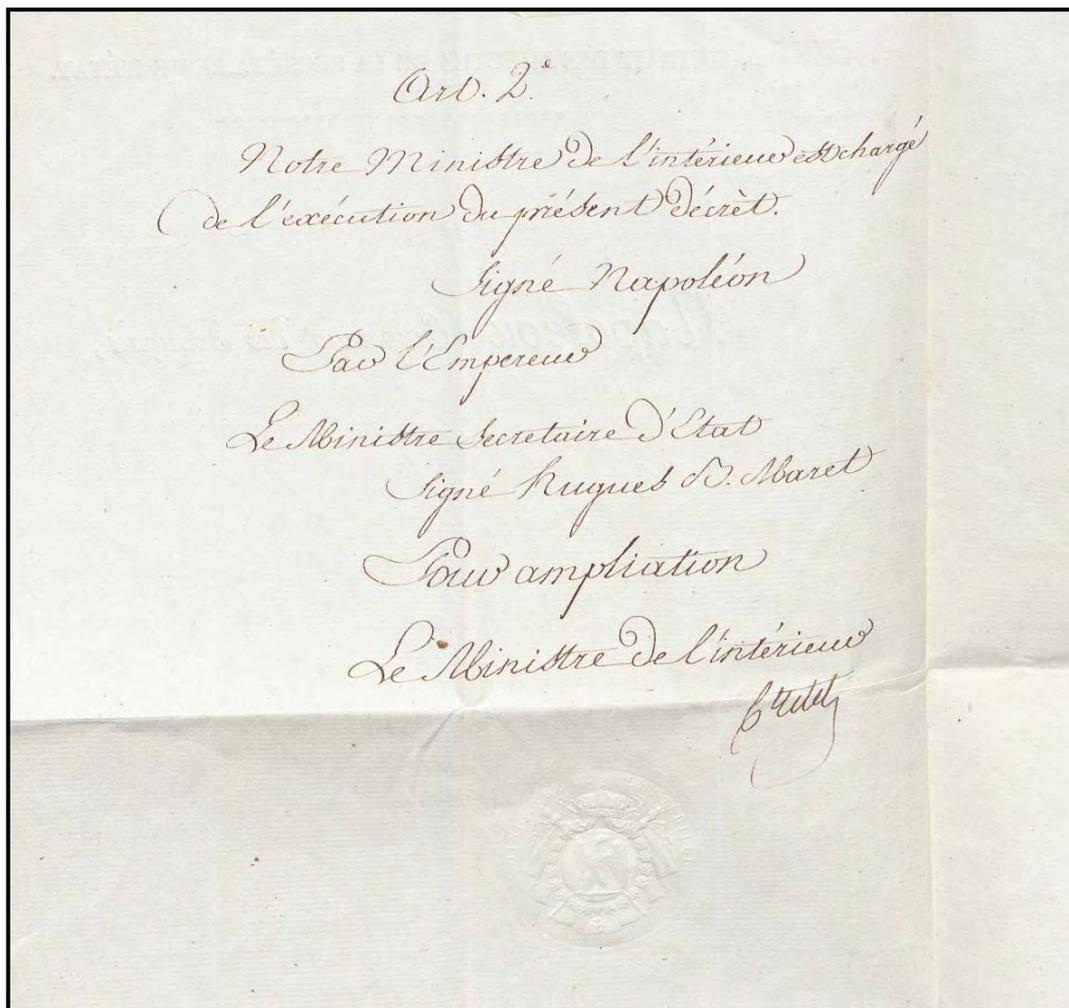


Figure 49 : Extrait n°2 Décret Impérial : Prunelle professeur à Montpellier
(Document scanné des archives de la bibliothèque universitaire de médecine de Montpellier).



**Figure 50 : Jean Nicolas Corvisart
(1755 - 1821)**

(http://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Nicolas_Corvisart).

Après ses études médecine, Jean Nicolas Corvisart travaille à l'hôpital de la Charité, actuel hôpital Broussais. Il pratique une nouvelle approche de la médecine et du malade, basée sur l'examen clinique attentif : percussion, interrogatoire, palpation et auscultation.

Il instaure des visites quotidiennes de malades avec à sa suite des étudiants. Il est plus tard le médecin personnel de Napoléon et de la famille Impériale. Il crée l'internat des hôpitaux de Paris d'où sortiront Laënnec, Bichat, Dupuytren, tous médecins réputés.

Il décède quelques mois après l'empereur auquel il est resté fidèle (42).



**Figure 51: René Nicolas Desgenettes
(1762 – 1837)**

(<http://www.napoleon-empire.net/portraits/desgenettes.php>).

Né à Alençon en 1762, de son vrai nom Dufriche, il est baron du domaine familial Desgenettes.

En 1784 il devient médecin et décide de voyager. Il suit des cours dans plusieurs villes d'Europe dont Londres et Rome. En 1789 il soutient sa thèse à Montpellier où il rejoint Chaptal dans son laboratoire.

Pendant la révolution ce Girondin échappe aux Montagnards et parlant couramment l'italien rejoint l'hôpital ambulancier de l'armée de Méditerranée.

Suite à sa rencontre avec Bonaparte qu'il soigne de la gale, il est nommé médecin chef de l'armée d'Orient. Il lutte contre une épidémie de typhus. Lui-même atteint il survit par miracle. Pendant la campagne d'Egypte, avec Larrey, il organise des bateaux hôpitaux. Ils sont confrontés à toutes les maladies tropicales.

En 1789 lors du siège de Saint-Jean d'Acre, il entre en conflit avec Bonaparte. Ce dernier voulant éviter que les malades ne tombent aux mains des Turcs, demande au médecin de les euthanasier avec de l'opium. Desgenettes refuse catégoriquement et tous les malades sont rapatriés. Les deux hommes ne s'adressent plus la parole.

A la chute de Napoléon, comme Larrey, il est maintenu dans ses fonctions par le Roi. Médecin en chef des Invalides, il meurt en 1837 suite à une attaque d'apoplexie. A Lyon l'hôpital des Armées porte son nom (43).

En tant que professeur, il écrit différents ouvrages. Le mémoire « *Recherche sur le sommeil léthargique, auquel certains animaux sont sujets pendant la saison hivernale* » est inséré dans les annales du Muséum d'histoire naturelle. Grâce aux observations expérimentales sur ce phénomène, il étudie les variations physiologiques des animaux pendant l'hibernation. Il est l'un des premiers à élucider un certain nombre de faits de manière scientifique. En effet, les naturalistes s'étaient contentés de décrire, avant lui, les mœurs et les habitudes des animaux (19).

En 1809, il publie « *De l'influence exercée par la médecine sur la renaissance des lettres* ». Se plaçant d'un point de vue philosophique, ce médecin démontre que la science des choses est intimement liée à celle des mots. Les études littéraires poussées sont nécessaires au développement intellectuel, en fortifiant l'esprit. La connaissance des œuvres est aussi indispensable au médecin que l'étude des sciences physiques.

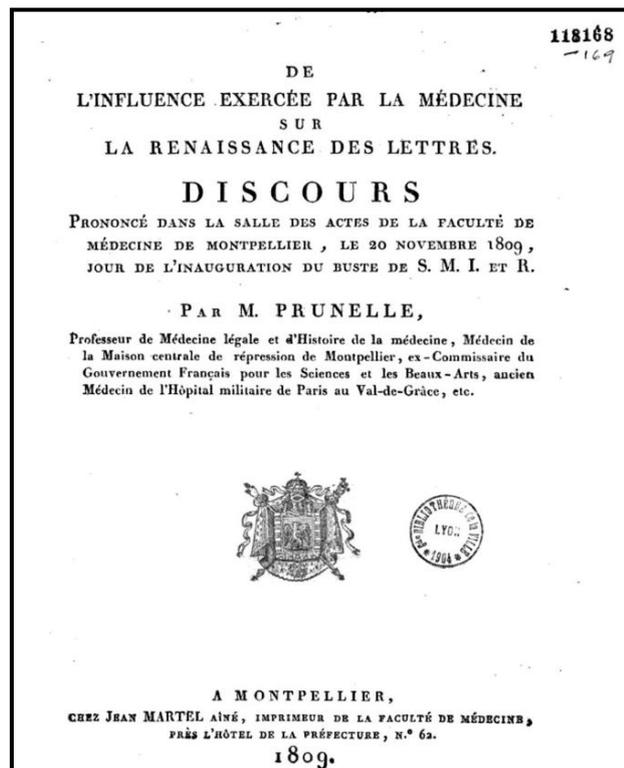


Figure 52 : De l'influence exercée par la Médecine sur la renaissance des Lettres, par Gabriel Prunelle en 1809.

(<http://books.google.fr/books?id=1SP22WJuTuYC>).

Pour Prunelle, le meilleur médecin n'est pas seulement un grand scientifique, mais doit aussi maîtriser les domaines philosophiques pour pouvoir établir le plus juste des diagnostics. Cet ouvrage est accueilli avec une extrême ferveur. Plusieurs années après sa parution, la presse continue d'en parler et le docteur Moreau de la Sarthe l'analyse dans les colonnes du *Moniteur* (1814) et précise : « *Cet ouvrage donne une grande idée du goût de l'auteur et de son érudition sur diverses matières qui sont rarement de la compétence des médecins* » (19).

En tant que médecin, professeur de médecine légale en France, il prépare le travail : « *De la médecine politique et générale, et son objet ; de la médecine légale en particulier, de son origine, de ses progrès et des services qu'elle rend aux magistrats* ». Le cours de police médicale nous vaut aussi une autre rédaction : « *De l'action de la médecine sur la population des états* ».

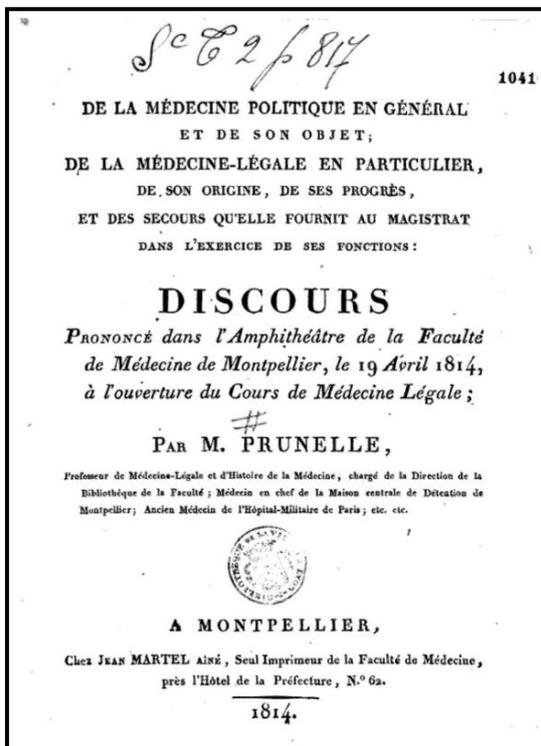


Figure 53 : Discours sur la Médecine légale (<http://books.google.fr/books?id=MR7Sde99doUC>)

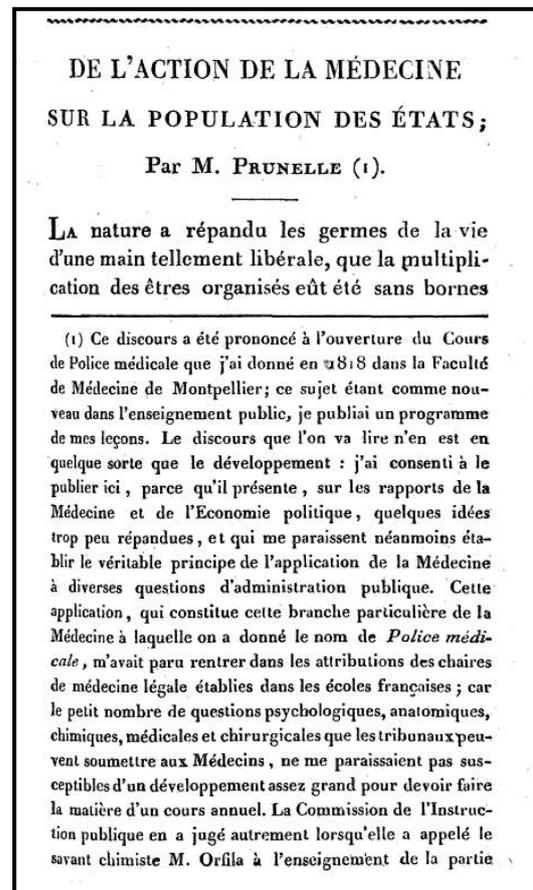


Figure 54 : Extrait Revue médicale étrangère, cours de police médicale par G. Prunelle (<http://books.google.fr/books?id=UBZqlQimZrIC>).

En outre, en 1815, dans la lignée de sa publication de 1809, il écrit une monographie dédiée au Professeur Hallé : « *Sur les études des médecins, leurs connexions et leurs méthodologies* » (19). Il y expose sa vision moderne de la médecine qui doit réunir la connaissance des langues, la philosophie, les mathématiques, avant de passer à l'étude de l'Homme qui comprend la biologie et la physique (29). Prunelle brosse ici un programme complet d'éducation et de formation de l'Homme. Cette méthode développée dans cet ouvrage fut adoptée par l'école de Montpellier, après une délibération spéciale.

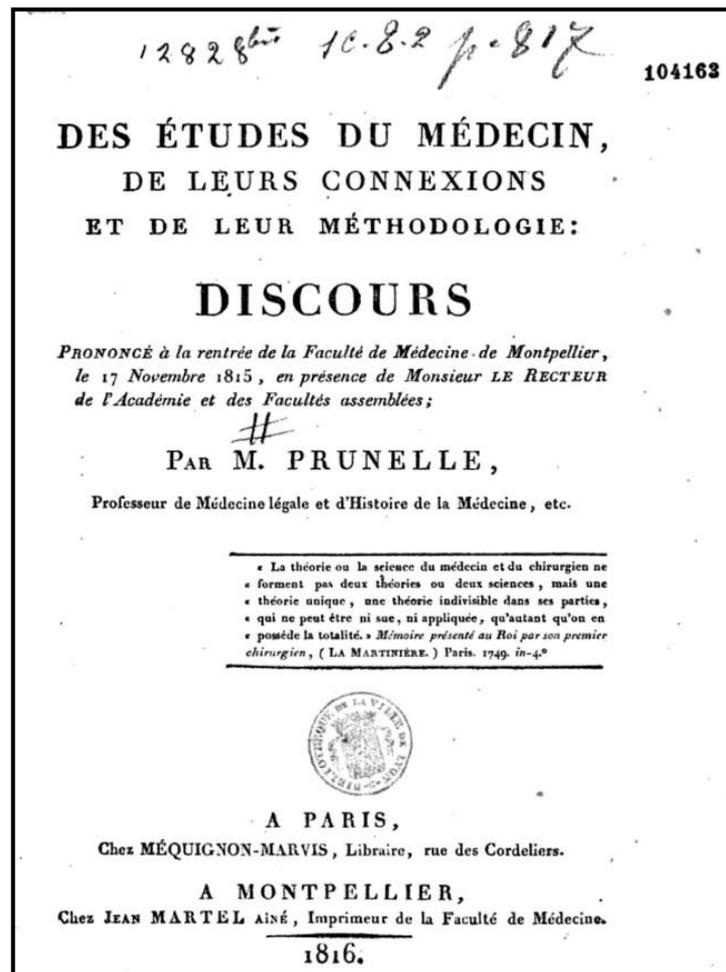


Figure 55 : Des études du médecin, de leurs connexions et de leur méthodologie par Prunelle en 1816

(<http://books.google.fr/books?id=3IomaTsxncwC>).

En 1813, pour les obsèques de son ami le Professeur Dumas, la faculté demande à Prunelle de publier l'éloge funèbre d'une centaine de pages qu'il avait prononcé. Cet éloge reste comme une œuvre sérieuse de la philosophie médicale, comme un monument érigé à la gloire d'un médecin de génie par un de ses élèves reconnaissant (19).

Préférant rester professeur médecin, il refuse le poste d'inspecteur général des facultés de médecine proposé par le maître De Fontanes.

3.3. Rencontre avec Stendhal

En 1814, au cours d'un voyage à Paris pour sa bibliothèque de Montpellier, il rencontre Stendhal. Ces deux protagonistes ont une relation assez mouvementée (16).



Figure 56 : Stendhal (1783 - 1842)
(<http://fr.wikipedia.org/wiki/Stendhal>).

Henri Beyle est né à Grenoble en 1783. A la mort de sa mère, il est éduqué par l'abbé Raillane qu'il déteste. De ce fait, très jeune il a la haine de la religion et de la monarchie.

A 13 ans, il s'engage dans l'armée de Napoléon. Cette carrière militaire le mène au Conseil d'Etat. A la chute de l'Empire, libéré de ces fonctions, il part à Milan et commence à écrire sous le pseudonyme de Stendhal.

A 47 ans, en 1830, il publie son premier chef d'œuvre « *le Rouge et le Noir* ». La même année il est nommé consul de France à Trieste puis à Civitavecchia en Italie. En 1834 il rédige « *Lucien Leuwen* » qui restera inachevé par peur de représailles sous la monarchie de Juillet. Parallèlement, il rédige une autobiographie dans « *La vie d'Henri Brulard* ». En 1839, il achève la « *Chartreuse de Parme* ».

Victime d'apoplexie, il rentre à Paris où il succombe à une deuxième attaque le 23 mars 1842 (44).

Tout deux sont originaires du Dauphiné. Le père de Prunelle et le grand-père de Stendhal, Henri Gagnon, étaient médecins et avaient fait leurs études à Montpellier.

Ils étaient amis. Les deux familles se fréquentaient, comme on peut le lire dans le journal de Stendhal à la date du 19 avril 1804 (36).

Cependant Stendhal s'éloigne de Prunelle lorsque celui-ci entre dans le cercle intime du roi Louis-Philippe. Dans son œuvre « *La vie d'Henri Brulard* », Prunelle est qualifié « *d'homme d'esprit, dont la raison me plaisait fort, horriblement laid et depuis célèbre comme député vendu et maire de Lyon vers 1833* » (45) et « *M. Prunelle, ancien maire de Lyon, l'homme le plus laid de France* » (46).

D'après les caractéristiques physiques et morales du docteur Du Poirier dans « *Lucien Leuwen* », certains ont fait un rapprochement avec Prunelle alors que d'autres l'identifient au médecin grenoblois Rubichon :

- Chapitre III : « *MM. de Pontlevé et de Vassigny sont les chefs apparents du carlisme, commissionnés par Charles X ; mais un maudit intrigant, qu'on nomme le docteur Du Poirier (on l'appelle docteur parce qu'il est médecin) est, dans le fait, le chef véritable.* »
- Chapitre IV : « *C'est le docteur Du Poirier, le premier médecin du pays, qui est son bras droit. (du marquis de Pontlevé) M. Du Poirier, qui est une fine mouche, mène par le nez tant M. de Pontlevé que M. de Puylaurens, l'autre commissaire de Charles X ; car l'on conspire ouvertement ici.* »
- Chapitre VIII : « *Ce M. Du Poirier était un être de la dernière vulgarité, et qui semblait fier de ses façons basses et familières ; c'est ainsi que le cochon se vautre dans la fange avec une sorte de volupté insolente pour le spectateur.* » « *Du Poirier pouvait avoir cinquante ans ; ses traits étaient grands et fort prononcés. Deux petits yeux gris-vert, fort enfoncés dans la tête, s'agitaient, se remuaient avec une activité étonnante et semblaient lancer des flammes : ils faisaient pardonner une longueur étonnante au nez qui les séparait. Dans beaucoup de positions, ce nez malheureux donnait au docteur la physionomie d'un renard alerte : c'est un désavantage pour un apôtre. Ce qui achevait la ressemblance, dès qu'on avait le malheur de l'apercevoir, c'était une épaisse forêt de cheveux d'un blond fort hasardé, qui hérissaient le front et les tempes du docteur. Au total, on ne pouvait*

oublier cette tête une fois qu'on l'avait vue ; à Paris, elle eût peut-être fait horreur aux sots ; en province, où l'on s'ennuie, tout ce qui promet une sensation est reçu avec empressement, et le docteur était à la mode. Il avait une contenance vulgaire, et pourtant une physionomie extraordinaire et frappante. Quand le docteur croyait avoir convaincu son adversaire, et dès qu'il parlait à quelqu'un, il avait un adversaire à convaincre et un partisan à gagner, ses sourcils se relevaient d'une façon démesurée et ses petits yeux gris ouverts comme ceux d'une hyène semblaient prêts à lui sortir de la tête. « Même à Paris, se dit Lucien, cette physionomie de sanglier, ce fanatisme furieux, ces façons impertinentes, mais pleines d'éloquence et d'énergie le sauveraient du ridicule. » (47).

A son tour Prunelle le qualifie de « *fier fat* » (45), Stendhal répondit : « *Ce jugement retentit parmi mes connaissances. Peut-être au reste avait-il raison* » .

Prunelle ayant été attaqué sur son physique rétorque : « *si Stendhal souligne cette disgrâce c'est peut-être parce qu'il est heureux de trouver plus laid que lui* » (36).

3.4. Fin d'une époque à Montpellier

3.4.1. Le recteur contre Prunelle

Plusieurs éléments vont opposer le recteur Blanquet du Chayla au professeur de médecine. Le recteur veut entrer en possession du bel hôtel appartenant à la faculté de médecine de Montpellier. Il se heurte au refus de Prunelle qui désire maintenir les privilèges, cet hôtel étant réservé au professeur de botanique.

Antérieurement à ces faits, en 1808, Prunelle se trouvant en concurrence avec le docteur Ménard, nouveau bibliothécaire, ne voulait pas céder la direction de la bibliothèque ainsi que son appartement de fonction. De plus, Prunelle avait été signalé pour ses sentiments patriotiques (1814-1815) en appelant aux armes ses

concitoyens devant la menace d'une invasion étrangère en France. Il est donc placé dans la catégorie des suspects. Dès les premiers jours de la restauration, il est pour toutes ces raisons en conflit avec le recteur de l'Académie (19).

3.4.2. Prunelle destitué le 3 mai 1819

Lorsqu'en février 1819 des incidents éclatent, il en est jugé responsable. En effet, des étudiants ont sifflé une comédie du préfet de l'Hérault. Ce dernier en accord avec le recteur fait fermer les cours de l'école et dénonce Prunelle comme l'instigateur de ces troubles (19).

A cela s'ajoutent des accusations de dilapidations commises dans le dépôt de la bibliothèque, accusations sans aucune preuve. Le 3 mai 1819, le conseil de l'Instruction publique le suspend, sans l'avoir entendu. Prunelle se défend énergiquement en demandant une enquête qui lui sera refusée. Pour contre attaquer il publie des mémoires justificatives franches et dures qui lui valent une destitution complète. Il écrit une lettre au recteur qui fait grand bruit et une brochure sur les mêmes événements : « *De l'état des hommes de lettre et des hautes écoles sous le régime actuel de la Commission de l'Instruction publique* ». Avec un style offensif, ces deux écrits révèlent la juste indignation de l'accusé. Bien que le recteur et ses complices gagnent la partie, l'opinion publique est du côté de Prunelle. En 1830, il décline le titre de professeur honoraire qu'on lui propose. Il n'est pas tout à fait remis de l'injustice flagrante dont il s'estime la victime (19).

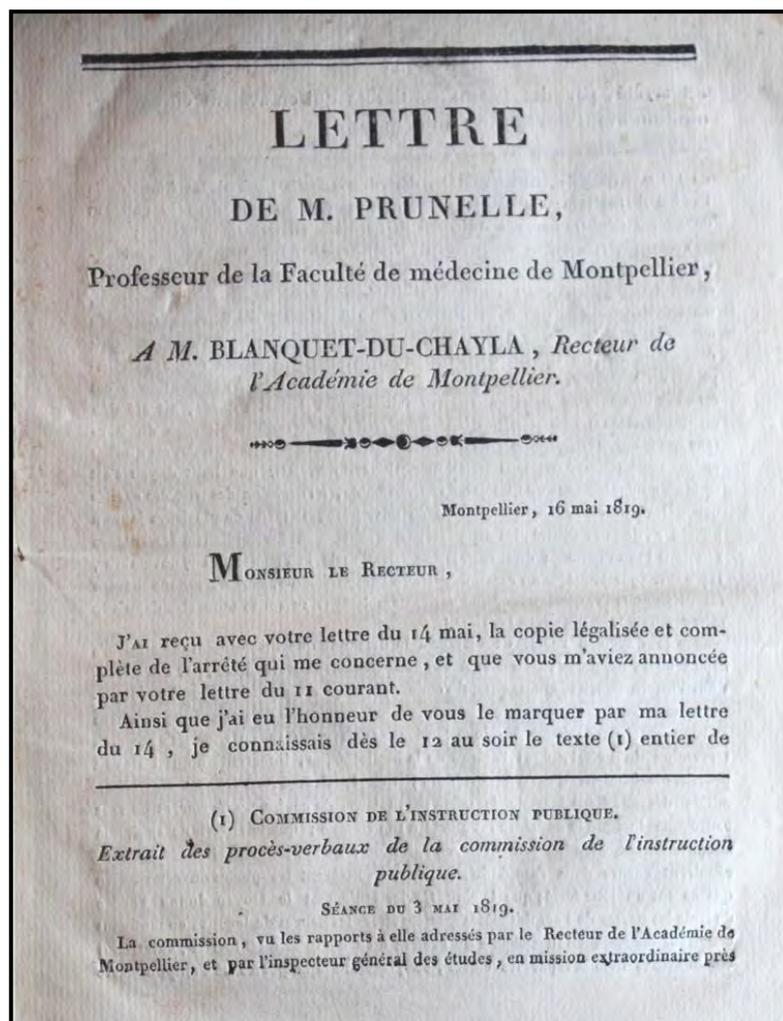


Figure 57 : Extrait de la lettre à M. Blanquet-du-Chayla, 1819

(Prunelle G. Lettre de M. Prunelle, professeur de la Faculté de Médecine de Montpellier, à M. Blanquet du Chayla, recteur de l'Académie de Montpellier. Montpellier : édition V^e Picot ; 1819).

Sa réputation sort grandie de cette épreuve, personne ne croyant réellement à sa culpabilité, même ses pires ennemis qui ont mis en route cette machination pour l'écartier. Une médaille gravée lui est décernée « *scientiae et virtuli* » par son comité de soutien (19). Un an plus tard, lors d'un banquet, les étudiants de la faculté de Médecine de Montpellier lui dédient un poème.

COUPLETS
ADRESSÉS
à M.^r Prunelle,

Dans un Banquet qui lui a été
offert par MM. les Etudiants
De la Faculté de Médecine
de Montpellier,

Le 14 Mai 1820.

AIR : Trouverez-vous un Parlement.

Si le Poète par ses chants
A droit de venger le génie,
Si quelquefois par ses accens
Il confondit la calomnie ;
Si les talens seuls sont les lois
Qu'on révère sur le Parnasse,
De réclamer d'aussi beaux droits
A coup sûr c'est ici la place. } Bis.

O toi ! dont un sort rigoureux
Si longtemps prolongea l'absence,
Tu daignes, sensible à nos vœux,
Enfin nous rendre ta présence.
Ce jour répare nos malheurs
Quand parmi nous il te replace ;
Mais loin de toi, tous dans nos cœurs
Nous t'avions conservé ta place } Bis.

Brave en paix le destin jaloux
Qui cherchait envain à l'abattre,
Quand la haine porte les coups,
C'est au dédain à la combattre ;
Par nos hommages ranimé,
Ris de son impuissante audace ;
Parmi ceux dont on est aimé,
Est-il une plus belle place ! } Bis.

Ah ! que de tes vils ennemis
La rage tout haut s'applaudisse !
Ils ont provoqué le mépris,
Le mépris en fera justice.
Oui, déjà nous voyons d'ici
L'instant où le sort les replace,
Toi dans la gloire, eux dans l'oubli... } Bis.
Il faut que chacun ait sa place. } Bis.

Je dois finir et, cependant,
Avec peine je m'y décide,
Car la plume écrit en courant
Lorsque c'est le cœur qui la guide ;
Mais quand je ferais cent couplets,
S'il faut qu'ici je te retrace,
Tout notre amour, tous nos regrets, } Bis.
Je n'aurais pas assez de place.



Figure 58 : Poème des étudiants à Montpellier pour le professeur Prunelle
(Desalleurs C. Couplets adressés à M. Prunelle dans un Banquet qui lui a été offert par MM. les Etudiants de la Faculté de Médecine de Montpellier. 14 mai 1820).

Sa carrière de professeur prend fin ; il va pouvoir se consacrer à la médecine. Des amis l'appellent à Lyon où sa vie va prendre un nouvel essor.

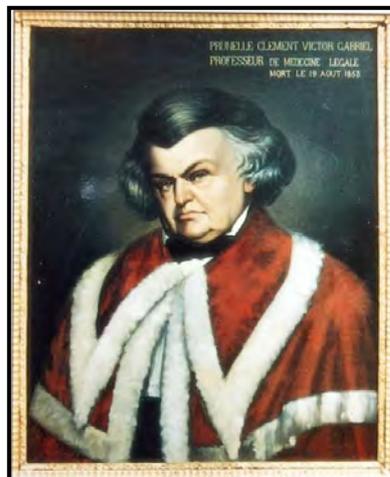


Figure 59 : Portrait de Prunelle, salle des Actes à la faculté de Médecine de Montpellier (41).

4. Député d'Isère et Maire de Lyon de 1830 à 1835

4.1. Ses débuts à Lyon

Après avoir voyagé à travers l'Europe, Prunelle s'installe à Lyon et se marie avec la fille d'un soyeux lyonnais, Rose Duport, en 1822 (48). Le couple habite 11 place de la Miséricorde à Lyon, actuellement place Tobie Robatel en face de l'école de la Martinière (49). Ils auront une fille Julie Jeanne, née le 21 août 1827, qui décèdera à l'âge de 7 ans.

Propriétaire terrien à la Tour-du-Pin il s'occupe de questions agricoles (50). Etant membre de la Société Royale d'Agriculture, il veut améliorer les techniques agricoles et former des ingénieurs agronomes. Dans ce but il publie « *De la nécessité de l'enseignement scientifique de l'agriculture* » (16). Il importe dans ses deux fermes du Vion des vaches Durham venues d'Angleterre. Il dote aussi ses fermes de moulins à grain, et supprime la jachère dans cette région (19).

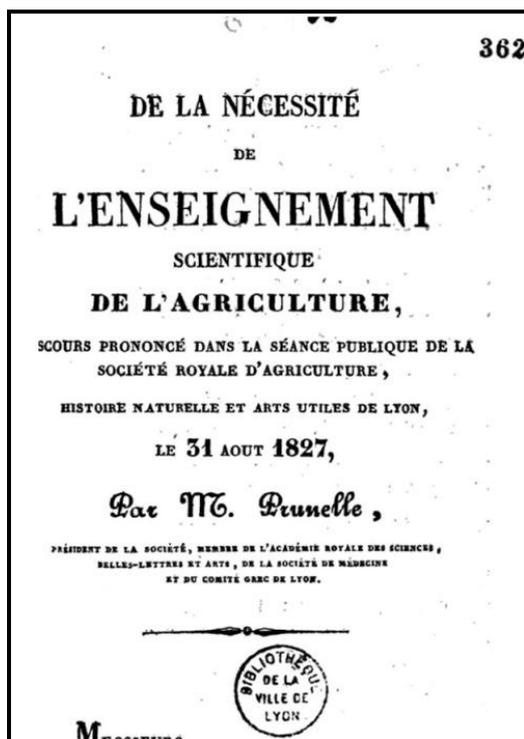


Figure 60 : De la nécessité de l'enseignement scientifique de l'agriculture, par Prunelle en 1827
(books.google.fr/books?id=gCezllfavSUC).

A Lyon il accueille en 1829 La Fayette et prononce un discours qui fait de lui un des leaders du libéralisme local contre Charles X. Il crée un journal d'opposition « *Le précurseur, journal constitutionnel de Lyon et du Midi.* » (36).

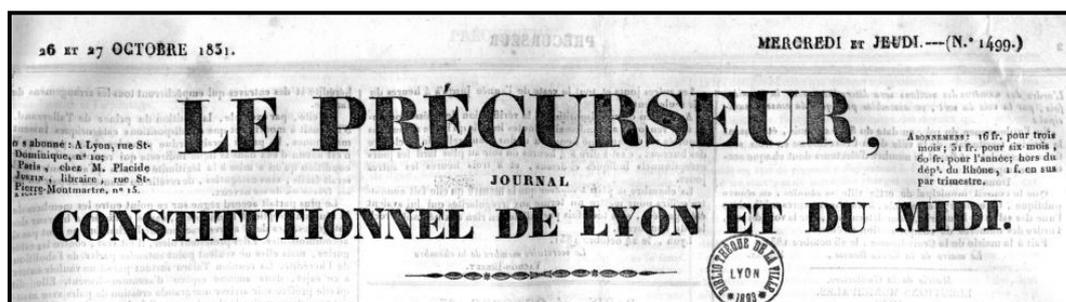


Figure 61 : Le précurseur
(Rude F. *Journal Le précurseur* ; n°1499. 1851. http://collections.bm-lyon.fr/BML_01MAN00101MS_RUDE_376_f194).

C'est un médecin qui ne tarde pas à se faire une bonne clientèle, sa réputation ne cessant de grandir. Toutefois nous pouvons lire dans « *Les mémoires d'outr-tombe* » de Chateaubriand, que ce dernier a emmené sa femme le consulter

en 1826. Il fait là une grossière erreur de diagnostic, condamnant cette patiente. « *Madame de Chateaubriand, étant malade, fit un voyage dans le midi de la France, ne s'en trouva pas bien, revint à Lyon, où le docteur Prunelle la condamna. Je l'allai rejoindre ; je la conduisis à Lausanne, où elle fit mentir M. Prunelle* » (51).

Médecin expérimenté, prudent dans ces conseils, il met en avant l'hygiène, le régime, la psychologie même des malades. Il les soutient moralement et ne semble jamais vaincu par la maladie. Selon diverses sources, il attend le moment favorable pour administrer les médicaments les mieux adaptés. Dans le cas des diverses fièvres qui sévissent à cette époque dont la fièvre typhoïde, il utilise des agents tels que le quinquina ou les anti-spasmodiques qui, pour lui, restent des moyens les moins inefficaces. Il place au second plan l'inflammation tout en la combattant. Sa préférence va aux médicaments les plus proches de la nature. Il n'a pas que des succès mais sa perspicacité et son bon choix thérapeutique lui valent des guérisons inespérées (19). Les Lyonnais lui en sont reconnaissants, ses qualités médicales et ses opinions libérales le menant à exercer un rôle politique lors de la révolution de 1830.

4.2.1830, les « Trois Glorieuses », Prunelle a les clefs de Lyon

L'abdication de Charles X lors de la révolution du 27, 28 et 29 juillet 1830 dite les « *Trois Glorieuses* » met en place la monarchie de juillet. Le 30 juillet, Prunelle étant membre de la commission provisoire de Lyon qui remplace le conseil municipal, est nommé sans l'avoir sollicité maire provisoire de Lyon le 5 août. Une ordonnance royale confirme son statut de maire le 2 septembre 1830 (36).



Figure 62 : Clés de la ville de Lyon

(http://www.gadagne.musees.lyon.fr/index.php/histoire_fr/Histoire/Musee-d-histoire-de-Lyon).

Les clés de Lyon ont été faites en 1805 par Joseph Chinard.

Elles représentent les 3 divisions de Lyon sous le 1^{er} Empire de 1804 à 1814.

La première est celle du quartier « nord » de la Croix-Rousse et de l'Hôtel de Ville. En forme de hache, le caducée d'Hermès sculpté représente le commerce et le voyage, force de ce quartier.

La seconde est celle du quartier « midi » de la presqu'île et de Saint Nizier. Les deux dauphins symbolisent le Rhône et la Saône. Un aviron est dessiné sur la clé évoquant l'activité fluviale du secteur.

La dernière représente la division de « l'ouest ». Elle symbolise la justice avec les deux sceptres, les deux balances et le code civil. Le Lion symbole de la ville est présent (52).

M. Prunelle, maire de Lyon, a été installé aujourd'hui dans ses fonctions. Après une éloquente allocution adressée à ce fonctionnaire au nom de la Commission provisoire par M. Gilibert, allocution que nous regrettons de ne pas être à même de transcrire ici, M. Prunelle a répondu par le discours suivant :

Chers concitoyens,

L'attentat du 25 juillet a soulevé toute la France, et ; pour la première fois peut-être, une insurrection a été légale. Cette insurrection était commandée par la loi qui avait remis la défense de la Charte aux gardes nationales du royaume, c'est-à-dire à toute une nation libre. Ces devoirs, que vous imposait la loi, vous les avez énergiquement accomplis pendant les glorieuses journées qui viennent de s'écouler ; vous vous êtes montrés en tout dignes de vos pères, et par ce mot seul, vous êtes assez loués !

C'est dans ces graves circonstances que votre confiance m'arrache, contre toute mes convenances, aux occupations ordinaires de ma vie, en m'élevant à présider votre administration municipale. Cette confiance, j'ose dire que je la dois à mon amour pour l'ordre, à un respect de la loi qui ne m'a pas abandonné, même dans les instans les plus critiques. Ma tâche serait facile, s'il ne s'agissait que d'assurer le maintien du bon ordre dans une population qui vient de se conduire avec une prudence, avec une sagesse dont l'histoire des révolutions n'offre pas d'exemple. *Respect aux personnes, respect aux propriétés, respect aux consciences, pardon aux vaincus* : telle a été votre devise dans ces momens difficiles : telle sera constamment la mienne.

Dans quelques jours, je l'espère, le pénible fardeau que vous m'avez imposé, pèsera sur un autre que moi : jusque là, je compte, pour m'aider à le porter, sur le patriotisme de cette imposante cité, et sur la coopération de tous les amis de la paix et de la tranquillité publique ; j'userai surtout des conseils de mes courageux collègues dans la Commission de la garde nationale ; et, en attendant que les pouvoirs constitués de l'Etat aient définitivement réglé notre sort à venir, crions ensemble :

Vive la France ! vive la Liberté !

6 août 1830.

Le maire provisoire de la ville de Lyon,
PRUNELLE.

Figure 63 : Article dans le « Précurseur » du 7 août 1830, Prunelle maire provisoire de Lyon. (Prunelle. Lyon 6 août 1830. In : Le précurseur n°1 117, 1830. http://collections.bm-lyon.fr/BML_01PER0030212370).

MAIRIE DE LYON.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PROVISOIRE
DE LA GARDE NATIONALE DE LYON,

SUR l'invitation que lui a faite M. le LIEUTENANT-GENERAL
commandant la 19.^e Division militaire, muni des pleins pou-
voirs de S. A. R. le LIEUTENANT - GENERAL du
Royaume, de nommer un Maire provisoire pour administrer
la ville de Lyon;

Nomme

M. PRUNELLE

MAIRE PROVISOIRE de la ville de Lyon.

A Lyon, le 5 Août 1830.

Les Membres présents de la Commission ,

GILBERT, *Président*; TERME, TROLLIET,
GENTELET, BILLIET aîné, MORNAND,
TABAREAU, SECOND, CHEZE, FAYE,
Ch. DEPOUILLY, Ch. DUPASQUIER,
ALEXANDRE, *Secrétaire*.

Le GENERAL commandant la 19.^e Division militaire, en vertu des Pouvoirs qui lui
sont conférés par le LIEUTENANT-GENERAL du ROYAUME, approuve la Nomination
de M. PRUNELLE à la Mairie de Lyon, et invite la Commission Provisoire à procéder sur-
le-champ à son installation.
Lyon, le 5 Août 1830.

Le Lieutenant-Général,
BACHELU.

Figure 64 : Affiche du Lieutenant-Général Bachelu confirmant la nomination de G. Prunelle, maire provision de la ville de Lyon (7).

Parallèlement à son mandat de maire, il est élu député de l'Isère en 1830 et confirmé dans cette fonction le 5 juillet 1831 (50).

Prunelle est remarqué par le roi Louis-Philippe. Il est admis dans l'intimité du Palais-Royal. De plus les jeunes princes de la famille d'Orléans apprécient l'originalité de sa conversation et sa grande culture. Son mandat régional et la faveur du roi lui permettent de plaider la cause de sa ville au plus près du pouvoir à Paris. Néanmoins comme nous le verrons par la suite, cela lui sera parfois reproché (19).

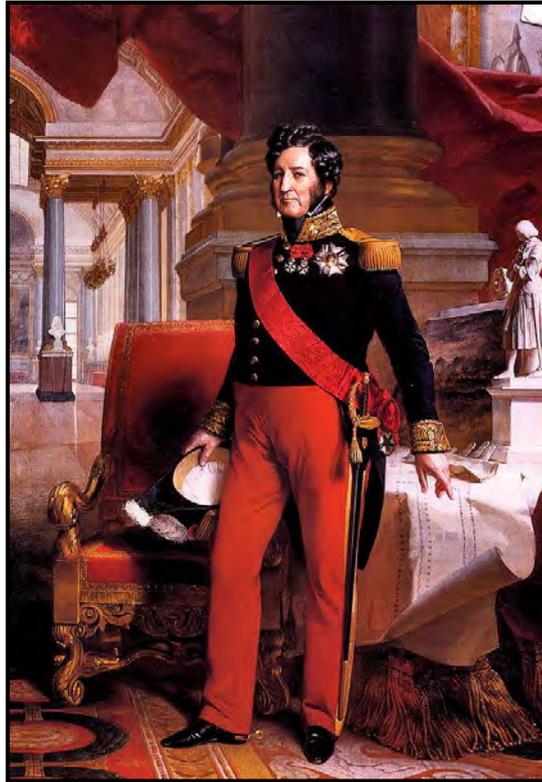


Figure 65 : Louis-Philippe de Bourbon (1773 – 1850).

(http://fr.wikipedia.org/wiki/Louis-Philippe_Ier#mediaviewer/File:Louis-Philippe_de_Bourbon.jpg).

Ce nouveau maire entreprend de nombreux changements et travaux pour la ville de Lyon. Une de ses priorités est de développer l'enseignement et d'améliorer l'hygiène.

René Dardel, est nommé architecte de la ville le 1^{er} juin 1831, fonction qu'il exercera jusqu'en 1852, où il continuera à embellir la ville sous les mandats des maires suivants (53).

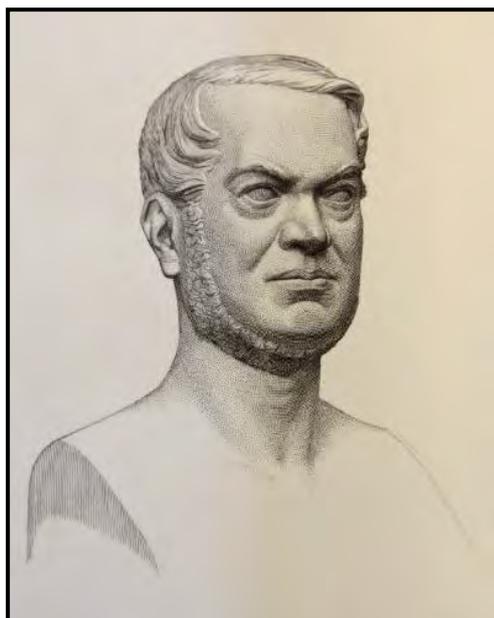


Figure 66 : René Dardel (1796 – 1871) (53).

4.3. Son action pour la ville

4.3.1. L'enseignement

Il voit l'avenir et l'évolution dans la classe moyenne et organise l'instruction populaire. Il veut également favoriser l'éducation des enfants d'ouvriers ; pour cela il crée les premières salles d'accueil pour le 1^{er} âge dont il est le président. Il reprend la « *Société d'instruction élémentaire de département du Rhône* » et la développe. Le nombre de professeurs et d'élèves augmente très vite. Pour financer ses nouvelles mesures, il supprime les bourses communales du collège Royal. Pour lui, elles sont données plus à la faveur qu'au besoin. Il les redistribue à l'instruction élémentaire. De plus, le maire protège aussi les écoles tenues par les frères chrétiens, qui ont le monopole de l'instruction primaire, alors que de nombreuses personnes réclament leur suppression. Prunelle s'en sert plutôt comme une concurrence loyale et non comme une rivalité (19).

En 1826 grâce au don de son ami le Major Martin, 20 000 roupies gagnées aux Indes ont servi à fonder l'école de la Martinière sous la magistrature de Lacroix-Laval. Elle est appelée « *Martinière provisoire* » car située dans une grande salle du palais Saint Pierre. Ce n'est qu'en 1833 que Prunelle va la déplacer dans l'ancien

couvent des Augustins de façon définitive. Prunelle va en faire la première école technique.

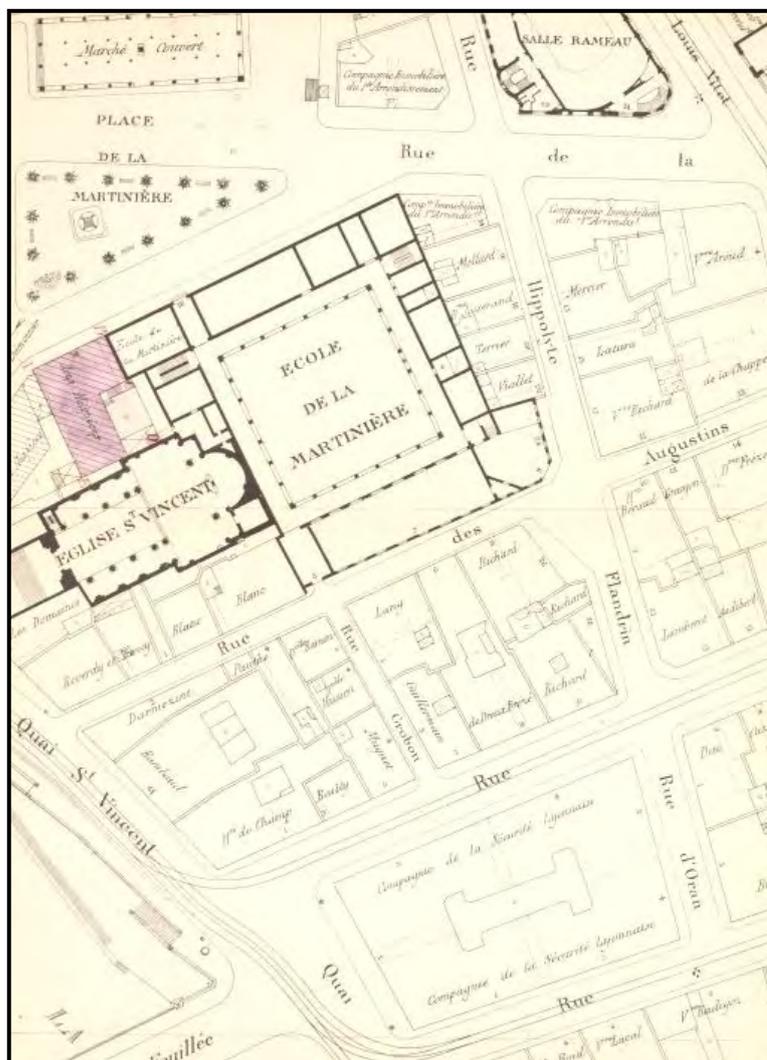


Figure 67 : Plan de l'école de la Martinière déplacée au couvent des Augustins

(Archives municipales de Lyon, 923 WP 3 483.

<http://patrimoine.rhonealpes.fr/illustration/ivr8220106904065nuca/c98ace02-fe68-44b0-a3ac-223b24d214d1>).

Henri Tabareau, directeur et professeur de mathématiques de l'école va mettre au point la méthode dite « *méthode manuelle* ». Elle est employée pour l'enseignement populaire des sciences. Chaque cours est divisé en plusieurs tranches. Pour chaque partie, les élèves doivent résoudre un exercice sur une ardoise jusqu'au coup de baguette du professeur. L'ardoise est ensuite relevée et déposée dans un casier. L'exercice de la tranche suivante est exécuté sur une autre ardoise. Pendant l'exercice, le professeur corrige les ardoises précédentes. La théorie et la pratique sont ainsi enseignées en alternance (54).

ÉCOLE LA MARTINIÈRE.

**Ecole des Sciences et Arts Industriels
DE LYON.**

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats doivent appartenir à des parents domiciliés à Lyon ou dans le département du Rhône ; être âgés de 12 ans au moins ou de 14 ans 1/2 au plus ; savoir lire, écrire et exécuter avec *promptitude et précision* sur les nombres entiers, les quatre premières règles de l'Arithmétique.

Dans les premiers jours d'octobre, une *affiche spéciale* indiquera les jours et heures auxquels les parents, tuteurs ou répondants des candidats devront les présenter à l'Ecole, pour les faire inscrire. Ces candidats subiront alors les examens d'admission, sous la présidence du Principal assisté du Censeur des études et des fonctionnaires désignés pour ce service.

Les examens consistent en deux épreuves, composition écrite et examen oral.

PIÈCES A FOURNIR : 1° acte de naissance ; 2° certificat de vaccine ou de petite vérole ; 3° certificat des écoles fréquentées précédemment.

Les parents, tuteurs ou répondants, en faisant inscrire les candidats, signent une demande d'admission, ainsi que l'engagement de ne détourner sous aucun prétexte l'élève des cours de l'Ecole et de l'y ramener eux-mêmes s'il s'est absenté.

Si le candidat est admis, le Principal en donne avis aux parents avant le 1^{er} novembre.

HEURES DES COURS.

	ENTRÉE.	SORTIE.	
Théorie de la fab^{ric} des Etoffes (Répétition).	6 h. 1/2.	7 h. 3/4.	On recommande aux parents des élèves admis, de consulter ce tableau, et de ne leur donner que le temps nécessaire pour qu'ils arrivent soit à l'Ecole, soit chez eux, ni trop tôt ni trop tard.
Ateliers manuels. 1^{re} Section	6 h. 3/4.	7 h. 5/4.	
Mathématiques	8 h.	10 h. 1/2.	
Morale ; Grammaire ; Ecriture	10 h. 3/4.	11 h. 3/4.	
Ateliers manuels. {			
2 ^e Section	11 h. 3/4.	midi 40'	
3 ^e Section	midi 45'	1 h. 40'	
Dessin	1 h. 3/4.	3 h. 1/2.	
Chimie	3 h. 3/4.	5 h. 3/4.	
Théorie de la fab^{ric} des Etoffes (Leçon)	5 h. 3/4.	5 h. 1/4.	
Sculpture et Moulage	5 h. 3/4.	5 h. 1/4.	
Ateliers manuels. 4^e Section	5 h. 3/4.	5 h. 1/4.	
Jusqu'au 15 février		4 h. 3/4.	
Chimie (grandes manipulations)	6 h. 3/4.	9 h. mat.	
Jepudi {			
Ateliers (les 4 sections successives)	9 h. 1/2.	1 h. 45'	
Retenus	2 h.	4 h.	

Figure 68 : Condition d'admission et emploi du temps de l'école de la Martinière

(Tabareau. Exposé de la méthode Tabareau fondée à l'école de la Martinière : pour l'enseignement préparatoire des mathématiques et utilité de son adoption dans les classes élémentaires de l'enseignement secondaire. Lyon : impr L.Perrin ; 1863).

Les Facultés des sciences et des lettres avaient été fermées lors de la restauration. Prunelle obtient leur rétablissement. Il organise une nouvelle fois l'administration et la nomination des professeurs (19).

Durant la même période, Prunelle exige, dans l'intérêt de Lyon, la création d'une Faculté de médecine. Malgré de nombreuses oppositions, le projet est adopté mais est stoppé lorsque l'insurrection et l'agitation populaire éclatent.

Le maire ordonne à Dardel, la restauration du Palais-des-Arts, l'actuel Palais Saint-Pierre, qui était en ruine, pour le préparer à l'enseignement supérieur et vulgariser la science. Cette ancienne abbaye des Dames de Saint-Pierre est un bâtiment mal exploité. L'architecte en commence la réhabilitation. Son premier travail est d'installer la bibliothèque spéciale des sciences et des arts. Dardel est aussi l'auteur de la rénovation du grand escalier avec l'ouverture du ciel ouvert (53).

De vastes pièces vides sont utilisées et transformées en superbes salles avec des ouvrages de peintres lyonnais de l'époque. On peut y découvrir des sculptures antiques, des modèles en plâtres pour les étudiants. Des cours d'anatomie sont donnés pour les étudiants des Beaux-arts. Quand cette nouvelle chaire est créée, elle est la seule en Europe avec celle de Milan à enseigner la gravure, source de progrès pour l'industrie manufacturière de la ville (19).

Prunelle ordonne la réalisation d'un portrait de Joseph-Marie Jacquard pour la Galerie des portraits de Lyonnais célèbres par Jean-Claude Bonnefond.

Ce tableau se trouve de nos jours à la chambre de Commerce dans la salle qui porte son nom (55).



Figure 69 : Salle Jacquard, Chambre de Commerce

http://www.patrimoine-lyon.org/uploads/images/Gallery/Presquile/monuments/CCI_4849.jpg.

En 1832 et 1833, grâce à sa connaissance et son expérience dans le monde de l'enseignement, le gouvernement lui propose de devenir le ministre de l'instruction publique. Il refuse cette charge (19).

4.3.2. Hygiène et urbanisme

4.3.2.1. Le choléra

Deux pandémies de choléra dévastent l'Europe au XIX^e siècle, la France étant touchée une première fois en 1831, et la seconde de 1849 à 1854. L'épidémie venant d'Angleterre atteint Paris en mars en 1832 (57).

Dès le 14 septembre 1831, le docteur Prunelle fait à la chambre des députés un rapport sur le choléra morbus où il décrit la propagation de cet épouvantable fléau et demande pour Lyon un crédit d'un million de francs pour pouvoir établir des mesures sanitaires efficaces. Ce crédit est toutefois insuffisant pour recourir à de grandes mesures d'hygiène publique qui sont très lentes à mettre en place dans les grandes villes (56).

RAPPORT SUR LE CHOLÉRA-MORBUS ,

*Fait par le docteur PRUNELLE, à la Chambre des Députés,
dans la séance du 14 septembre 1831.*

LA rapidité avec laquelle le choléra-morbus parcourt depuis quelques mois les parties orientales de l'Europe n'a pas permis au gouvernement français de demeurer spectateur tranquille des précautions que prennent divers états pour se préserver de cet épouvantable fléau. Ces précautions, le ministère a commencé à en user dans nos ports maritimes, avant de les appliquer à notre frontière continentale de l'est. Quelques dépenses sont déjà faites; et dans les ports de l'Océan et de la Manche, elles ont eu pour but principal d'activer l'achèvement des lazarets, et de procurer, dans les ports où il n'en existe pas, un ancrage meilleur pour les navires assujettis aux lois sanitaires. La chambre se rappellera sans doute tout ce qui a été dit à une certaine époque dans cette enceinte, contre la construction des lazarets, que l'on voulait opposer à une maladie dont la nature contagieuse est loin encore d'être prouvée.

Mais il faut bien remarquer aussi que l'obligation où étaient autrefois tous les bâtimens provenant du Levant de faire leur quarantaine à Marseille, constituait le commerce des ports de l'Océan et de la Manche en frais considérables, et que ces frais se répéteront plus souvent encore, si, comme nous l'espérons, Alger devient un

Figure 70 : Extrait du rapport sur le choléra-morbus, par le Docteur Prunelle en 1831.

(Boisseau. *Traité du choléra-morbus considéré sous le rapport médical et administratif*. Paris : imprimerie de Cousson ; 1832. books.google.fr/books?id=r8zIt7MVUxwC).

Dans ce rapport, il rappelle la méthodologie en matière de désinfection en s'appuyant sur les conseils de M. Payen pour l'utilisation du chlorure de chaux en poudre(56).

Notice sur l'emploi du chlorure de chaux.

M. Payen indique les procédés, suivans pour l'emploi de ce moyen désinfectant :

Prenez un vase en grès, une fontaine ordinaire, un grand pot à beurre ou une jarre à huile de la contenance de deux seaux (environ vingt-quatre litres) pour un grand appartement et une maison nombreuse, et de moitié de cette capacité pour un plus petit ménage; prenez deux livres de chlorure de chaux en poudre pour les grandes fontaines, et une livre pour les plus petites; délayez-les en bouillie avec une égale quantité d'eau à l'aide d'un morceau de bois, puis achevez de remplir la fontaine d'eau jusqu'à un pouce du bord : vous aurez alors la solution de chlorure de chaux qui vous servira à l'assainissement de votre maison. Avant de l'employer, attendez que le dépôt soit formé à l'eau claire. On puisera avec une tasse l'eau chlorurée quand on en aura besoin, à moins qu'on n'ait fait placer au quart de la hauteur au dessus du fond, et par conséquent du dépôt, une cannelle en bois par où on pourra l'avoir sans être troublé. On mettra dans les chambres habitées, et particulièrement dans la chambre à coucher, une ou deux assiettes pleines de la solution de chlorure, que l'on changera tous les deux jours. On fera des aspersions journalières avec un ou deux verres de cette solution sur les points où quelque mauvaise odeur annonce la fermentation de matières organiques; on pourra y laisser une assiette pleine de cette solution.

Chaque individu parviendra facilement à s'environner

d'une émanation continuelle de chlore, 1° en trempant une fois en vingt-quatre heures, dans la solution, un linge que l'on exprimera fortement et que l'on enveloppera dans une cravate ou fichu porté au cou; 2° en se lavant les mains dans la solution et les laissant sécher après les avoir essuyées légèrement.

Un moyen facile de répandre une grande quantité de chlore dans un endroit que l'on veut assainir promptement consiste à tremper des linges dans la solution et à les étendre sur une corde dans cet endroit.

La solution de chlorure, susceptible d'enlever des taches d'un grand nombre de matières colorantes, peut, par cette raison, déteindre certaines étoffes; il sera bien d'éviter d'en répandre dessus.

Lorsque toute la solution claire sera épuisée, on remplira d'eau la fontaine en délayant le dépôt, puis on laissera déposer de nouveau pendant deux ou trois heures; alors on soutirera toute la solution claire dans un ou deux seaux; on jettera tout le dépôt ou marc resté dans la fontaine, puis on remettra dans celle-ci la même quantité de chlorure neuf que la première fois, que l'on délayera de même, si ce n'est qu'au lieu d'eau pure on emploiera l'eau soutirée du dépôt.

La dépense de ce moyen d'assainissement est très-minime; un kilogramme de chlorure de chaux en poudre de très-bonne qualité (de 90° à 100° au chloromètre de M. Gay-Lussac) se vend environ 2 francs chez tous les pharmaciens. Cette quantité suffit, dans un ménage moyen, pour remplir deux fois la fontaine à chlorure, et donne chaque fois environ douze litres ou soixante-douze verres de solution, dont trois seulement

pourront être employés par jour; chaque solution durera donc à peu près vingt-quatre jours. La dépense, par conséquent, ne sera que de 1 franc 25 centimes, sans compter la valeur de l'eau et du temps employés.

Il en coûterait le double pour une maison nombreuse occupant un grand appartement; mais, dans ce cas, cette dépense, comparée à toutes les autres, paraîtrait plus légère encore, et surtout en raison de l'importance de son objet.

Figure 71 : Rapport sur le choléra-morbus, méthode de désinfection de M. Payen rappelée par G. Prunelle.

(Boisseau. *Traité du choléra-morbus considéré sous le rapport médical et administratif*. Paris : imprimerie de Cousson ; 1832. books.google.fr/books?id=r8zIt7MVUxwC).

De retour à Lyon la commission de salubrité, « *l'Intendance Sanitaire du Rhône* », qu'il a instaurée et dont il est le président, va être utile lorsque le choléra

touche une grande partie de la France en 1832 (19), (57). Pour protéger la ville, le maire prend alors plusieurs dispositions.

Lyon est divisée en sept secteurs sanitaires par l'arrêté du 6 septembre 1831 (57).

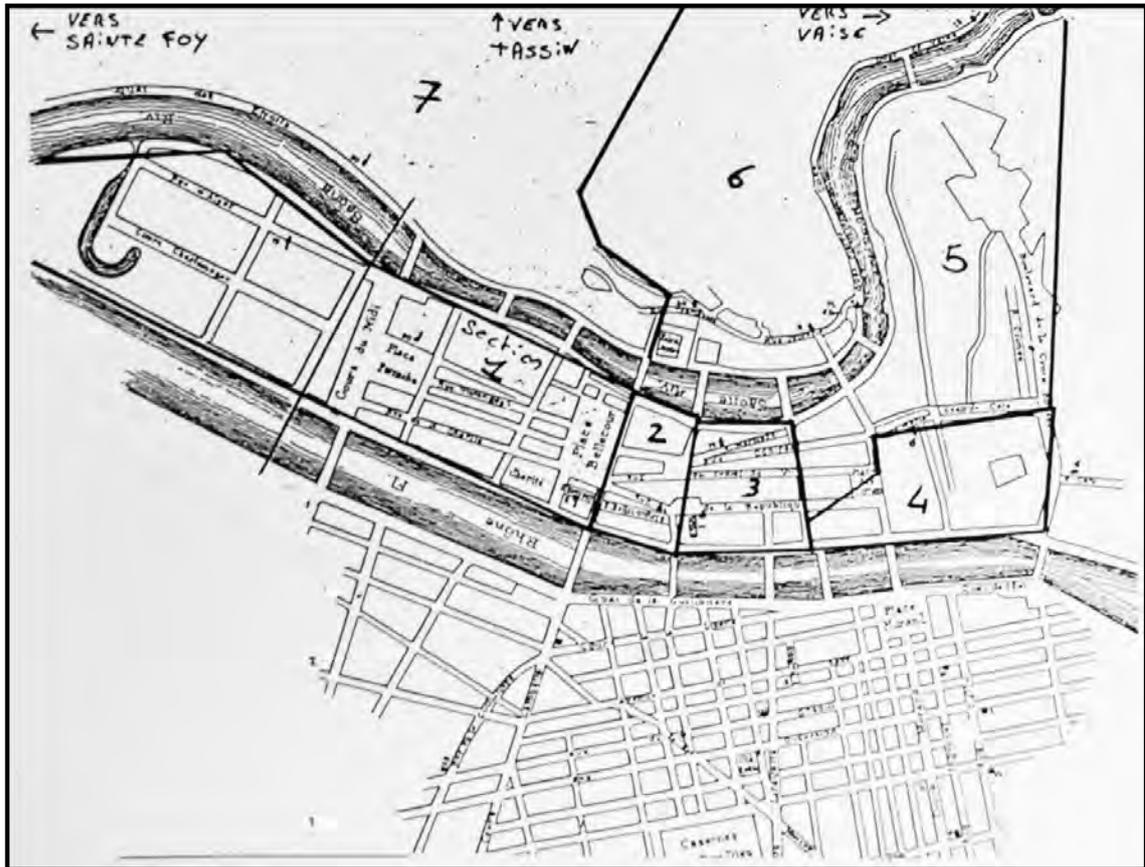


Figure 72 : Lyon divisé en sept secteurs sanitaires (57).

N. 1.

MAIRIE DE LA VILLE DE LYON.

INTENDANCE SANITAIRE
DU RHONE.

DIVISION
DE LA VILLE DE LYON
EN SEPT SECTIONS SANITAIRES.

(Arrêté du 6 Septembre 1831, approuvé par le Ministre du Commerce et des Travaux publics, le 24 Novembre suivant).

Première Section.

Cette Section comprend la partie de la ville, entre le Rhône et la Saône, depuis l'extrémité méridionale de la presqu'île Perrache jusqu'à l'alignement étendu de l'angle sud-est de la rue de la Barre à l'angle sud-est du pont Tilsit, suivant la rue de la Barre, la place Bellecour, la rue Louis-le-Grand.

Deuxième Section.

Cette Section comprend la partie de la ville, entre le Rhône et la Saône, depuis l'alignement étendu de l'angle nord-est de la rue de la Barre à l'angle nord-ouest de la rue Louis-le-Grand, jusqu'à l'alignement étendu de l'angle sud-est de la rue Port-Charlot à l'angle sud-ouest de la rue Petit-David, suivant les rues Port-Charlot, Ferrassière, Petit-David.

Troisième Section.

Cette Section comprend la partie de la ville, entre le Rhône et la Saône, depuis l'alignement de l'angle nord-est de la rue Porcharlot, à l'angle nord-ouest de la rue Petit-David, jusqu'à l'alignement étendu, depuis le Grand-College, toute l'île des bâtiments du College comprise, jusqu'à l'angle sud-ouest de la rue du Pont-du-Change, suivant la rue Neuve, la place et rue de la Fromagerie, la Place St-Nizier, la rue des Bouquenners, la place d'Albon, la rue du Pont-du-Change.

Quatrième Section.

Cette Section comprend la partie de la ville bornée, à l'est, par le Rhône; à l'ouest, par une ligne qui s'étend de l'angle des rues Neuve et Sirène à la barrière de la Croix-Roussie, suivant les rues Sirène et Clermont, traversant la place des Terreaux, par une diagonale qui aboutit à la petite rue Ste-Marie, suivant l'escalier des Capucins, la place de ce nom, la montée de la Grande-Côte; au midi, par les rues Neuve et du Pas-Etroit; au nord, par la portion des murs de la ville, étendue de la Barrière de la Croix-Roussie à la Barrière St-Clair.

Cinquième Section.

Cette Section comprend la partie de la ville bornée, à l'ouest, par la Saône; à l'est, par une ligne qui s'étend de l'angle de la rue Sirène et de la place de la Fromagerie à la barrière de la Croix-Roussie, suivant les rues Sirène et Clermont, traversant la place des Terreaux, par une diagonale qui aboutit à la petite rue Ste-Marie, suivant l'escalier des Capucins, la place de ce nom, la montée de la Grande-Côte; au midi, par les place et rue de la Fromagerie, la place St-Nizier, la rue des Bouquenners, la place d'Albon, la rue du Pont-du-Change; au nord, par la portion des murs de la ville, étendue de la Barrière de la Croix-Roussie à la Barrière de Serin.

Sixième Section.

Cette Section comprend la partie de la ville sur la rive droite de la Saône, depuis la Barrière de Vaise jusqu'au port St-Jean, bornée au sud et à l'ouest, par les rues Porte-Froie et de la Bombarde, le chemin Neuf, la place des Minimes, la rue des Farges jusqu'à la Barrière St-Just, les murs de la ville depuis cette barrière jusqu'à celle de Vaise.

Septième Section.

Cette Section comprend la partie de la ville, sur la rive droite de la Saône, depuis le port de St-Jean, jusqu'à la commune de Ste-Foy; bornée, au nord-ouest, par les rues Porte-Froie et de la Bombarde, le Chemin-Neuf, la place des Minimes, la rue des Farges jusqu'à la barrière St-Just, les murs de la ville, depuis cette Barrière jusqu'à celle de Vaise; au sud-ouest, par les communes de Ste-Foy, de Tassin et de Vaise.

Pour expédition conforme :

Lyon, le 15 avril 1832.

Le Secrétaire de l'Intendance sanitaire du Rhône,

N. CHAPEAU.

Figure 73 : Affiche décrivant les sept secteurs sanitaires de Lyon en 1831 (57).

PRÉFECTURE
du Rhône.

Lyon, le 16 Novembre 1831.

Police (DIVISION de la)

N^o 1493.

Monsieur le Maire,

Intendance Sanitaire

J'ai reçu le rapport de l'Intendance Sanitaire, en date du 9 de ce mois, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, ainsi que les quatre Arrêtés pris par la même administration les 16 et 17 Septemb^r, 18 et 28 Octobre derniers, qui étaient joints au rapport.

J'ai examiné attentivement ces arrêtés: à mon avis, Monsieur le Maire, la division de la Ville en sept sections sanitaires, et la délimitation de chacune des dites sections, sont parfaitement bien entendues. Il conviendrait aussi de faire une section de chacun des Faubourgs et d'assimiler ces trois sections aux sept sections de la Ville intra muros, pour ce qui concerne la police, l'organisation et l'administration sanitaires. Une sage prévoyance exigeait qu'on désignât à l'avance les maisons qui pourraient être transformées en hôpitaux ou lazarets, dans le cas où le choléra menacerait d'envahir la Ville, et la même raison devait faire régler par précaution l'organisation du service médical dans la Ville et les Faubourgs.

J'ai transmis les quatre arrêtés dont il s'agit à M^r le Ministre du Commerce et des Travaux publics, en lui faisant part de l'avis que je viens d'avoir l'honneur de vous exprimer. J'ai en conséquence prié M^r le Ministre d'approuver ces dites décisions.

J'ai également communiqué au Ministre le rapport que vous m'avez adressé et qui contient un aperçu général des Travaux de l'Intendance, des difficultés qu'elle a du surmonter, et de celles qui lui restent à combattre. Le rapport, Monsieur le Maire, est le meilleur document qui peut être mis sous les yeux du Gouvernement pour lui faire connaître non seulement ce que l'Intendance a

M^r le Maire de Lyon, Président de l'Intendance Sanitaire
du Dep^t du Rhône.

Figure 74 : Lettre du préfet au maire Gabriel Prunelle sur les mesures prises contre le choléra-morbus en 1831 (57).

Ces secteurs indépendants fonctionnent de la même façon dans le but de bénéficier d'un secours rapide quelque soient la population et la zone touchée. L'arrêté de l'intendance sanitaire du Rhône du 28 octobre 1832 ordonne la formation d'une commission médicale constituée par toutes les professions médicales allant du médecin et pharmacien à l'étudiant. Ses attributions sont variées, allant de la prise en charge des malades et des pauvres à leur rapatriement à l'hôpital et à l'inspection des maisons insalubres. Elle doit également déclarer les morts, s'occuper de leur sépulture et établir des statistiques sur l'âge et la position sociale des défunts (57).

Le crédit d'un million de francs ayant été accordé à la mairie de Lyon, Prunelle envisage de rétablir un lazaret dans but de prévenir l'extension d'une nouvelle épidémie. Ce bâtiment correspond à l'hôpital Saint-Laurent-des-Vignes, « hôpital des contagieux », situé en bas de la montée de Choulans. Il permet d'accueillir dès les années 1500 les malades arrivés par voie fluviale et jouera un rôle sanitaire important lors de l'épidémie de peste en 1628.

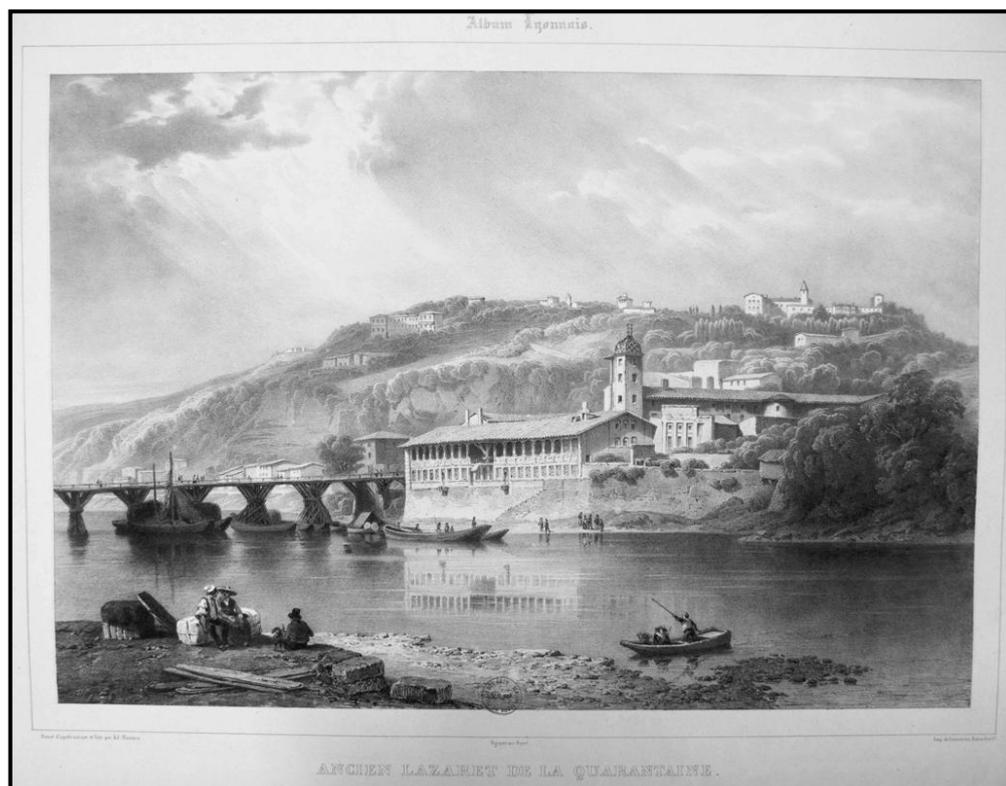


Figure 75 : Ancien lazaret de la quarantaine, sur les bords de Saône en 1839
(*Album Lyonnais, vues pittoresques de Lyon et ses environs, 1839*).

Dans le cadre de l'assainissement de la ville, le maire ordonne la démolition des baraquements insalubres qui encombrent les quais de Saône, tandis que les parties communes des habitations seront blanchies à la chaux conformément aux instructions affichées publiquement (57).

EXTRAIT DE L'ORDONNANCE DE NETTOIEMENT

DU 6 SEPTEMBRE 1831.

ARTICLE PREMIER. Tous les habitans de la ville, occupant des magasins, boutiques et généralement les rez-de-chaussées, sur les rues, quais, places et impasses, seront tenus de balayer ou de faire balayer exactement le matin de chaque jour, SÁVOIR: dans chaque rue, et SIMULTANÉMENT de la part de chaque habitant;

A 6 heures, du premier mai au premier septembre;

A 7 heures, pendant les mois de mars, avril, septembre et octobre;

A 8 heures, du premier novembre au premier mars;

Non-seulement au-devant de leurs habitations, mais encore au-dedans des cours, jardins et autres emplacements qui en dépendent.

Le balayage au devant des portes cochères reste seul à la charge des propriétaires.

Les bones et immondices seront déposées au milieu de la rue, mais de manière à ne jamais obstruer le ruisseau.

Sur les quais, ports et places, l'espace à balayer par les habitans est de cinq mètres au devant de leurs habitations, le surplus étant à la charge de l'entreprise du service public.

Dans les rues, quelle que soit leur largeur, les habitans doivent balayer jusqu'au ruisseau et jusqu'au milieu desdites rues, si elles sont pavées en chaussées. Les rues nouvellement pavées seront balayées avec précaution, pour ne point enlever trop tôt le sable qui aura été employé dans ce travail.

Les propriétaires des maisons, dont les rez-de-chaussées ne sont pas habités, doivent faire balayer devant la façade desdites maisons, ainsi que dans les cours, jardins et autres emplacements qui en dépendent; ces obligations sont communes aux fonctionnaires et administrations occupant ou possédant des bâtimens publics ou particuliers.

ART. 2. Immédiatement après le passage des tombereaux, les personnes tenues au balayage de la voie publique, conformément à l'article précédent, seront assujetties à jeter de l'eau devant leurs habitations pour faire disparaître les traces des boues, et à balayer ensuite le ruisseau pour en faciliter l'écoulement.

A partir du passage des tombereaux jusqu'à la fin de la journée, des procès-verbaux de contravention seront dressés sévèrement contre celles desdites personnes devant l'habitation desquelles il existerait des matières et immondices en tas ou éparpillées, sauf leur recours, le cas échéant.

ART. 4. Aussitôt qu'il y aura sur le pavé de la neige ou de la glace, les Citoyens occupant les rez-de-chaussées des maisons, seront tenus de les amonceler au milieu des rues et des places occupées par les marchés, de manière que le passage des gens de pied ne soit point obstrué, et que les tombereaux à ce destinés puissent facilement les enlever.

Seront poursuivis et punis d'amende ceux qui, au passage des tombereaux, n'auraient pas amoncelé glaces et neiges, lors même que ce serait un Dimanche ou un jour de Fête.

ART. 5. Il est défendu à toutes personnes de porter ou de faire porter après le passage des tombereaux, les neiges et glaces de l'intérieur de leurs maisons dans les rues; ils doivent alors les faire transporter directement sur les places et quais, à quelque distance que ce soit, ou attendre au lendemain, pour s'en débarrasser, le passage des tombereaux.

ART. 6. Il est expressément défendu de jeter du haut des maisons dans les rues les neiges qui seraient sur les toits, balcons et banquettes des fenêtres; il est néanmoins ordonné de rompre les glaces pendantes aux gouttières, jets d'eau, chanées et forgets, en avertissant les passans.

ART. 7. Pendant la durée des chaleurs et de la sécheresse, toutes les personnes tenues au balayage, ainsi qu'il est expliqué en l'article 1^{er}, devront, en outre, arroser devant leurs habitations et dépendances, au moins deux fois par jour, à dix heures du matin et à trois heures après midi: il leur est défendu de se servir pour cet usage de l'eau de ruisseau.

ART. 8. Défenses sont faites à toutes personnes de jeter, de jour ou de nuit, par les fenêtres, dans les rues, places, quais, culs-de-sac, ruelles et même dans les cours, aucune ordure, balayure, débris de cuisine et tous autres objets quelconques, comme aussi de secouer les balais et peignoirs par les fenêtres.

ART. 9. Tous les égoûts des évieris doivent être prolongés par un tuyau de descente solidement adapté au mur de la maison jusqu'au niveau du pavé: ces tuyaux, ainsi que ceux correspondant aux chancées des toits, doivent toujours être maintenus en bon état.

ART. 10. Tous les Habitans de cette Ville sont tenus de maintenir leurs appartemens, escaliers, galeries, cabinets et lieux d'aisance, cours, allées, rigoles et ruisseaux, dans le plus grand état de propreté, ainsi que les piles des maisons qui ont le pied dans l'eau.

Figure 76 : Extrait n°1 de l'ordonnance de nettoyage de 1831 (57).

ART. 11. Les Habitans de chaque maison devront, chacun à son tour, balayer ou faire balayer, deux fois la semaine, les escaliers dans toute leur étendue; ils n'y entreposeront et ne souffriront qu'on y entrepose aucuns débris, immondices, etc.; de plus, ils n'y laisseront faire aucune ordure. Ils devront également balayer et, pendant l'été, arroser tous les jours, les cours et les allées, en nettoyer exactement les ruisseaux et les rigoles, pour que les eaux ne s'y arrêtent pas; et quant aux piles des maisons qui descendent au niveau des rivières, ceux des locataires qui en ont les clefs, seront tenus de les fermer exactement à l'entrée de la nuit, et de les faire balayer et nettoyer de toutes ordures aussi deux fois chaque jour.

ART. 12. Pour assurer l'exécution des dispositions précédentes, il sera fait dans chaque maison, par les soins et aux frais des propriétaires, un Ecriveau portatif, qui sera remis successivement de semaine en semaine à chacun des locataires, lors de son tour de balayer; ce tour commencera par l'un de ceux qui occupent le rez-de-chaussée, lequel, le lundi matin, remettra l'Ecriveau au locataire suivant: en cas de malpropreté des lieux désignés dans l'article précédent, la contravention sera encourue par celui qui se trouvera chargé de l'Ecriveau, sauf son recours contre un contrevenant signalé par lui; la contravention sera encourue par le propriétaire, s'il n'a point été fait d'Ecriveau et s'il n'a pas été remis au Commissaire de police de l'arrondissement un état désignatif des noms, professions et étages d'habitation desdits locataires.

ART. 13. Lorsqu'il n'y aura pas de portier dans une maison, les locataires pourront se soustraire à l'obligation dudit Ecriveau s'ils s'entendent entre eux pour payer, au prorata du montant de leur location, un journalier-balayeur qui devra tenir en état de propreté toutes les localités désignées dans l'article 11.

Dans les maisons où sont établis des portiers, le propriétaire sera tenu de veiller à ce que le portier remplisse son engagement de balayer, et à pourvoir au balayage, si cet engagement ne satisfait pas aux exigences de l'article 11.

ART. 16. Les cabinets d'aisance seront toujours tenus propres, et leurs lunettes fermées avec un bouchon; si ces cabinets sont communs à plusieurs locataires, ceux-ci seront solidairement responsables de leur malpropreté; et, pour éviter toutes allégations que d'autres qu'eux les auraient salis, les propriétaires seront tenus de faire fermer par des portes et serrures, les cabinets d'aisance à l'extérieur des appartemens, et d'en remettre une clé à chacun des locataires qui en ont l'usage.

ART. 17. Il est défendu aux propriétaires et locataires qui jouissent en commun des cours, d'y rien jeter, d'y former aucun entrepôt qui puisse arrêter l'écoulement des eaux; à l'égard des cours closes, dont l'usage n'est pas commun à tous, ceux qui en jouissent sont tenus de les nettoyer et arroser comme celles qui sont communes, sans y rien tenir qui puisse infecter l'air, ni incommoder les voisins.

ART. 18. Il est défendu à toutes personnes de garder chez elles des eaux et matières corrompues; elles devront les faire porter de nuit aux rivières, dans des vases clos et fermés, sans pouvoir les déposer nulle autre part.

ART. 19. Il est expressément défendu à toutes personnes d'élever et garder dans la Ville, des porcs, lapins, lièvres, cochons de mer, pigeons, canards, dindes, oies, poules, vers à soie, et autres animaux qui peuvent causer de l'infection.

ART. 20. Il est enjoint à tous propriétaires de faire nettoyer les puits de leurs maisons, toutes les fois que ce sera nécessaire; et défendu à toute personne d'y jeter, ainsi que dans les fontaines publiques, aucunes immondices et animaux vivans ou morts.

ART. 21. Défenses sont faites à toutes personnes de former, dans les cours et arrière-cours des maisons de la Ville, aucun entrepôt et amas de fumiers et engrais, et quant aux Aubergistes et tous autres qui tiennent des chevaux et des écuries, ils doivent faire, dans les temps ordinaires, enlever et porter hors de la Ville les fumiers qui en proviennent, tous les huit jours en été, et tous les quinze jours en hiver. Jusqu'à nouvel ordre, cet enlèvement sera fait tous les jours.

ART. 23. Il est défendu de faire du feu en aucun lieu d'où la fumée puisse incommoder qui que ce soit, et de brûler de la paille et autres combustibles dans les rues.

ART. 27. Il est défendu aux chapeliers, teinturiers, baigneurs, calendriers, et gens de tous autres métiers et états qui nécessitent de grands épanchemens d'eau, de répandre celle de leurs ateliers sur le pavé, ni même dans les ruisseaux; lorsque la gelée peut en arrêter l'écoulement, ils doivent alors les porter à la rivière.

ART. 32. Défenses sont faites aux bouchers, charcutiers, tripiers, rôtisseurs, traiteurs, aubergistes, gargotiers, marchands de volailles et autres, de laisser ou jeter dans les rues, sur les places et sur les quais, le sang, les tripailles, boyaux, plumes et autres vidanges et débris résultant de leur profession.

Lyon, imprimerie de G. AYNÉ neveu, imprimeur de la Ville, grande rue Mercière, n. 44.

Figure 77 : Extrait n°2 de l'ordonnance de nettoyage de 1831 (57).

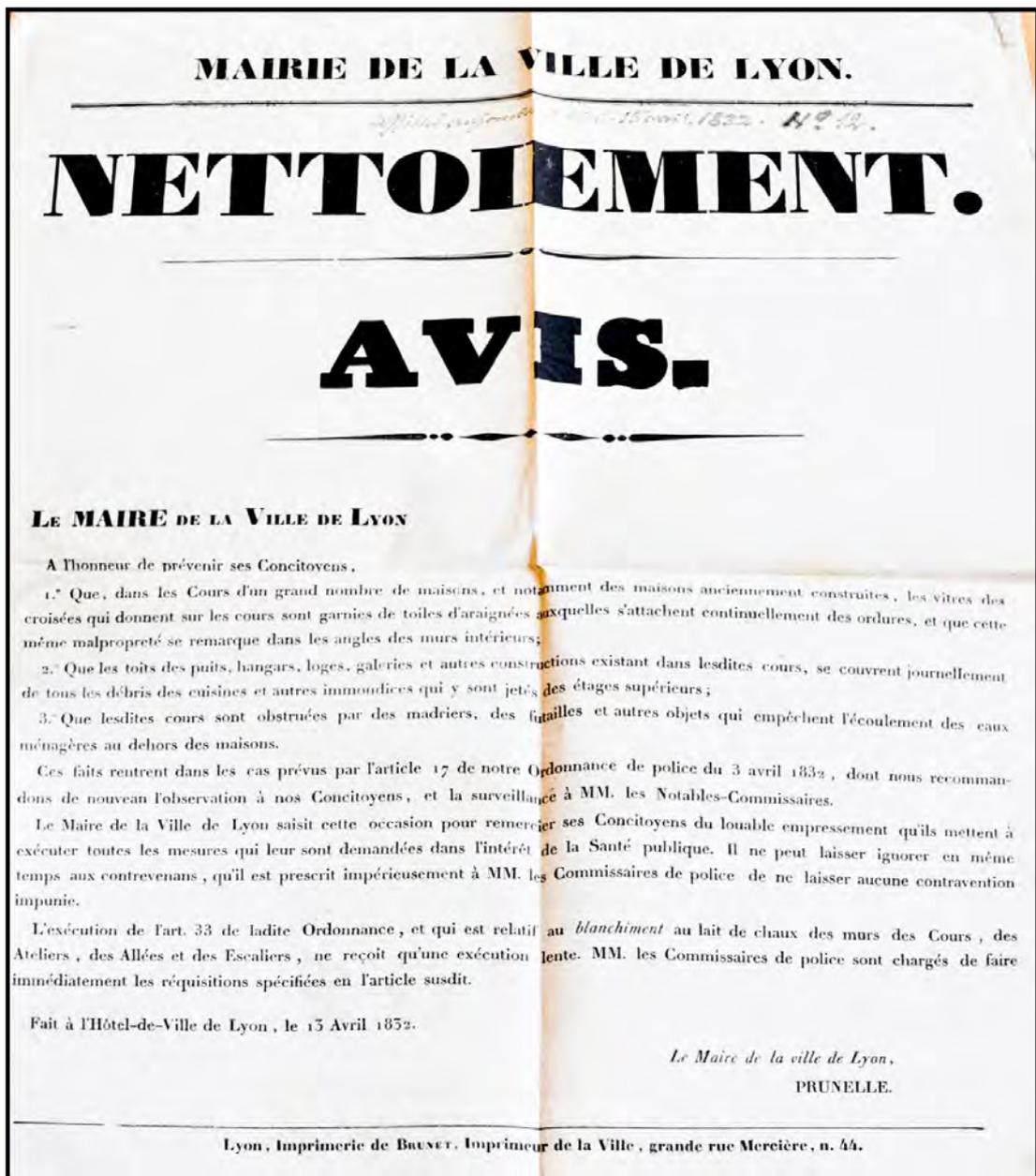


Figure 78 : Affiche relative au nettoyage, en 1832 (57).

La population est informée par voie d'affiches, l'archevêque sur la demande de Prunelle apporta son aide à la diffusion des informations (57).

MAIRIE DE LA VILLE DE LYON.

affiché le mardi 5 avril 1852 N° 6.

SALUBRITÉ PUBLIQUE.

L'épidémie cholérique poursuit ses ravages dans la capitale. Aucun cas de choléra ne s'est montré à Lyon, ni dans les départements voisins. Tout ce qui a pu être dit de contraire est complètement faux.

L'administration et le public n'en doivent pas moins continuer leurs efforts pour prévenir la maladie, ou pour en diminuer les ravages, si elle venait à atteindre Lyon.

Le Corps municipal vient de voter des fonds pour subvenir aux dépenses d'intérêt général qu'exigent les mesures sanitaires arrêtées. La bienfaisance de nos concitoyens se chargera des secours à donner individuellement aux indigens; des souscriptions ont été ouvertes, à cet effet, chez MM. les Notaires, MM. les Notables-Commissaires, voulant accélérer l'élan de la bienfaisance publique se sont offerts à faire des quêtes à domicile dans leurs arrondissements respectifs; ces quêtes sont autorisées.

Une instruction de l'Intendance sanitaire va être publiée; cette instruction déterminera la nature des moyens à employer pour prévenir la maladie, et ces moyens seront distribués *gratuitement* à la classe pauvre, par les Bureaux de bienfaisance.

On ne saurait trop recommander, en attendant, de se tenir en garde contre toutes les promesses, contre tous les *remèdes* que la cupidité livre maintenant à un si haut prix. Tous les remèdes, quels qu'ils soient, seront fournis gratuitement aux pauvres aussitôt qu'ils en auront besoin; les classes peu aisées pourront même se les procurer aux prix ordinaires, suivant la prescription de leurs Médecins. Sur ce point, les Administrations des Hospices, des Bureaux de Charité et du Dispensaire, se sont engagées à continuer leur mission de bienfaisance ordinaire.

Toutes les précautions sont prises maintenant, tant pour traiter les Malades à domicile, que pour les transporter rapidement dans les Hôpitaux disposés à cet effet.

Dans ces moments de calamités, où toutes les opinions politiques devraient disparaître et se réunir pour porter secours au malheur, on a peine à croire que la malveillance ait pu provoquer des émeutes dans la Capitale, en persuadant, à des hommes ignorans et crédules, que les Vins étaient altérés, que les Fontaines étaient empoisonnées!!! Sous tous les Gouvernemens possibles de semblables suppositions seraient absurdes; comment parvenir à empoisonner d'énormes masses d'eau qui se renouvellent sans cesse, et qui sont à l'usage de tous indistinctement! Comment arriver à avoir pour complices tous les débitans de boissons, si l'on empoisonnait les vins! Cependant ces suppositions ont trouvé quelque créance, parmi des hommes simples, dans la Capitale, où il s'est rencontré aussi des hommes assez pervers pour former ces suppositions. Espérons que si des tentatives de ce genre étaient faites parmi nous, la population Lyonnaise les repousserait avec indignation.

L'Administration municipale n'oublie pas néanmoins, que ce qui vient de se passer à Paris lui impose la surveillance la plus active et la plus sévère. Les bons citoyens apprendront que cette surveillance est exercée de manière à découvrir les coupables, s'il venait à en exister; ces coupables seraient punis avec toute la rigueur des lois.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 6 avril 1852.

Le Maire de la Ville de Lyon,

PRUNELLE.

Lyon, Imprimerie de BAYEV, Imprimeur de la Ville, grande rue Mercière, n. 54.

Figure 79 : Affiche n°1 du maire Prunelle alertant les citoyens de la ville (57).

MAIRIE

affichée le 19 Août 1832

DE LA VILLE DE LYON.

Mes chers Concitoyens !

Depuis l'époque de l'apparition de l'Épidémie cholérique en France, quatre malades seulement avaient présentés à Lyon des symptômes qui ont pu être rapportés à l'influence de cette Épidémie. Dans aucun de ces cas les formes cholériques n'étaient assez prononcées pour caractériser le Choléra Asiatique.

Les chaleurs extraordinaires de cette année ont produit à Lyon des Choléras-Morbus, tels que ceux qu'on observe tous les ans à cette même époque en très-grand nombre dans le midi de la France ; mais cette maladie est tout autre que le Choléra Asiatique.

Il y a deux jours seulement, le 16 Août au matin, un habitant de la commune de Vaise, malade depuis douze jours, par suite d'imprudences multipliées, a été transporté à l'Hôtel-Dieu. Ce malade a offert tous les caractères du Choléra Asiatique; il est décédé le même jour, à 4 heures du soir.

Le 16 Août également, deux personnes habitant le cours Bourbon, ont éprouvé quelques symptômes du Choléra; ces deux Malades sont en pleine convalescence; l'un d'eux a été traité à domicile; le second est entré à l'Hôpital; ni l'un, ni l'autre n'avaient eu de communication avec le Malade de Vaise. Si ces deux derniers malades ont été réellement atteints du Choléra, cette maladie ne s'est donc pas propagée des uns aux autres, par voie de contagion, puisque le Choléra aurait éclaté le même jour, et presque au même instant en deux points extrêmes de la Ville.

Depuis le 16 Août jusqu'aujourd'hui 19, à onze heures du matin, aucun cas nouveau n'a été observé. L'influence épidémique n'est donc point encore prononcée, ou bien nous sommes peu disposés à la recevoir; les malades dont il vient d'être question, demeurent ainsi des cas isolés.

A l'invasion de l'épidémie cholérique il en fut bien autrement à Paris; le premier jour 25 à 30 malades moururent; le lendemain ils existaient par centaine, et pendant plus d'un mois, on sait assez que ce nombre est toujours allé croissant.

À Rouen et dans plusieurs grandes villes de l'Europe, l'influence épidémique a été presque nulle dans la production du Choléra. Pourquoi n'aurions-nous pas le même bonheur à Lyon?

La saison actuelle est loin de favoriser le développement de la maladie; depuis quatre mois, nous employons des précautions de tous genres, soit dans notre régime alimentaire, soit dans nos habitations.

À Paris, l'épidémie cholérique frappa à l'improviste pendant le printemps le plus froid et le plus humide. Alors la maladie étant peu connue, presque aucun traitement ne réussissait. Aujourd'hui les circonstances sont bien loin d'être les mêmes.

À Paris, rien n'était disposé pour un fait aussi grave que l'appréhension de l'épidémie cholérique; les Hôpitaux furent rapidement encombrés, et l'épidémie n'en sévit qu'avec plus de force. À Lyon, depuis plus de trois mois, l'Administration des Hospices a pris les plus sages dispositions, et, en outre de ces ressources, l'Administration municipale a préparé cinq Infirmeries nouvelles pour pourvoir à tous les besoins. Dans le cas où le nombre des Malades viendrait à dépasser nos prévisions, M. l'Archevêque de Lyon mettrait, pour recevoir ces malades, le vaste et beau Séminaire de St-Irenée à la disposition de la Mairie.

La Capitale a surtout manqué de secours à domicile dans le principe de l'épidémie. À Lyon, les Médecins, organisés en Commissions médicales pour chaque quartier, ont établi des Postes médicaux. Ces Postes se mettraient en permanence nuit et jour, au moment même où le Choléra viendrait à se manifester dans un quartier; tous les Malades de ce même quartier trouveraient au Poste, non-seulement des Médecins pour les visiter, non-seulement des Infirmeries pour exécuter les prescriptions, mais encore des moyens de transport pour arriver aux Hôpitaux, si tel était leur désir.

Que nos Concitoyens veuillent donc se rassurer, et ne point ajouter foi aux bruits alarmans, par lesquels on cherche à grossir le mal que je viens de signaler. J'avais promis la vérité tout entière; cette vérité est connue maintenant. Je continuerai de la même façon, et j'espère n'avoir point à publier des événements plus fâcheux; s'il en était autrement, on peut être bien assuré que rien ne serait dissimulé; mon devoir m'en impose l'obligation. Il s'agit ici d'une Maladie dans laquelle les succès du traitement dépendent essentiellement de la prompte administration des secours.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 19 Août 1832, à 11 heures du matin.

Le Maire de la Ville de Lyon,

PRUNELLE.

Figure 80 : Affiche n°2 du maire Prunelle alertant les citoyens de la ville (57).

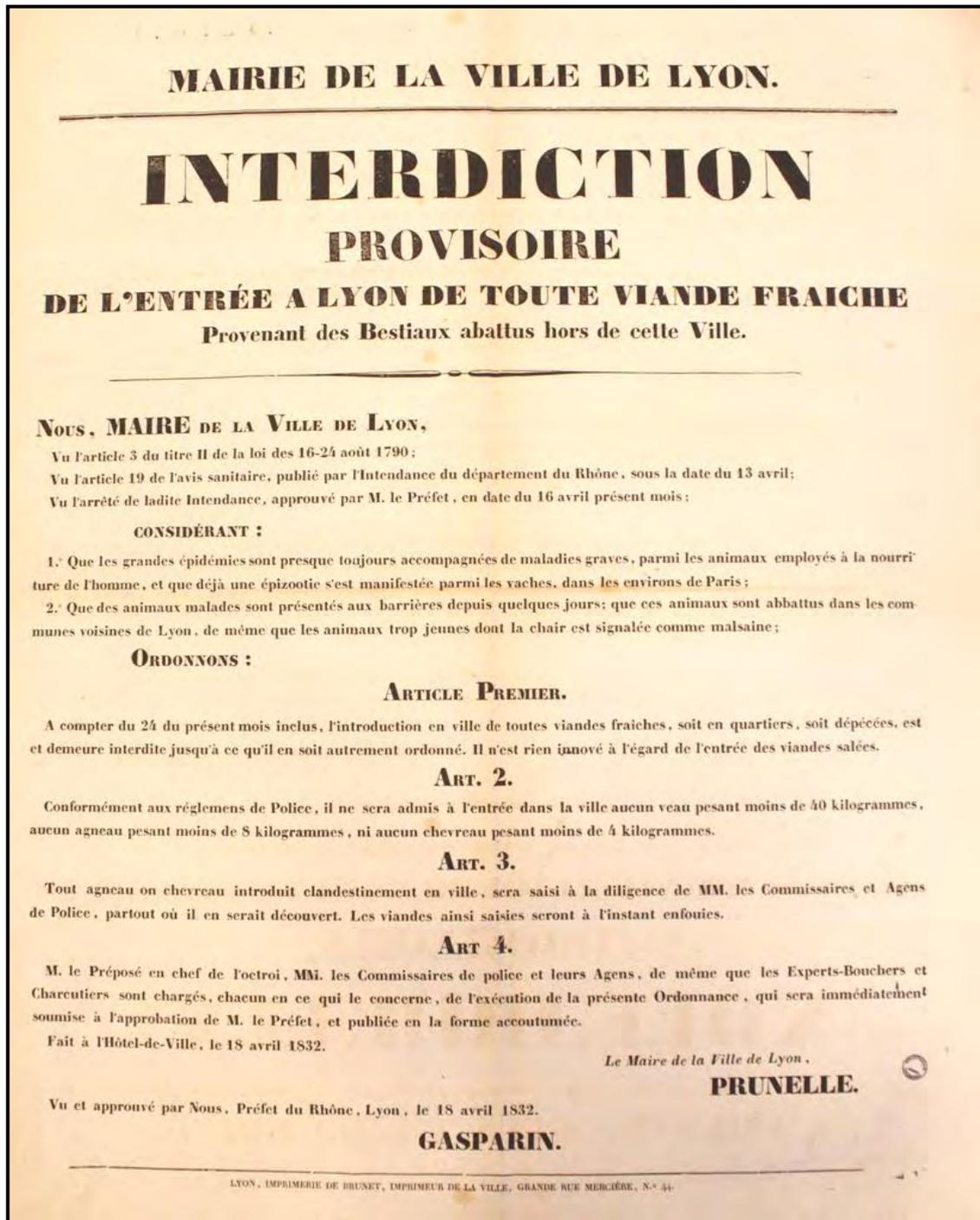


Figure 81 : Affiche n°3, Prunelle interdit l'importation de viande fraîche
(Prunelle G. Maire de la ville de Lyon. Interdiction provisoire de l'entrée à Lyon de toute viande fraîche provenant des bestiaux abattus hors de cette ville. Lyon : Imprimerie de Brunet ; 1832).

Dès le début de l'arrivée du choléra en France, les autorités lyonnaises informent le public des moyens à mettre en œuvre pour se prémunir du choléra.

L'intendance sanitaire du département du Rhône, réunie aux conseils de salubrité, publie en 1832 une liste de recommandations prophylactiques destinée à

la population. Cette liste de 35 points prend forme d'une affiche placardée à Lyon. Le dernier point récapitule le contenu des précédents (58).

*« En résumé : un air pur, la propreté du corps et des appartements, des aliments et des boissons de bonne qualité, une grande sobriété dans leur usage, un exercice modéré, le calme de l'esprit, tels sont les **SEULS** moyens de se préserver du choléra et de diminuer ses ravages quand il existe. »*

L'air pur est présenté comme premier moyen pour se protéger de la maladie, les conseils sont les suivants :

- aérer les appartements à plusieurs reprises durant la journée ;
- nettoyer les pièces : balayer, laver les carreaux recouverts de boue, tenir les toilettes propres, nettoyer chaque jour les pots de chambre, se débarrasser des vieux meubles inutilisés, jeter les linges sales qui *« encombrent et répandent des exhalaisons funestes »* ;
- ne pas nourrir les animaux dans les lieux de vie, enlever le fumier tous les 3-4 jours des écuries ;
- chasser l'humidité en allumant des feux dans les appartements, ne pas y faire sécher son linge.

La population est invitée à se protéger du froid et de l'humidité et à avoir une bonne hygiène personnelle :

- il est déconseillé de se promener lors de soirées fraîches et humides, particulièrement la nuit ;
- pendant les périodes froides, la chaleur doit être conservée au niveau du ventre et des pieds *« par des bas de laine qu'on changera au moins une fois par semaine »* ; *« l'usage de poser les pieds nus sur le sol en sortant du lit, de marcher nu-pieds est dangereux de tout temps, mais surtout pendant que le choléra existe »* ;
- la toilette matinale des pieds, jambes, mains et figure est vivement recommandée.

L'alimentation tient une part importante dans ces recommandations :

- les aliments doivent être variés, une consommation exclusive d'herbages et de légumes affaiblirait le corps, et de viande, l'estomac ;
- la consommation répétée de crudités, de fruits ou de viande issue d'animaux trop jeunes est nuisible ;
- Les aliments difficiles à digérer sont à éviter, comme le pain frais auquel il faut préférer le pain rassis ou les légumineuses non réduites en purée ;
- sont à éviter : les viandes et poissons salés, la charcuterie et les fromages fermentés ;
- de façon générale il est recommandé d'éviter les repas trop copieux, particulièrement le soir.

Il est également précisé d'être attentif aux boissons :

- l'eau ne doit pas être bue en trop grande quantité, et au moment des repas elle doit être mélangée à une petite quantité de vin (mais les vins acides ou tournés sont nuisibles) ; cette eau doit être préférentiellement issue du Rhône plutôt que des puits ou des pompes ;
- l'alcool est un danger ; il ne doit pas être consommé entre les repas ; son abus est particulièrement dangereux : « *le choléra frappe surtout les ivrognes* » ; « *l'habitude qu'ont beaucoup de gens de boire à jeun de l'eau de vie ou du vin blanc est surtout dangereuse, quand on n'y joint pas au moins un morceau de pain* » (57).

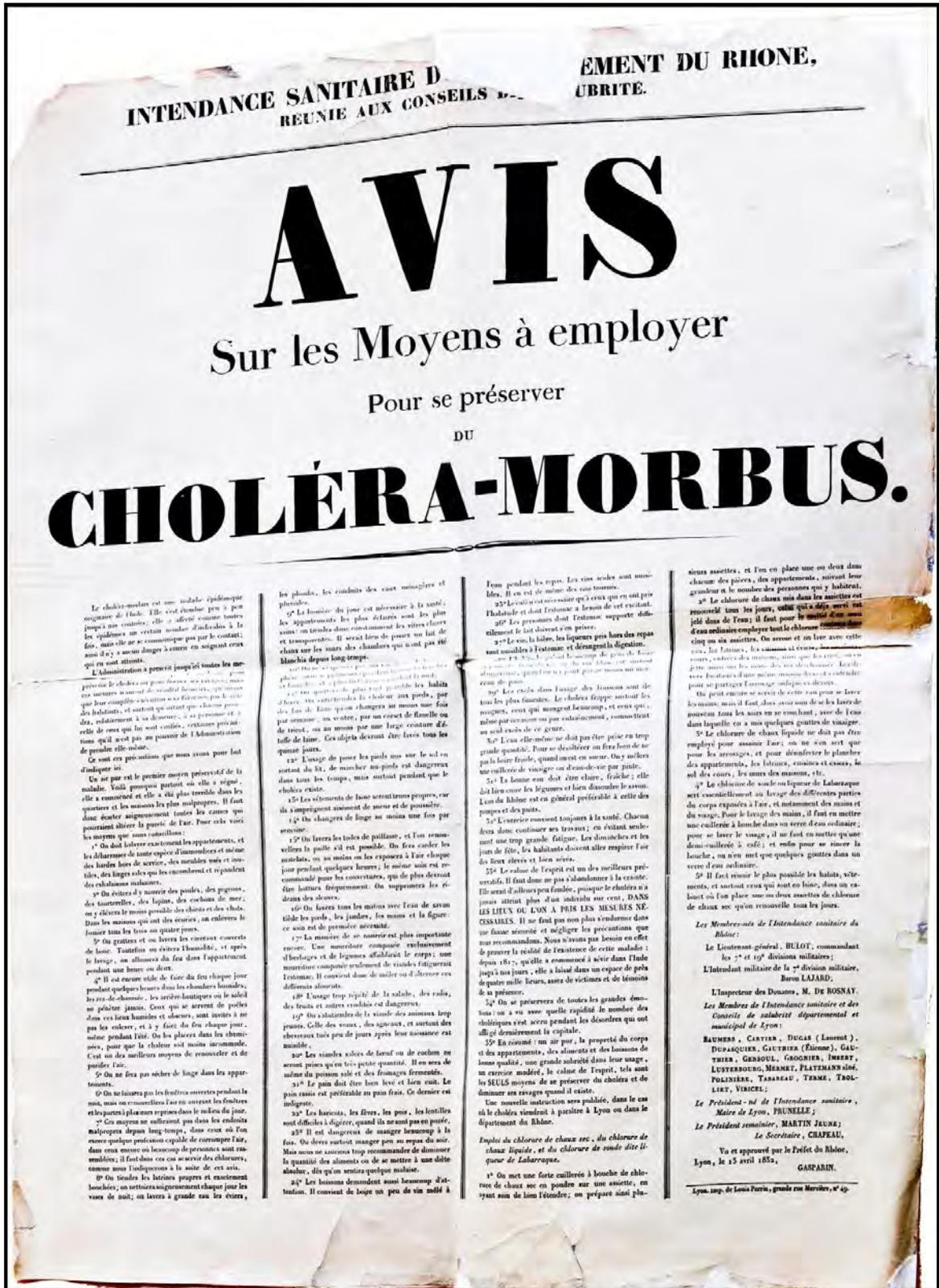


Figure 82: Affiche n°4, moyens à mettre en œuvre pour éviter le choléra-morbus (57).

La ville réalise de nombreux achats pour anticiper les ravages de l'épidémie. Les Hospices Civils de Lyon sont dotés de nombreux matelas, couvertures et habits. Deux bateaux sont achetés pour servir de dépôts provisoires aux morts (57), (59).

De plus pour aider à ces dépenses importantes la générosité des Lyonnais est sollicitée (60).

Approvisionnement
pour les cholériques.



Lyon le 16 Juin 1834.

Le Président
du Conseil général d'Administration
des Hôpitaux civils de Lyon
A Monsieur le Maire de Lyon.

Monsieur le Maire,

D'après la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13
juin courant, un employé de l'hôtel-Dieu s'est présenté le 14 à la
Mairie de Lyon, et a pris livraison des effets devenus inutiles pour les
cholériques, et que le Conseil municipal a bien voulu mettre encore à la
disposition des deux hôpitaux civils. Ces effets consistent

en 121 Matelas
113 Cravats
106 Ceintures
88 Couvertures

Vous vous priez, Monsieur le Maire, d'offrir au Conseil municipal
nos remerciemens pour cette nouvelle distribution, qui sera très-utile à nos
établissmens.

Agreez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Figure 83 : Approvisionnement des Hospices civils de Lyon (59).

A MESSIEURS
LES PROPRIÉTAIRES ET LES LOCATAIRES
DES DIFFÉRENTES MAISONS DE LYON.

M

L'Administration municipale a bien voulu nous confier la surveillance de la salubrité de la Ville. Cette mission établit entre vous et nous des rapports indispensables ; permettez-nous de vous entretenir de leur nature , et de la manière dont vous pouvez concourir à l'exercice de nos fonctions.

Il est peu de villes où les soins de propreté aient été aussi négligés et soient plus nécessaires qu'à Lyon. La situation de notre Cité entre deux fleuves , et dominée par des hauteurs , rend notre atmosphère brumeuse et humide ; il en résulte , pour ses habitans , une disposition à diverses maladies endémiques , surtout lorsqu'à cette constitution naturelle de l'air vient se joindre l'action de miasmes putrides , produits par la malpropreté de nos maisons et de nos rues. Il dépend de nous de respirer un air, sinon privé d'humidité du moins pur de principes délétères, nous y parviendrons en faisant une guerre bien dirigée , et surtout constante , aux élémens d'insalubrité qui abondent dans notre Cité populeuse. C'est l'unique moyen de rendre moins fréquentes certaines maladies , et de diminuer le danger des épidémies qui pourraient nous atteindre.

Nos fonctions consistent à découvrir et à faire cesser toutes les causes d'insalubrité. Nous ne pouvons les bien remplir sans votre concours. Vous êtes les surveillans naturels de vos maisons , de vos habitations , et les premiers intéressés à l'exécution régulière des mesures sanitaires dont l'expérience réclame l'usage. Notre tâche consiste à régulariser vos efforts , à diriger vers un but commun l'action et la volonté de tous. Tel sera l'objet de nos visites. Nous vous demanderons des renseignemens ; nous vous offrirons des conseils. Unis dans une même pensée , il nous sera plus facile à tous de rendre à notre ville le service qu'elle attend de nous dans l'intérêt du premier des biens , la santé.

Veillez donc nous accorder la confiance et le concours d'action que nous demandons , et nous transmettre toutes les observations qui vous auront paru dignes de remarque.

Nous avons l'honneur d'être, avec une parfaite considération, les notables commissaires de l'arrondissement de

Commissaires de l'arrondissement de

NOTA. Vous êtes priés d'adresser tous les avis relatifs à la salubrité

à MM

Lyon, le

Vu et approuvé par nous, maire de Lyon,

Figure 84 : Correspondance relative à la salubrité (60)

4.3.2.2. Modernisation de Lyon

Après avoir dégagé les quais de Saône, il restructure le quartier du vieux Pont-de-Pierre et du marché de la Pêcherie. Le quai d'Orléans, actuellement quai de la Pêcherie, s'en trouve prolongé. Ces modifications assainissent, permettent une meilleure circulation de l'air et améliorent la luminosité des rues.

Prunelle modifie et améliore la gestion de l'eau de la ville. Un grand projet est mis sur pied. Le nivellement de la ville est entrepris ainsi que les créations en quelques points de canaux permettant l'écoulement des eaux pluviales et ménagères. Au niveau de Saint-Clair, il utilise les eaux du Rhône ; malgré quelques oppositions, cette solution se révélera la plus économique. Grâce à des puits filtrants et à une machine hydraulique il peut propulser 500 000 L d'eau potable par jour sur le plateau de la Croix-Rousse (16).

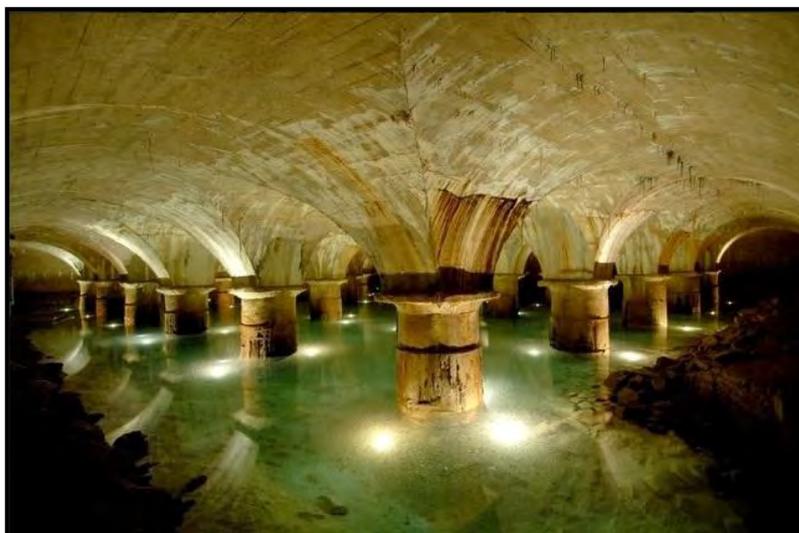


Figure 85 : Bassin filtrants de Saint Clair

(<http://www.preserving-the-flow.com/usine-des-eaux-de-lyon-st-clair-et-station-depuration-aqualyon/>).

Cependant par manque de financement Prunelle ne peut achever son chantier comme il le souhaite. Il encourage ses successeurs à continuer dans cette direction. Pour cela il rédige de nombreux rapports sur les eaux potables pour aider et guider les futurs administrateurs (19).

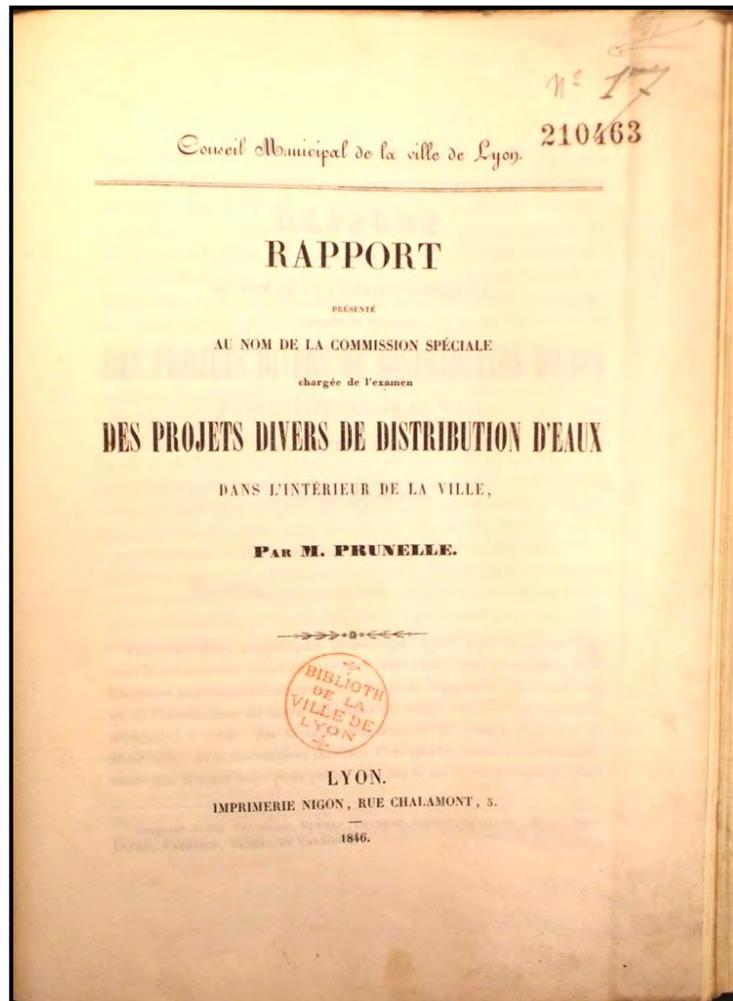


Figure 86 : Rapport sur la distribution des eaux fait par G. Prunelle, 1846.

(Prunelle G. Rapport au Conseil municipal de Lyon sur les projets de distribution d'eaux dans l'intérieur de la ville. Lyon : imprimerie Nigon ; 1846).

En 1833, la machine hydraulique n'étant pas assez puissante, une machine à vapeur est installée par Aristide Dumont. Elle prendra le relais.

Dans les années qui suivront, ce système ne cessera de se perfectionner. En 1856 la dernière génération de pompes dite de Cornouaille fera son apparition et fonctionnera jusqu'en 1910. Il est encore possible à l'ancienne usine des eaux de Saint Clair de visiter ces installations (61).

En parallèle, Prunelle expérimente dans quelques quartiers une nouvelle technique d'éclairage, l'éclairage au gaz d'hydrogène. Ce test est couronné de succès et conduit à l'abandon de l'éclairage à l'huile (19). En 1833, une usine à gaz

est construite à Perrache et deviendra en 1836 la Société anonyme d'éclairage par le gaz d'hydrogène. Le site se développera jusqu'à sa fermeture en 1954.

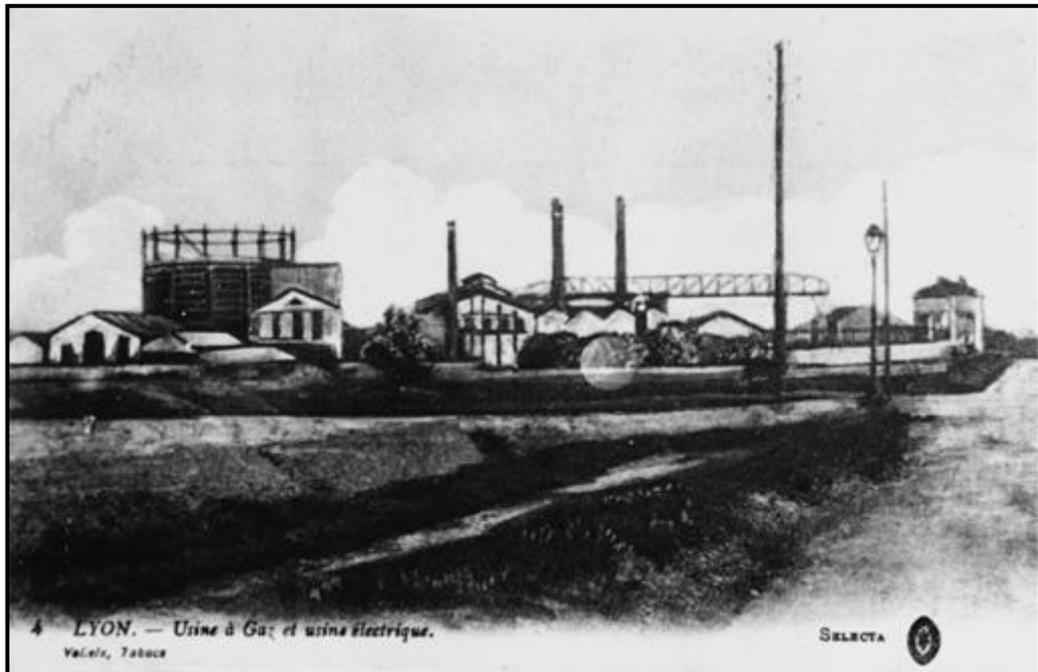


Figure 87 : Usine de gaz à Perrache

(http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/itiinv/lyon-confluent/dossiers/ill-03_69_1628_nucb.html).

Prunelle ayant une formation militaire perçoit le danger dû à la situation particulière du magasin à poudre quai Serin. Une explosion aurait été dramatique, le magasin étant cerné entre les deux rives du fleuve par des rochers très élevés. La vérité est qu'il veut mettre à l'abri d'une nouvelle insurrection les magasins de munitions, pillés lors de la première révolte des canuts en 1831.

La poudrière est donc transférée au fort du Mont-Saint-Jean (19).

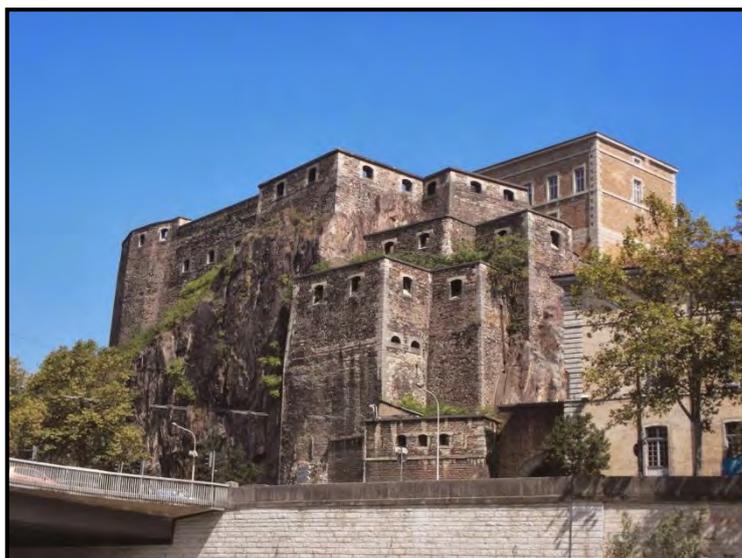


Figure 88 : Fort du mont Saint Jean.

(http://2.bp.blogspot.com/-it784GpLp1k/UkWGmbA7OyI/AAAAAAAAAFzw/8R_WkNtQ8m0/s640/DSCF4289.JPG).

Ce fort constituera en 1932, la pharmacie régionale du Service de Santé des Armées. Maintenant il abrite l'Ecole nationale des finances publiques (62).

Dans les années 1830, selon les instructions du roi, Lyon et Paris se couvrent de fortifications, Rouault de Fleury, nommé dès l'instauration de la monarchie de juillet « *inspecteur du génie chargé des travaux défensifs de Lyon* », va se charger de ces travaux gigantesques. Il fait réaménager le vieux fort Saint-Jean dominant la Saône et les deux casernes de Serin, qui deviennent propriété de l'Etat en 1834. Il conserve l'enceinte continue sur la Croix-Rousse et fait reconstruire celle de Fourvière entre 1834 et 1838. Mais Rouault de Fleury ajoute à ce lourd système une série de forts détachés en avant de l'enceinte de la rive gauche du Rhône qui sont les premiers à être réalisés. La vue de ces ouvrages entrepris immédiatement après les événements de novembre 1831 fait naître parmi la population lyonnaise de vives inquiétudes. Toutes ces craintes sont justifiées : Rouault de Fleury commande les troupes de la Croix-Rousse lors de la répression de la révolte lyonnaise d'avril 1834, durant laquelle les troupes vont utiliser les forts et tirer sur les insurgés de Vaise depuis le fort Saint-Jean.

4.3.3. Economie et gestion de la ville

En tant que gestionnaire de la ville, le bilan économique de Prunelle est plutôt positif. Il cherche toujours à équilibrer les dépenses et les recettes, sans avoir à mettre à contribution les habitants. Il évite donc l'augmentation des impôts directs. Grâce à sa position à la chambre des députés à Paris des subventions lui sont accordées. Avec les ressources de la ville, il peut mener à bien ses projets.

D'autres sources de revenus pour la municipalité apparaissent avec la création d'ordonnances sur la police des rivières, sur les usines flottantes, sur les boutiques et échoppes. En plus d'être sources de gains elles sont gage de sécurité pour la population (19).

Il accorde bon nombre de crédits aux hôpitaux et à l'hospice des incurables d'Ainay qui en avaient fort besoin (19). Sa priorité est de toujours favoriser les classes malheureuses, les plus démunies.

Au point de vue cadastral, la ville à sa demande est remaniée. En 1834, l'agglomération est créée : Lyon et ses faubourgs ne font plus qu'une seule ville. Cette réunion ne doit d'après lui, pas altérer son pouvoir. Il veut rester le premier magistrat et il rentre en conflit avec l'autorité supérieure, représentée par le préfet (19).

4.4. Révolte des Canuts

4.4.1. De 1831

4.4.1.1. Les canuts à la Croix-Rousse

Jacquard en ce début du XIX^e siècle invente la fameuse mécanique qui propulse Lyon en tête de la production de soierie. De plus, Napoléon, devenu empereur, passe de fastueuses commandes. Les canuts doivent s'adapter à cette ère nouvelle qui s'ouvre pour leur profession. La machine à tisser nécessite des ateliers hauts et éclairés. La colline de la Croix-Rousse, libérée de ses couvents, devient le lieu idéal

pour installer les ateliers. C'est la ruée : de 1810 à 1824 le nombre de métiers se multiplie.



Figure 89 : Peinture d'une famille d'ouvrier des canuts
(<http://echo-fabrique.ens-lyon.fr/images/interieurs-canuts/agrandissements/interieur-canut.jpg>).

De 2 185 ateliers en 1824, ils vont passer à 6 627 en 1833 (63). Des maisons de quatre ou cinq étages sont construites et le moindre terrain est rentabilisé. Sous la restauration, la colline devient un immense chantier. Les maçons s'enrichissent, la soie se vend, marchands et ouvriers améliorent leur train de vie ; c'est l'âge d'or de la « *colline qui travaille* ». Les canuts de la Croix-Rousse produisent de véritables chefs d'œuvres. La révolte qui va éclater rendra plus populaire cette profession (63).

4.4.1.2. *Les canuts en colère*

Cette heureuse période débouche sur une crise. Les commandes sont irrégulières ; aux jours de travail intense succèdent des périodes creuses. Les canuts sont payés à la pièce et non à la journée (9). Certains partent s'installer hors de France. Lors de la révolution de 1830, les commandes passées par les étrangers se font moins nombreuses et les stocks diminuent. Ce sont les prémices d'une crise qui va s'amplifier. Les patrons baissent les prix pour faire face à la concurrence étrangère. Les canuts commencent à ressentir des difficultés. Ils se retrouvent sans ressources et sans indemnités de chômage. Ils ont pu, ces dernières années,

améliorer leur niveau de vie sans toutefois faire des économies. Ils veulent obtenir une augmentation, mais se heurtent au refus patronal (63).

Tous les chefs d'atelier et compagnons demandent que soit établi un tarif fixe. Le préfet Bouvier Cumulard et le Général Rouget réunissent alors une commission entre fabricants et canuts. Le 21 octobre 1831 le nouveau tarif est alors signé et rentre en vigueur le 1^{er} novembre (9). La plupart des patrons ne respectent pas cet accord ; les prud'hommes sont incapables de le faire appliquer.

4.4.1.3. *La révolte*

Le découragement s'intensifie chez les canuts. Une grève de dix jours est déclarée. Prunelle réside peu à l'Hôtel de Ville, son adjoint le médecin Terme occupe la fonction de maire (64). Ces derniers temps Prunelle est souvent partagé entre Lyon, le Palais Bourbon et la Tour-du-Pin ce qui lui valut un pamphlet (36) :

*«Laissant depuis un mois reposer tes malades,
Tu ne fais plus chez nous d'utiles promenades,
Et vers un lit de mort, peu pressé de courir,
Tu laisses à Dieu seul le soin de tout guérir.
De maire et de docteur cumulant les sciences
C'est un coin de nos murs qu'on lit tes ordonnances.
De celles-là, du moins, personne ne mourra
Et qui plus est, gratis, chacun les recevra » (65).*

Durant ces journées d'émeutes, il est absent de sa ville, se trouvant à Paris pour une session de la Chambre des Députés (64). Le patronat en colère demande au général Rouget d'envoyer un bataillon de la garde nationale sur la colline. Le premier affrontement a lieu rue Vieille-monnaie sur les pentes de la Croix-Rousse, actuellement rue René-Reynaud (9). La garde fait feu sur les manifestants, il y a des morts. Les ouvriers et leurs familles se rassemblent sur le plateau et crient : *« Aux armes, aux armes, on assassine les nôtres ! »* (63). La révolte est en marche, barricades et drapeaux noirs apparaissent dans les rues. L'ouvrier tailleur Roland

rallie les troupes sous sa devise : « *Vivre en travaillant ou mourir en combattant* ». A cette époque le délit de coalition était réprimé et les syndicats interdits.



Figure 90 : Drapeau lors de la révolte des canuts

(<http://www.pointsdactu.org/IMG/jpg/vivre.jpg>).

L'insurrection s'étend aux autres quartiers de la Soie, Saint Just, Vaise et la Guillotière. Les canuts prennent la ville, le général Roguet chassé à coup de cailloux, s'enfuit à Bilioux en prenant le pont Saint-Clair avec ses troupes (9).



Figure 91 : Affrontement lors de la révolte de 1831

(<http://jldeochandiano.files.wordpress.com/2010/01/revolte-1831-bernardines.jpg>).

La fausse fuite de Prunelle

Le site des archives de Lyon souligne, en parlant des révoltes des canuts, que Prunelle était à Paris en 1831 et 1834 au moment des événements, ce que confirment d'autres documents.

A l'inverse, on peut lire sur d'autres sites (Site du musée de Gadagne, article Wikipedia), que Prunelle se serait enfui de Lyon dans la nuit du 22 au 23 novembre 1831 en compagnie du général Roguet, et que la nouvelle aurait provoqué la stupeur à Paris. En réalité, Prunelle ne revint à Lyon que le 3 décembre 1831, accompagné du Duc d'Orléans et des troupes du maréchal Soult.

Gabriel Prunelle en tant que député demande depuis Paris une sévère répression. Le maréchal Soult et le Duc d'Orléans, fils du roi, lèvent une armée pour défendre Lyon le 28 novembre 1831 (9). Le préfet Bouvier Cumulard, fait prisonnier entre-temps, réussit à calmer les esprits et met un terme à ce soulèvement (9). Ces évènements se produisent sans pillages mais avec de nombreux morts et blessés (63).

Prunelle rédige une proclamation qu'il fait afficher à Lyon le 1^{er} décembre, deux jours avant son retour, dans laquelle il déplore les évènements qu'il qualifie de « *désordres les plus effrayants* », se réjouit du rétablissement de l'ordre et ne manifeste aucune compréhension à l'égard des revendications des canuts : pour lui, il s'agit d'une émeute inutile et préjudiciable à l'industrie lyonnaise de la soie (66).

La proclamation suivante a été affichée dans la journée du 1^{er} décembre :

MAIRIE DE LA VILLE DE LYON.

Mes chers concitoyens ,

C'est le cœur navré de douleur que je me vois appelé à reprendre la direction de l'administration municipale. Que d'événemens funestes, que de maux inouis ont fondu sur nous ! la seconde ville du royaume, la capitale du Midi, Lyon, que toute la France se plaisait à nommer la *Cité-Modèle*, a été le théâtre des désordres les plus effrayans!!!

Je cherche à me persuader qu'aucune main lyonnaise n'a trempé dans les crimes que signale la rumeur publique ; mais la loi n'a-t-elle pas été méconnue ? Ses organes n'ont-ils pas été violemment attaqués ? La population entière a-t-elle fait ce qu'elle devait pour prévenir de pareils attentats ?

J'éprouve néanmoins quelque soulagement en apprenant que l'amour de l'ordre a remplacé aussitôt la violation des lois. Lyonnais ! vos pères sont morts en combattant l'anarchie ; vous vous étiez toujours montrés dignes d'eux ! Qui vous a fait oublier tant de traditions honorables ? De perfides conseils ont seuls pu égarer un grand nombre d'entre vous ; mais votre probité si connue a suffi pour fermer l'abîme qu'ils avaient ouvert sous vos pas.

Ouvriers en soie ! le bénéfice de toute fabrique est essentiellement lié au maintien de l'ordre public. La paix allait augmenter la masse du travail, et vos salaires se fussent accrus au-delà même de nos espérances. Le trouble, qui a été jeté dans notre ville, a tout compromis ; il arrête les demandes ; il éloigne les acheteurs ; il sert, de cette façon, et à votre insu, la rivalité des fabriques étrangères.

Ouvriers de toutes les professions ! vous tous êtes également intéressés à la prospérité de nos manufactures de soieries : car ce sont elles qui donnent de la valeur à notre sol, à nos habitations, à tous les produits du travail. Laborieux, économes, intelligens, tels que vous l'êtes, comment n'avez-vous pas senti la nécessité de maintenir l'édifice sacré des lois ?

Figure 92 : 1er Extrait de la Proclamation du 1er décembre 1831 du maire Prunelle (66).

Honoré jusqu'ici de votre confiance, ma voix cesserait-elle aujourd'hui d'être entendue de vous ! Ouvriers de toutes les classes ! hâtez-vous, je vous conjure, de revenir à vos travaux habituels. Déjà vous avez commencé à remettre des armes que la loi ne vous avait point confiées ; que cette remise se continue sans relâche, et vous aurez fait un grand acte de patriotisme, en ôtant tout prétexte aux divisions intestines.

Plusieurs d'entre vous se sont réunis près de moi, et nous allons porter à l'héritier du trône des paroles de regrets et de repentir. J'espère que ces paroles seront favorablement écoutées d'un prince dont vous connaissez toute la bonté. Vos magistrats ne négligeront rien pour qu'une grande part soit faite et à votre détresse et aux passions qu'elle a déchainées ; la loi réservera ses rigueurs pour des crimes faits pour une autre époque, et pour d'autres contrées.

Que les citoyens paisibles se rassurent ! Nos larmes couleront longtemps ; mais nos malheurs ont atteint leur terme ; la tristesse générale exprime suffisamment nos regrets, et nous pouvons penser que toute récidive est impossible désormais.

Fait à Lyon, le 1^{er} décembre 1831.

Le Maire de la ville de Lyon, membre de la chambre des députés,

PRUNELLE.

Figure 93 : 2^{ème} Extrait de la Proclamation du 1er décembre 1831 du maire Prunelle (66).

Le 3 décembre 1831, c'est dans une ville calme et résignée que Prunelle, le maréchal Soult et le Duc d'Orléans arrivent (9). Dans le compte-rendu de la session législative de 1831, publié par la société pro-républicaine « *Aide-toi, le ciel t'aidera* », l'attitude de Prunelle est critiquée sévèrement (67). On peut lire que le maire de Lyon n'aurait jamais dû quitter sa ville, et surtout prendre des décisions depuis Paris. Il n'était pas auprès de ses concitoyens, et lorsqu'il rentre, la population le critique et n'apprécie pas son attitude lors de la réception du Prince Royal (67).

Cela lui vaut la caricature de Daumier le représentant en crapaud bavant devant le Prince (36).

4.4.1.4. *Un calme précaire*

Les canuts ne demandent qu'à travailler afin de pouvoir nourrir leur famille décevement. Ils sont persuadés qu'après cette rébellion leur tarif sera appliqué (63). Le préfet Bouvier Cumulard est remplacé par le comte de Gasparin et le tarif demandé est annulé (67). Les ouvriers regagnent leurs machines à tisser. La vie des ouvriers n'est pas améliorée ; c'est donc un échec sur le plan social. Mais la colline de la Croix-Rousse devient célèbre en France et à l'étranger, car pour la première fois des ouvriers et travailleurs ont voulu défendre dignement leurs droits (63).

Cependant face à de nouvelles baisses de salaire, les canuts ressentent le besoin de se regrouper. La société des mutuellistes de Lyon progresse rapidement (63), regroupant 2800 adhérents (67)

4.4.2. La seconde révolte de 1834

En juillet 1833 et en février 1834 après avoir fait grève, les ouvriers obtiennent enfin l'augmentation des tarifs. Face aux manifestations, Prunelle fait publier une affiche le 15 février 1834, dénonçant les tisseurs mutuellistes et les compagnons comme fauteurs de troubles : « *Ce ne sont pas des Lyonnais, ce ne sont pas des Français, qui ont pu concevoir de pareils desseins. Ces hommes veulent troubler l'Etat par la guerre civile* » (68).

Prunelle part ensuite pour Paris et participe au vote d'un projet de loi liberticide (67). En effet, c'est le 25 février 1834 que Félix Barthe, garde des sceaux, dépose un projet de loi réglementant les associations ouvrières. La chambre le vote le 25 mars (63). De plus, le 19 mars 1834 Prunelle prononce un discours virulent à l'encontre des républicains et des mutuellistes (63). La réplique ne se fait pas attendre et le 30 mars l'Echo de la Fabrique publie : « *Il lui fallait(...) donner solennellement à la France, une preuve de sa haine des travailleurs, de son mépris du peuple. Nous l'en remercions et gardons de lui un bon souvenir* » (69).

Cela provoque des protestations, et six chefs d'ateliers sont arrêtés pour délit de coalition. Le 9 avril les accusés sont jugés place Saint-Jean. Un coup de feu tiré à

Bellecour déclenche les émeutes et embrase tous les quartiers de Lyon. Le mouvement se politise et se durcit : ce ne sont pas seulement les canuts mais tous les républicains qui se soulèvent (63). Le pouvoir n'est pas pris par surprise comme en 1831 ; il s'est organisé. Les 10 000 hommes du Général Aymar traquent les insurgés et les anéantissent. Les combats sont acharnés jusque dans les églises. Le passage de l'Argue et les traboules sont le théâtre de scènes de violences.



Figure 94 : Violences lors de la révolte de 1834

(http://www.histoire-image.org/pleincadre/index.php?i=419&id_sel=704).

Dans la grande rue de Vaise, le 12 avril, l'armée massacre une vingtaine de personnes dans une maison ; ce ne sont pas des combattants (63). Suite à l'arrivée de renforts, les 14 et 15 avril, la révolte prend fin. Environ 600 insurgés sont arrêtés, jugés et emprisonnés (67). Les fabricants, pour baisser les prix, installent des métiers dans les orphelinats, les prisons et les campagnes. La colline de la Croix-Rousse devient le symbole de la lutte ouvrière.

Encore une fois, Prunelle est absent lors de ces événements tragiques.

4.5. Démission du Maire

Prunelle usé par ses différentes fonctions et vivant dans la crainte de nouvelles émeutes, démissionne de son poste le 8 mai 1835 à l'âge de 58 ans (8). Toutefois il reste conseiller municipal de la ville jusqu'en 1848. Il aspire à une vie plus calme ; il retourne à ses premières occupations, la science et la médecine. Etant inspecteur des eaux de Vichy depuis 1833, il peut se consacrer pleinement à cette fonction et se passionnera pour cette ville.

5. Prunelle à Vichy, les dernières années

5.1. Inspecteur des eaux en 1833

5.1.1. **Nomination**

En 1833 lorsque le docteur Lucas décède, le poste d'inspecteur des eaux à Vichy se libère. Parmi les nombreuses candidatures se trouve celle du docteur Petit. En effet il dirige la station depuis le début de la saison thermale. De plus, sa demande est soutenue par son oncle, l'amiral Hamelin et le préfet de l'Allier. Monsieur Thiers, alors ministre du commerce, attribue cette fonction au docteur Prunelle : *« Mr Lucas avait si puissamment contribué par ses talents et par ses qualités personnelles à la prospérité de l'établissement thermal de Vichy que j'ai regardé comme un devoir de ne lui donner comme successeur qu'un médecin placé assez haut par sa réputation et par sa position sociale pour conserver à cet établissement les avantages qui lui sont maintenant acquis. »* ; de plus le ministre précise que le docteur Petit qui *« débute cette année dans les fonctions d'inspecteur adjoint »* ne doit pas être *« blessé par un choix pour lequel le ministère s'était réservé une entière liberté, et qu'ont sollicité quelques uns des médecins les plus distingués de Paris »*. Par une ordonnance du 6 juin 1833 Prunelle devient donc officiellement inspecteur des eaux de Vichy (36).



**Figure 95 : Adolphe Thiers
(1797 - 1877)**

(http://www.herodote.net/Adolphe_Thiers_1797_1877_-synthese-210.php).

Marseillais d'origine, Adolphe Thiers obtient une licence de droit et devient avocat. Il se rend à Paris dans les années 1820, devient chroniqueur et favorise l'accès au trône de Louis-Philippe en 1830.

Il est nommé au Conseil d'Etat et occupe successivement plusieurs fonctions : secrétaire d'Etat aux finances, ministre de l'Intérieur, ministres des Travaux Publics et du Commerce. La même année il est élu député des Bouche du Rhône jusqu'en 1848. Il entre à l'Académie Française en 1833.

Lors de son mandat au ministère des Affaires Etrangères il est en désaccord avec Louis-Philippe et démissionne pour rejoindre l'opposition.

Soutenant la candidature de Napoléon III à la présidence, le coup d'état de 1851 l'oblige à l'exil. De retour en 1863 comme député de Paris il milite pour la paix.

En février 1871 il devient le 1^{er} Président de la 3^{ème} République et la même année Thiers dirige la répression contre les communards lors de la commune de Paris

Il quitte le pouvoir en 1873, et décède 4 ans plus tard (70).

Sa notoriété lui vaut l'honneur, avec son ami le docteur Double, d'être appelé par Louis-Philippe à la pairie en 1845 (19). Mais pour être pair de France, il faut renoncer à toute profession ; l'un et l'autre refusent. Prunelle écrit une lettre un peu vive expliquant son attachement à la médecine, ne comprenant pas qu'on exige de lui un tel sacrifice (19). De même, il ne veut pas accepter le brevet d'officier de la légion d'honneur, car pour lui, il n'a jamais prêté serment comme chevalier. Ces marques de distinction ne l'intéressent pas, souhaitant avant tout se consacrer au bien-être de ses concitoyens (19).

5.1.2. Conflits à Vichy

Le docteur Petit, mécontent, continue de diriger durant cette saison thermale en ignorant le nouveau venu. De plus, les frères François et Michel Brosseau, fermiers des eaux et amis du docteur Petit ne voyant que leurs propres intérêts, s'opposent

eux aussi au docteur Prunelle. Il faut préciser que ces deux frères sont membres de la Société des droits de l'Homme que Prunelle avait combattue âprement en tant que maire de Lyon. Cela ne fait qu'aggraver leurs relations. Ces rapports tendus donnent lieu à plusieurs épisodes singuliers (36).

5.1.2.1. *Prunelle et Petit*

Prunelle sait qu'il lui sera difficile de collaborer avec le docteur Petit. Il tente de demander, pendant l'hiver, le départ de ce dernier. Thiers propose donc un poste de médecin inspecteur dans la station de Barège dans les Pyrénées. Petit ne voulant pas s'éloigner de sa famille refuse le poste. Prunelle pour asseoir son autorité, avant l'ouverture de la nouvelle saison de 1834, lui adresse le message suivant : « *A dater de demain, aucun bain ou douche ne sera délivré que sur un billet de moi. Pour tout emploi que vous avez à faire des établissements thermaux, vous êtes forcé de passer par mon intermédiaire, ainsi que tous nos confrères de Vichy, du Cusset ou d'ailleurs* ». Cela ne fait qu'aggraver la situation et les conflits deviennent permanents (36).

Antoine Mallât dans « *L'histoire des eaux minérales de Vichy* » dépeint avec exactitude ce conflit : « *Sous le règne de Louis-Philippe et aussi sous la République de 1848, l'établissement thermal devint une arène où deux puissants athlètes se disputèrent la palme...Tous les deux occupaient une place distinguée dans le monde médical et scientifique ; tous les deux étaient des demi-dieux auprès de leurs malades. D'un esprit et d'un caractère assez difficiles l'un et l'autre, ils se détestaient cordialement au point même de s'injurier par le geste et aussi par la parole chaque fois qu'ils se rencontraient* » (36).

Le docteur Petit devient le spécialiste de la goutte et des calculs urinaires. Il prescrit à ses malades l'absorption de huit à dix litres d'eau de Célestins par jour pour dissoudre les calculs d'acide urique.

Pour Prunelle, et peut-être par esprit de contradiction, cette prescription est abusive. Certes la cure peut soulager les « *calculoux* » et les « *goutteux* » mais il

condamne fermement l'absorption d'une aussi grande quantité d'eau par jour. Pour Prunelle, l'eau de Vichy est avant tout destinée aux hépatiques et sa source préférée est la Grande Grille (36).

Sur le plan médical, deux clans se forment : les « *goutteux* » du docteur Petit et les « *bilieux* » du docteur Prunelle. Comme nous l'indique Antoine Mallât, les deux médecins se promènent dans les galeries de l'établissement thermal suivis d'un important groupe de fidèles, leurs propres malades. Pour rien au monde, un de ces admirateurs n'aurait changé de camp, même au détriment de sa santé (36).

Cette situation amusante inspire un des curistes, le docteur Masin, qui écrit en alexandrin cette épopée humoristique nommée « *La Vichyade ou la grande bataille des goutteux et des bilieux* » (36).

*« Au premier rang brillait Blafard l'intrépide,
Aussi vaillant qu'Ajax, presque aussi fort qu'Alcide,
Touille, L'obstrué, le terrible Blamont,
Dur foie et Gros boyaux, le crâne Palémon,
Puis après eux venait le faible Rate molle
A l'air intéressant, à la douce parole... ».*

L'académie des sciences veut jouer le rôle d'arbitre entre les deux camps. « *Qui a raison au sujet des traitements des calculs ? Le célèbre docteur Prunelle ou l'honorable médecin Charles Petit ?* » M. Leroy d'Etiolles, un lithotriteur fait le voyage à Vichy et enquête auprès des calculeux. Il prélève des calculs aux curistes avant et après l'utilisation des eaux pour vérifier leurs effets. Il se retire dans son laboratoire pour faire des expériences directement sur les lithiases et livre à l'Académie un rapport aux conclusions suivantes :

- les calculs peuvent être détruits par des agents acides et alcalins ; cette dissolution est lente et ne peut empêcher la formation d'autres dépôts.

- si la pierre est trop grosse, elle ne sera surement pas dissoute par les boissons et les bains, qui agiront de façon indirecte ;
- en injection directe dans la vessie, l'efficacité est reconnue, mais il ne faut pas sous estimer les risques de réactions inflammatoires ; certains malades reviennent soulagés de la cure, cela ne voulant pas forcément dire que le calcul a été éliminé ; il est tout à fait possible de vivre avec un calcul dans la vessie sans éprouver aucune douleur (36).

En conclusion, l'Académie ne se prononce pas franchement sur ce sujet, elle estime que les eaux sont « *plutôt utiles que nuisibles* ».

Cette « *guerre* » entre les deux médecins retentit jusque dans la presse parisienne, et fait une bonne publicité aux thermes de Vichy (36).

5.1.2.2. *Prunelle et les frères Brosson*

Les frères Brosson, François (1792-1845) et Michel-Eugène (1786-1851), exploitants peu scrupuleux, ne pensent qu'à leurs intérêts. Ils ont obtenu la ferme, c'est-à-dire une concession pour la gestion du domaine thermal grâce à Thiers. Prunelle veut défendre les finances de l'Etat et le bien-être des curistes ; il n'accepte pas que les frères Brosson s'octroient des revenus élevés. L'inspecteur-médecin veut établir un système de régie en relation directe avec l'Etat. Le contrat qui le lie aux deux fermiers doit s'achever en 1841. La veille du renouvellement, cette affaire est exposée devant les députés. Un des curistes, Mr Vermilla, le 5 juin 1840 déclare à la chambre que « *malgré les importants bénéfices perçus par François et Michel Brosson, les curistes étaient mal accueillis, voir mal traités dans ces établissements en mauvais état* ». De plus il se permet d'ajouter : « *à Vichy, il y a des inspecteurs qui n'inspectent rien* ».

Plusieurs députés prennent la défense de Prunelle dont le député Aguis qui affirme : « *Mr Prunelle est un des hommes les plus savants d'Europe* ». Le ministre Gouin assure que le gouvernement saura apporter les améliorations nécessaires au nouveau bail (36).

Les frères Brosson demandent le renouvellement de la ferme, soit avec une concession de 99 ans, ou une reconduction de 9 ans. Ils sont soutenus par le préfet de l'Allier et le docteur Petit. Prunelle n'accepte pas ces conditions et grâce à l'appui de Counin-Bridaine devenu ministre de l'agriculture et du commerce, il obtient la mise en place de la régie au 1^{er} janvier 1842 avec Mr d'Abbeville comme directeur de l'établissement des eaux (36).



**Figure 96 : Laurent Cunin-Gridaine
(1778 - 1859)**

(http://fr.wikipedia.org/wiki/Laurent_Cunin-Gridaine).

Né en 1778, fils de Jean-Baptiste Cunin, Laurent Cunin travaille comme ouvrier dans la manufacture des draps d'Etienne Gridaine à Sedan. Il devient associé et gendre de Gridaine auquel il succède en 1824.

Il se lance en politique sous le nom de Cunin-Gridaine, son nom initial étant une cible facile pour les humoristes. Mais cela ne le protège pas des moqueries de Daumier dans le journal satirique « *le Charivari* ».

Après plusieurs mandats politiques il est appelé au ministère du Commerce et de l'Agriculture en 1846. Il est à l'origine de la loi du 22 mars 1841 au sujet du travail, loi qui porte son nom.

Il est renversé lors de la révolte de 1848 et se retire à Sedan où il termine ses jours en 1859 (71).

Michel et François Brosson ne sont pas de ceux qui renoncent. Ils ont anticipé cette décision et ont acquis en 1840 à Pontillard un terrain proche de l'établissement thermal. Ils commencent des fouilles en vue de trouver une source. Va alors s'engager un autre bras de fer entre la mairie, les Brosson et Prunelle. Ce dernier critique ces forages sauvages et saisit la mairie. Le 30 novembre 1843, le maire signifie aux deux fermiers de cesser toutes fouilles. Ces derniers passent outre et en janvier 1844, après avoir continué les forages, font jaillir une source nommée source du Parc. Elle est située à l'emplacement de ce qui deviendra le chalet de la compagnie fermière (72). Pour ne pas avoir respecté l'arrêté municipal, ils sont

amenés à comparaître devant le tribunal de Cusset. Pour leur défense, les Brosson font jouer leur droit de propriété. De plus, ils estiment que l'arrêté du maire est illégal. Le 15 janvier 1844, le procès est gagné avec arrêt des poursuites (36).

Cependant, cette nouvelle « *source du parc* », cause la colère de la population qui pense que les sources appartenant à l'Etat vont se tarir ou disparaître. Des actes de vandalisme sont menés dans la propriété Brosson. Les journaux de la région accusent la municipalité de mener contre les frères une guerre sans merci. Le ministère public veut faire annuler le jugement de Cusset et se pourvoit en Cassation : « *L'établissement de Vichy est sans contredit le plus important du royaume. Sa valeur est immense. Comment pourrait-on permettre à un voisin qui n'aurait qu'une parcelle de terrain de le détruire en coupant les veines d'eaux qui l'alimentent* » (36).

Les Brosson sont à nouveau jugés. Maître Fabre, leur avocat, reprend les mêmes arguments qu'au premier procès, à savoir le droit de propriété. Il signale, en outre, que le projet de loi visant à « *prévenir des fouilles, des travaux qui pourraient avoir pour résultat d'intercepter une source d'eau minérale* » a été rejeté par la chambre des députés en 1837. Ses clients ne sont donc pas dans l'illégalité et peuvent, fiers de leur succès, vendre l'eau de leur source. Devant l'absence de législation, le préfet écrit au maire en lui signifiant combien il est urgent pour le gouvernement de créer une loi relative aux eaux minérales. Il ajoute : « *J'espère que la tranquillité ne sera point troublée à Vichy... M. le docteur Prunelle sera sous peu de jours à Vichy. M. l'ingénieur François doit y être ou sur le point d'y arriver. Leur présence vous sera utile et je suis convaincu qu'ils continueront à joindre leurs sollicitations aux miennes* » (36).

Le gouvernement protège cet établissement thermal en passe de devenir le premier d'Europe. Le projet de loi visant à interdire tous travaux pouvant détourner ou altérer les eaux minérales d'utilité publique est adopté par les députés. La chambre des pairs le 18 mai 1846 repousse cette loi à une légère majorité, 62 voix contre, 57 pour. En effet, pour les pairs, ce projet mène à un régime d'exception et

de monopole. Les Brosson ne peuvent plus être poursuivis ni condamnés ; ils sont libres d'exploiter leur source (36).

5.1.3. Réalisations

5.1.3.1. Embellissement

Le docteur Prunelle malgré tous les différents qui l'opposent à son homologue et aux fermiers exploitants, ne réduit pas pour autant ses multiples activités. Il demeure un homme dévoué à ses malades, en l'occurrence, aux curistes de Vichy. A ses patients privés s'ajoutent les indigents de l'hôpital pour qui les soins sont gratuits. Sa clientèle, qu'elle soit riche ou d'un milieu plus défavorisé, ne cesse d'augmenter et le docteur Prunelle reste un homme fort occupé qui se partage entre ses tâches administratives et son métier. Il fait également un don aux hospices (36).

Jusqu'en 1841 il harcèle les Brosson puis le régisseur des thermes pour que soient améliorés tous les services qui font la réputation de la cure. Il désire entreprendre de grands travaux de rénovation et d'embellissement des bâtiments avec l'appui de Cunin-Gridaine. Les cabinets de bains repensés en 1846 comportent des miroirs et des carreaux en porcelaine ; les salons sont agrandis et reliés entre eux par une vaste rotonde (36).

Mais avant tout, Prunelle veut perfectionner les soins avec la création dès 1836 de piscines à eau courante. Il s'entoure d'architectes et d'ingénieurs pour ne pas commettre d'erreurs sur la quantité d'eau à chauffer et le degré qu'il faut maintenir pour que les eaux minérales gardent toutes leurs vertus. Des baignoires en lave de Volvic prennent la place de vieilles baignoires en bois. Aux Célestins, à la même époque, il obtient la construction d'un bâtiment qui doit abriter la source (36).

En 1843, un autre grand pavillon composé de deux salons, un pour les hommes et un pour les femmes est construit. Un édifice spécifique reçoit le gaz nécessaire à la fabrication de pastilles et des sels pour boissons et bains (36).

Toutes ces transformations amènent une clientèle de plus en plus nombreuse. Les festivités et les bals se multiplient. Mr Cunin-Gridaine reste un habitué des plus fidèles et contribue largement à toute cette amélioration. Au fil des années, Vichy devient un lieu prestigieux où la haute société aime à séjourner (36). Napoléon III a l'habitude d'y résider régulièrement (16).

5.1.3.2. Hygiène

Reste un point noir qui contrarie le docteur Prunelle, l'hygiène de la ville. En tant qu'ancien maire de Lyon et conseiller municipal, le médecin-inspecteur connaît les difficultés administratives que rencontrent les élus pour concrétiser leurs divers projets. Prunelle, d'un caractère peu accommodant, entretient tout de même de bonnes relations avec la municipalité. Sur le bord de l'Allier, le rouissage du chanvre pollue les eaux et le séchage près de la fontaine des Célestins dégage des odeurs nauséabondes qui font fuir les curistes (36).

Ces divers traitements du chanvre se poursuivent malgré les interdictions. Le maire pense que tout cela n'est pas si grave et pas si nocif pour les personnes. Prunelle lui répond : « *J'ai fait la triste expérience du contraire, ayant pris il y a huit jours une fièvre quarte ayant seulement examiné l'état des lieux pendant dix minutes* ». Il déclare également : « *L'incurie de quelques habitants condamne les propriétaires de la partie ouest de la ville à ne plus louer leur maison pendant un temps assez long* ».

Les agriculteurs, bouchers et autres propriétaires ont leur part de responsabilité dans l'insalubrité des rues et des quartiers. Prunelle demande l'ouverture d'un abattoir, car « *les tueries pendant l'été rendent quelques points de Vichy inhabitables* ». Ce projet sera exposé plusieurs fois au conseil municipal (36).

Toutes ces réclamations poussent le maire en 1845 à prendre diverses dispositions sanitaires (36). Les bouchers ne doivent plus jeter excréments et sang d'animaux sur la voie publique. L'interdiction est faite aux agriculteurs de former des tas de fumier dans les rues.

Les propriétaires doivent se plier à certaines règles d'hygiène :

- supprimer les lieux d'aisance à ciel ouvert, sans fosse,
- balayer deux fois par semaine le devant de leur maison aux jours indiqués,
- ne plus laver le linge aux fontaines publiques (36).

Prunelle œuvre une vingtaine d'années à Vichy. Grâce à lui les thermes se développent d'une manière significative. De 700 en 1834, le nombre de curistes ne cesse d'augmenter pour atteindre le chiffre de 4 872 en 1847. En 15 ans, la fréquentation a été multipliée par sept (36).

5.1.3.3. *Petite histoire de la pastille Vichy*

Joseph Darcet (1777-1844) pharmacien et chimiste parisien, utilise personnellement des pastilles au carbonate de soude pour ses vertus digestives. En 1825, Monsieur Lucas, médecin-inspecteur, lui donne le droit d'extraire la soude des eaux de Vichy. Il a alors l'idée de fabriquer du bicarbonate de soude en faisant bicarbonater le carbonate de soude avec le gaz qui s'échappe de l'eau des sources locales, une eau ensuite évaporée pour en extraire les sels. On obtient 7,9 g/L.

Darcet transmet sa recette à Pierre Batillait, pharmacien vichyssois de l'établissement thermal. Il confectionne les premières pastilles alcalines qui améliorent la digestion. Elles sont moulées et découpées à la main. En 1833 les frères Brosnon développent la fabrication, en créant une pastillerie et un embouteillage.

En 1856, François Bru, également pharmacien et directeur de la compagnie fermière de Vichy, donne à la pastille son actuelle forme octogonale. La compagnie fermière dépose en 1860 un brevet pour la production industrielle des sels minéraux de Vichy.

En 1862, la forme de la pastille est reconnue comme « *originale* » par un décret Impérial. La pastille au goût rafraîchissant connaît un véritable succès auprès de l'Impératrice Eugénie et de l'aristocratie française. Ces pastilles sont vendues seulement à Vichy et en pharmacie comme médicaments.

En 1914, le syndicat de la pharmacie intente un procès à une société de confiserie qui souhaite vendre librement les pastilles. Le syndicat perd le procès. Cela va faire le bonheur de nombreux confiseurs qui ouvrent leur boutique dans la ville thermale. C'est à partir de 1953 que les pastilles sont comprimées de façon mécanique et directement conditionnées (73).



Figure 97 : Publicité pour les pastilles Vichy

(<http://www.delcampe.net/page/item/id,138190066,var,Buvar-055--publicite-pastilles-VICHY-PRUNELLE-et-eaux-minerales,language,F.html>).

De nos jours, elles se déclinent en plusieurs goûts (citrons, anis et menthe). A noter qu'une confiserie rue Montaret à Vichy a pris le nom de « *confiserie Vichy Prunelle* ».



Figure 98 : Boite Vichy – Prunelle

(http://boitabonbons.blogspot.fr/2010_04_01_archive.html).

5.2. Maire de Vichy en 1848

5.2.1. **Fin du règne de Louis-Philippe**

Lorsqu'en 1848 le peuple se soulève et renverse la monarchie, Louis-Philippe s'exile et la seconde république est proclamée. Ce gouvernement provisoire dure quatre ans jusqu'au coup d'état de Louis-Napoléon Bonaparte le 2 décembre 1852.

Durant ce changement de régime, certaines personnes à Vichy veulent écarter les autorités mises en place sous la monarchie. Prunelle est le premier atteint ainsi que la municipalité de Ramin-Prêtre. Rode, un agent de l'établissement thermal le traite « *d'homme brutal, méchant, tyran absolu..., la conduite qu'il a tenue à Lyon en faisant mitrailler le peuple prouve assez son caractère* » dans une lettre adressée au ministre de l'agriculture. Un autre ennemi revient à la charge en la personne de l'ouvrier Albert, qui s'était déjà opposé au docteur Prunelle à Lyon et qui fait partie du gouvernement provisoire. Ces deux personnes proposent pour la direction des thermes, le docteur Petit ou le docteur Audita (36).

La population vient au secours de Prunelle. Une pétition contre sa révocation circule dans Vichy et de nombreuses signatures sont apposées. Prunelle a des ennemis, mais également bon nombre d'amis. Il est apprécié pour la « *multitude d'indigents qui ont été traités avec les mêmes soins que les malades riches* ». Prunelle n'a pas hésité à les aider financièrement afin qu'ils se soignent. Ce qui lui vaut le surnom de « *père des pauvres* ». A Paris, son ami d'enfance François Arago peut contrer l'ouvrier Albert et menace de quitter le gouvernement si Prunelle est démis de ses fonctions. Ce soutien est efficace puisque le docteur Petit et Rode sont révoqués le 13 avril 1848 (36).

5.2.2. **Première élection au suffrage universel : Prunelle élu maire de Vichy**

A Vichy, un parti républicain d'opposition mené par le docteur Monothélite et voulant profiter du changement de régime, se réunit en vue de conquérir la mairie. Le gouvernement décide par l'intermédiaire des commissaires départementaux de

nommer directement les maires. Lors d'un premier arrêté du 21 mars 1848, Antoine Guillermain est nommé à la place de son ami Ramin-Prêtre. Il refuse la mairie et un second arrêté du commissaire désigne le 28 mars le docteur Monothélite. Ce dernier a la réputation d'être un révolutionnaire, « *un rouge* ». Cette nomination mal accueillie est annulée par un troisième arrêté qui remet en place Ramin-Prêtre (36).

Le citoyen Monothélite n'abandonne pas pour autant ses activités politiques. Il tient lors de ces réunions des propos malvenus qui déclenchent le rejet et la colère de la population. Suite à une demande que le conseil municipal adresse au gouvernement, le docteur Monothélite, ennemi de Prunelle, est écarté de la vie politique de Vichy le 20 juillet 1848.

L'Assemblée Nationale ayant décidé le renouvellement des conseillers municipaux avant le 1^{er} août 1848, une élection au suffrage universel a lieu le 30 juillet. Le docteur Prunelle, s'étant libéré de ses fonctions du conseil municipal de Lyon présente sa candidature. Il est élu au premier tour, très largement en tête, et reste maire de Vichy pendant cinq ans (36).

5.2.3. Le rôle de Prunelle en tant que maire à Vichy

Dès son élection, le maire fait face aux tensions qui existent au sein du conseil municipal. En effet, il faut élire un adjoint et faire un choix entre le docteur Noyer et l'ancien maire Ramin-Prêtre. Ces deux personnes se haïssent. Tout les oppose ; le docteur Noyer, chirurgien de l'hôpital, a été démis de ses fonctions par l'ancien maire qui lui reproche de trop s'absenter. Grâce à l'intervention du docteur Prunelle il peut conserver son poste mais ne pardonna jamais à Ramin-Prêtre. De plus, le chirurgien ne pense qu'à financer et améliorer les thermes. Ramin-Prêtre se consacre à « *Vichy-la-ville* » et à sa population, qu'il ne veut pas pénaliser en favorisant les bains.

L'ancien maire est finalement élu adjoint. Il faut une personnalité forte pour maintenir l'ordre dans le conseil municipal ; Prunelle en a les moyens et son prestige suffit à calmer les esprits. A l'automne 1848, Prunelle défend ses

administrés qui éprouvent des difficultés à s'acquitter des impôts. Il demande un délai aux autorités financières et cela lui sera accordé ; l'administration ne poursuivra pas les plus faibles (36).

Le 11 octobre 1848, il obtient un crédit pour la construction d'une halle. Il crée une compagnie de pompiers. Durant l'année suivante, Prunelle assiste régulièrement à toutes les réunions et arrive à maintenir une certaine entente avec ses collaborateurs. Il s'intéresse aux finances des hospices. Par exemple, il remplace la supérieure sœur Texier qui selon lui est « *en courses continuelles* ». Elle fait entretenir un cheval et une voiture aux frais de l'hôpital, qui pour Prunelle coûte « *800 à 900 journées de malades tous les ans* ». Il exige que les comptes soient tenus avec rigueur (36).

En novembre 1849, Prunelle s'absente de sa ville pendant six mois. Il crée à Lyon l'école de gravure, les beaux-arts étant une de ses passions. Durant ce temps, Ramin-Prêtre le remplace ; les tensions refont surface et deviennent permanentes. De nombreux projets n'arrivent pas à aboutir. Les réunions sont très houleuses. Lors du retour de Prunelle en mai 1850, l'adjoint n'assiste plus aux réunions ; il est suivi de quelques conseillers municipaux. Ces absences n'étant pas justifiées pour Prunelle, Ramin-Prêtre est rayé de la liste des conseillers et démissionne le 21 décembre 1850. Le docteur Noyer le remplace le 8 janvier 1851. Le maire, Prunelle, cherche avant tout l'apaisement et veut rétablir l'entente dans son équipe pour mieux contrôler la situation (36).

A la suite de l'élection comme Président de la République du prince Louis-Napoléon, une nouvelle constitution est promulguée le 14 janvier 1852. Le 29 avril, les membres du conseil municipal prêtent serment de fidélité au président et obéissance à la constitution. Une période stable débute et le maire peut lancer une vague de travaux d'urbanisme pour la ville. Il veut réaliser la construction de l'abattoir qu'il réclamait, en tant qu'inspecteur des eaux, depuis quelques années (36).

Sur le plan de l'éducation il favorise l'ouverture d'une école primaire gratuite pour les filles, des salles d'asile pour les enfants et des ouvroirs tenus par les sœurs pour les jeunes filles (36).

Les dernières années sont mouvementées pour le maire de Vichy. En 1852, lors d'une nouvelle élection des conseillers municipaux de deux listes s'affrontent : Prunelle et son adjoint Noyer, contre Ramin-Prêtre qui regroupe tous les ennemis du maire dont Brosson. Ramin-Prêtre distance largement Prunelle mais, malgré ce résultat, il se maintient à la mairie. Cependant, n'ayant pas le soutien du conseil municipal, le vote pour la construction de l'abattoir est défavorable à 1 voix contre 11 (36).

Le 30 avril 1853, Prunelle doit surmonter une autre épreuve. Le nouveau ministre de l'intérieur, Victor de Persigny nomme le docteur Petit nouvel inspecteur des eaux. Malgré les compliments adressés à Prunelle par le ministre, celui-ci accepte mal sa destitution. Il demande un délai au docteur Petit pour quitter son logement qu'il occupe depuis plus de vingt ans. Cela lui est refusé. Ce dernier tient enfin sa revanche : il est aussi inflexible que le fut Prunelle envers lui en 1834 (36).

Libéré de cette activité aux thermes, Prunelle décide d'écrire un livre de médecine en s'appuyant sur toutes les observations qu'il a recueillies auprès des 30 000 malades qu'il a traités. Il veut laisser une trace de ses connaissances médicales. Sa santé ne lui permet pas de mener à bien ce dernier projet (36).

5.2.4. Décès en 1853

Quelques mois après sa révocation, le jeudi 18 août 1853, le docteur rend visite comme à son habitude aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul de Vichy et confie à la supérieure : « *je viens vous demander des consolations, car je crois que je vais mourir* ». La supérieure le rassure par de douces paroles (19).

Il se sent depuis quelque temps de plus en plus seul et affaibli. Après plusieurs années de souffrance sa femme était décédée à l'âge de 56 ans en 1849. Il avait, de plus, perdu une fille de 7 ans (17). Tous ses amis de longue date, Ampère, Gay-

Lussac, le docteur Double, ont disparu tour à tour. Toutes ces épreuves l'amènent peu à peu à sa propre fin (19).

Après avoir quitté l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, il rend visite à son ami Thiers de passage dans la ville. Il y reste la soirée et rentre chez lui vers 22 heures.

Le journal de Lyon « *Le salut public* » publie en détail ses derniers moments : il « *ressentit vers minuit une douleur sourde dans la tête ; il appela son domestique et se fit préparer une boisson chaude. Le vendredi matin il éprouva une grande faiblesse dans les jambes et prit une dose assez forte de substance révulsive. Il reçut la visite de M. le curé de Vichy avec lequel il s'entretint longtemps. Vers midi, il se leva et voulut écrire : ses doigts s'y refusèrent, sa main droite s'engourdisait ; quelques instants plus tard, sa langue s'embarrassa ; il ne put plus se faire entendre par la parole* ». Ses derniers mots : « *oui, M. le curé, priez pour moi, Dieu vous entendra* ». « *Son intelligence conserva sa lucidité. Il essayait par des mouvements multipliés de communiquer ses pensées et il paraissait être vivement peiné lorsqu'elles n'étaient pas saisies avec promptitude. Il s'assoupit durant les premières heures de la nuit. A son réveil, il avait tout le côté droit paralysé, ce qu'il indiqua lui-même en frappant avec sa main gauche sa cuisse droite. Son regard qui jusque-là avait été inquiet et douloureux devint doux et serein ; pour lui le sacrifice était consommé ; les angoisses avaient cessé ; il n'y avait plus qu'une calme résignation. Le samedi à 5 heures du matin, il n'existait plus. 29 heures avaient suffi pour éteindre cette vie si puissamment constituée* » (36). Il était âgé de 76 ans.

Ses obsèques ont lieu le lundi 22 août à Vichy où quatre discours sont prononcés : un par le docteur Noyer au nom de Vichy, un par le docteur Jourdan pour Lyon, un par le docteur Durand-Fardela, l'inspecteur des eaux d'Auterive et un par le docteur Collas pour Montpellier.

DISCOURS

12069

Prononcé le 22 août 1853, aux obsèques de
M. PRUNELLE,

*Médecin-Inspecteur honoraire de l'Etablissement
thermal de Vichy, membre correspondant de l'Académie
Impériale de Médecine, officier de la légion d'honneur,*

PAR LE DOCTEUR MAX DURAND-FARDEL.

Nous ne pouvons laisser s'éloigner de nous les restes de M. Prunelle, sans leur rendre un dernier hommage. Vous venez d'entendre des paroles éloquentes et dictées par le cœur. Bien d'autres voix, plus dignes que la mienne, auraient pu lui adresser aussi cet adieu solennel ! Combien parmi ceux qui se pressent autour de ce cercueil, pourraient aussi élever la voix et redire, ou les longues vicissitudes d'une carrière portée sur tant de théâtres divers, et toujours honorée, ou les souvenirs d'un enseignement qui, malgré son éclat, fut jadis si violemment brisé, ou les services rendus par le médecin charitable et dévoué, ou les péripéties d'une vie politique, qui compte ici même d'anciens compagnons : combien surtout pourraient redire ce que cette organisation extraordinaire renfermait de sciences acquises et d'aptitudes innées : reconnaissance, amitié, souvenirs de luttes communes, admiration pour une des plus rares intelligences qu'il nous ait été donné de contempler, tant de sentimens divers ne pouvaient manquer, dans cet entourage, de dignes interprètes et de sympathiques échos. Mais c'est à l'un de ses plus humbles collègues que revenait aussi, au nom des sentimens de gratitude et d'affection qui l'unissaient à M. Prunelle, le devoir de prononcer, avant une éternelle séparation,



Figure 99 : Extrait du discours du Dr Durand-Fardel

(Durand-Fardel. Discours prononcé, le 22 août 1853, aux obsèques de M. Prunelle. Cusset : Imprimerie Jourdain ; 1853.
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5780756p>).

Le plus émouvant est celui du docteur Jourdan qui évoque son courage politique et sa loyauté. Le docteur Prunelle est inhumé comme il le souhaite dans le caveau familial auprès de sa femme, sous la chapelle Saint-Joseph de l'église paroissiale de la Bâtie-Montgascon dans l'Isère. En 1884, l'église est reconstruite. Le cercueil de Prunelle est transféré au cimetière. Laissée à l'abandon pendant plusieurs années, la tombe est retrouvée en 1941 par André Denier, médecin.

Le cercueil est ouvert, le corps bien conservé avec sa cravate de soie violette, intacte (16). Une nouvelle plaque en marbre blanc est posée la même année avec son portrait gravé par Faivre-Duffel, hommage de l'école de gravure de Lyon.

De nos jours, subsiste une nouvelle plaque reprenant les mêmes annotations que l'initiale à ce détail près qu'il a été gravé « *Ministre* » au lieu de « *Médecin* » de Louis-Philippe.



Figure 100 : Tombe de Gabriel Prunelle de nos jours
(Documents personnels).

6. Prunelle : son physique, ses traits de caractère

Faivre-Duffel membre de l'école de gravure de Lyon a réalisé le portrait de Prunelle que nous connaissons.

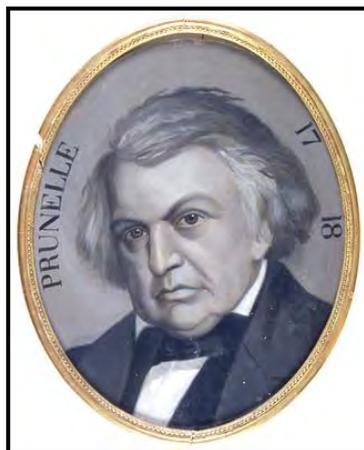


Figure 101 : Estampe réalisée par Faivre-Duffel

(http://www.archives-lyon.fr/archives/sections/fr/histoire_de_lyon/les_maires/de_1815_a_1852/gabriel_prunelle_18/).

Ses contemporains décrivent un homme au physique ingrat, à la démarche lourde, un peu maladroit. Sa tête vaste au large front est encadrée d'une épaisse chevelure le plus souvent indisciplinée. Son visage rond et plein possède un nez prononcé et des petits yeux enfoncés dans leurs orbites. La forme de ses lèvres trahit une certaine tristesse.

Ce physique est habité d'un regard pénétrant, animé, qui reflète une intelligence des plus vives. Son sourire malicieux ponctue ses discussions toujours passionnantes. Son don de la conversation est connu dans la haute société. Ses auditeurs tombent sous le charme de ses paroles, ne voient en lui qu'un fabuleux conteur, avide de détails captivants parfois frivoles. Le temps passé en sa compagnie vaut toutes les lectures.

Sa voix, aux intonations variées, tantôt grave, tantôt amusante, fait revivre une multitude d'histoires. Cet excellent critique et analyste connaît bien la nature humaine. De plus, sa culture touche plusieurs domaines, de l'étude de la noblesse à l'art militaire où il excelle. Il peut échanger sans difficulté ses points de vue sur l'art de pratiquer la guerre et discuter de la façon de tenir un siège face à un général de

l'Empire des plus expérimentés. Il surprend son interlocuteur par tant de maîtrise, bien qu'il n'ait jamais participé directement aux combats des campagnes napoléoniennes.

Il en est de même pour l'étude du droit, de l'art, de la musique. Toutes ces disciplines étudiées en détail le passionnent. Il lui faut toujours approfondir, maîtriser au mieux l'art de la méthode et de la composition musicale.

L'architecture n'a pas de secret pour lui. Il rêve d'être un célèbre ingénieur. Certains de ses plans ne possédant pas toutes les qualités requises, il s'autocritique tout en ménageant son amour propre.

Son caractère irritable et susceptible ne l'aide pas dans sa carrière face à ses supérieurs. Prunelle peut paraître froid, quelque peu versatile. Ses paroles directes, brusques, heurtent parfois son entourage et ne facilitent pas les rapports avec ses collègues ou autres partenaires. Sa décision prise, il est impossible de le faire changer d'avis.

Mais cet homme dur, sévère, reste toujours juste et impartial ce qui fait oublier ses rudolements. En tant que gestionnaire de la ville, il est honnête, équitable, allant jusqu'à refuser l'indemnité accordée aux maires. Il ne cherche jamais à s'enrichir et est totalement désintéressé dans l'exercice de ses fonctions.

Ce personnage éclectique, grand érudit bibliophile, éternel étudiant, n'a pas négligé sa carrière médicale, malgré ses responsabilités politiques, n'hésitant pas, a t'on dit, à puiser dans son argent pour soulager les malades. Il laisse après lui quelques dettes.

Rappelons que les malheurs de son existence sont adoucis par l'adoption de Caroline Chaptal âgée de 20 ans, devenue orpheline à 8 ans (74). Prunelle la considère comme sa fille ; elle le soutient dans les moments difficiles. Il arrangea son mariage avec le docteur Jérôme La Bonnardère qui sera médecin et maire de Crémieu.

Lyon a-t-il rendu suffisamment hommage à cet érudit ? Seule une petite rue des pentes de la Croix-Rousse lui est dédiée. Son buste sculpté par Joseph-Hugues

Faibish en 1860 se trouve à l'Hôtel de Ville. La salle de la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier porte son nom.

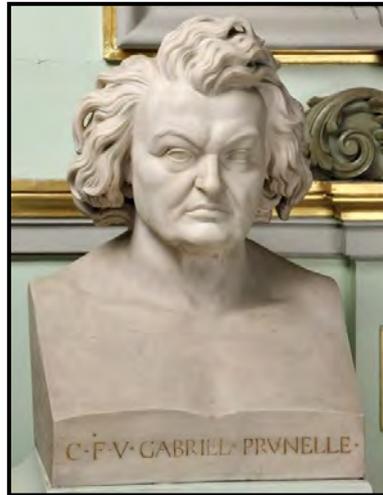


Figure 102 : Buste de G. Prunelle réalisé par Joseph-Hugues Faibish

(http://www.mba-lyon.fr/static/mba/contenu/img/Collections%20en%20mvt/recolement/Fabisch_Gabriel-Prunelle_800.jpg).

La Tour-du-Pin possède une place Prunelle. Il est toutefois mal connu dans son village natal car un des conseillers municipaux voulait débaptiser la place, pensant que son nom était celui d'une liqueur (40)! Vichy conserve la marque de son passage, avec la rue Prunelle. Une source portait son nom, mais elle est de nos jours obstruée.

Cet homme d'exception, quelque peu oublié de l'Histoire, a marqué son époque par son érudition et sa qualité de médecin au service de la société.

7. Honoré Daumier, caricaturiste politique

D'origine marseillaise, il est le fils d'un vitrier amateur de poèmes. A l'âge de 8 ans, avec toute sa famille il s'installe à Paris. Quelques années plus tard il est employé chez un libraire puis chez un huissier. Il suit des cours de dessin chez Alexandre Lenoir (75).

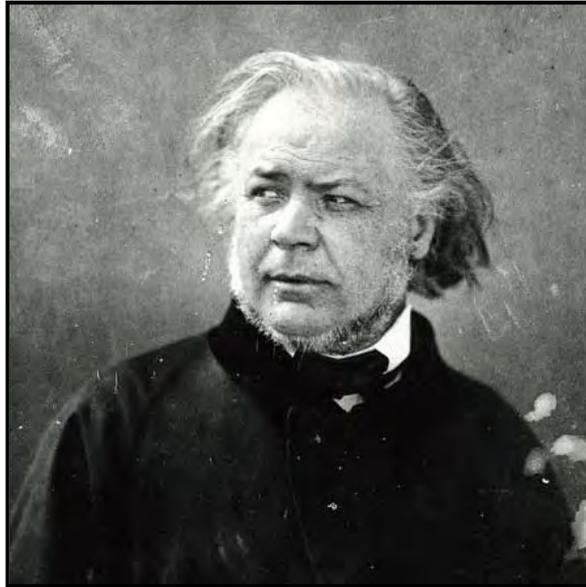


Figure 103 : Honoré Daumier (1808 – 1879)

(<http://www.poetanarquista.blogspot.fr/2012/02/pintura-honore-daumier.html>).

En 1829, ses premières caricatures sont publiées dans le journal parisien « *la Silhouette* ». Avec la révolution de juillet 1830, la censure s'atténue. Son ami Charles Philippon crée un premier journal « *la Caricature* » en 1830 (75).

Il saisit l'occasion de commencer ses caricatures politiques avec la série de bustes en terre cuite « *les célébrités du Juste milieu* », représentant une quarantaine de personnes, allant de politiques siégeant à la Chambre des députés, de l'entourage du roi Louis-Philippe à certains amis de Daumier. Ces bustes lui servent de modèle pour ses futures lithographies (76).



Figure 104 : G. Prunelle, « le Dédaigneux » (76).

Gabriel Prunelle est surnommé « le bison à cause de sa physionomie » ou le « docteur Prune ».

« *Le Charivari* » du 9 janvier 1833 écrit : « M. Prunelle n'aime pas l'évidence, parce qu'elle saute aux yeux ».

Dans *La Caricature* du 27 juin 1833, on note : « Les eaux de Vichy sont très salutaires, dit-on, aux personnes sujettes aux attaques nerveuses. Les transports frénétiques, épileptiques, galvaniques, auxquels M. Prune a été en proie pendant les deux sessions, en faveur du ministère, lui donnaient des droits incontestables à un régime calmant » (76).

Charles Philipon, fils d'un marchand de papiers peints de Lyon, est à la fois dessinateur et journaliste.

Il fonde en 1830 la revue satirique *La Caricature*.

Le 14 novembre 1831, Philipon est condamné à six mois de prison pour outrage à la personne du roi. Il présente une série qui, partant de la physionomie de Louis-Philippe, aboutit en quatre étapes à une métamorphose en forme de poire. Cette caricature célèbre sera reprise dans « *Le Charivari* » qu'il crée en 1832.

La caricature amicale de Daumier fait de Philipon un rieur édenté aux sourcils en accent circonflexe et au nez retroussé (76).



Figure 105 : Charles Philippon, « Le Rieur édenté » (76).

Jean-Claude Fulchiron est élu député de Lyon en 1831 et réélu en 1834, 1837, 1839 et 1842.

Il entre à la Chambre des pairs en 1845. Considéré comme « *la mouche du coche* », il ne cessa de voter avec le parti conservateur. « *On a beaucoup ri lorsque M. Fulchiron a demandé, ces jours derniers, la parole pour dire que la Chambre était infectée. Ce n'est pourtant pas si mal eu égard à M. Fulchiron* ».

Daumier accentue la double proéminence du nez et du menton du personnage (76).



Figure 106 : -Claude Fulchiron, « le Tartuffe » (76).



Figure 107 : Laurent Cunin-Gridaine, « le Mauvais » (76).

Il est, dit-on, « *le Thuriféraire de toutes les mesures rétrogrades* ».

« *Le Charivari* » du 24 avril 1833 le décrit comme ne parlant jamais et ayant l'air de ne pas penser davantage. Il quitte la politique en 1848 (76).

Suite à la parution de la caricature « *Gargantua* » offensante pour Louis-Philippe, il est condamné avec ses collaborateurs à 6 mois de prison.



Figure 108 : Louis-Philippe, « Gargantua », publié dans « la Caricature » N°61.
 (<http://expositions.bnf.fr/daumier/grand/012.htm>).

En 1832, Charles Philippon fonde un deuxième journal : « *le Charivari* ».



Figure 109 : Le Charivari, avec Prunelle caricaturé, 19 novembre 1833.
 (http://cartonnagesromantiques.blogspot.fr/2012/11/les-differents-bandeaux-du-charivari-de_17.html).



Figure 110 : Portrait de Monsieur Prune, « la caricature » N°138.
(<http://www.bm-lyon.fr/expo/08/daumier/biographie.php>).

Daumier avec ses dessins participe à l'élaboration de ces deux hebdomadaires. Il collabore également à un troisième journal, « *L'Association mensuelle* ». Dans ce dernier paraissent des planches nouvelles dont « *le ventre législatif* » (74). Sur ce dessin, Gabriel Prunelle est au premier plan, appuyé à l'hémicycle. Il a l'attitude d'un professeur qui se tient en dehors de l'assemblée, regardant avec distance et dédain « ses élèves » bavarder et somnoler.



Figure 111 : Le ventre législatif. Aspect des bancs ministériels de la chambre des impropitiués de 1834.

(http://expositions.bnf.fr/daumier/grand/025_1.htm).

En 1835, la liberté de la presse disparaît mais « *le Charivari* » résiste et Daumier produit de nombreuses caricatures de la vie quotidienne (75).

Il reste un célèbre dessinateur maîtrisant parfaitement la pratique du fusain avec ses dégradés du noir au blanc. Ce caricaturiste politique virulent ajouta une note humoristique et fantaisiste dans ses croquis après 1848 au retour de la liberté de la presse. En 1872, sa vue diminuant, il arrête les lithographies et se consacre à la peinture. Il décède en février 1879 (75).

Conclusion : Les neuf vies du docteur Prune

THESE SOUTENUE PAR : M. Nicolas Carrière

Les neuf vies du docteur Prune se succèdent, se complètent, s'entremêlent et rythment les années dédiées au travail, à l'étude des sciences et des arts. Il fait partie de ces hommes qui travaillent 15 heures par jour en se levant aux aurores.

Agriculteur, courant la campagne du Vion depuis sa jeunesse, il donne des conseils judicieux aux paysans de sa région. En tant que membre de la Société Royale d'Agriculture il développe l'agronomie, importe une race de vaches d'Angleterre et installe des moulins à grains.

Médecin militaire, il n'hésite pas à s'engager dans l'aventure bonapartiste en Egypte. Il ne verra jamais les pyramides mais sera présent à Austerlitz pour soigner et soulager les blessés. Sa connaissance militaire est aussi étendue que celle d'un haut gradé.

Bibliothécaire à Montpellier, il parcourt la France à la recherche de la perle rare, du livre le plus précieux qu'il rapporte comme un trésor à sa chère bibliothèque de Montpellier. Cette passion dévorante pour les livres durera toute sa vie.

Professeur à la faculté de médecine de Montpellier, ce pédagogue aime transmettre son savoir, former des jeunes médecins qui devront étudier bien plus que les matières scientifiques.

Médecin généraliste, il tient un cabinet à Lyon. Sa clientèle va rapidement s'agrandir et s'étendre à tous les milieux sociaux. Il devient un médecin respecté et réputé.

Député de l'Isère, la politique le passionne. Mais les honneurs et les postes importants à Paris ne l'attirent pas. Il refuse un poste de ministre et préfère rester proche de la population.

Maire de Lyon et de Vichy, c'est naturellement qu'il met son intelligence au service de la ville. Il veut tout contrôler. Rien n'échappe à sa vigilance. Son rôle politique reste très contesté : on lui a reproché à juste titre son absence de Lyon lors des révoltes des canuts de 1831 à 1834, son absence de compréhension vis-à-vis du mouvement ouvrier, mais aussi d'avoir montré une grande soumission à l'autorité royale alors qu'il passait pour un libéral avant la monarchie de juillet. En fait, son cas rejoint celui de nombreux hommes politiques ayant tendance à se ranger du côté de la loi et de l'ordre pour conserver leur poste et pouvoir continuer à exercer le pouvoir.

Inspecteur des eaux à Vichy, il développe les thermes. Il examine avec précision la composition et les propriétés des eaux. Il veut utiliser de la meilleure façon les bienfaits des sources.

Ecrivain tout au long de sa vie, il rédige de nombreux rapports scientifiques, discours divers, livres, proclamations, articles... Il veut transmettre à la postérité son immense savoir.

Puisse cette thèse sinon lui offrir une dixième vie, au moins contribuer à mieux connaître les neufs autres ?

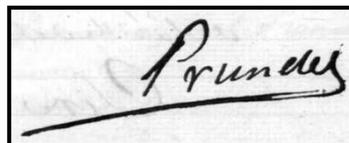
A black and white image of a handwritten signature in cursive script, which reads 'Prunelle'. The signature is written on a light-colored background and is enclosed within a thin black rectangular border.

Figure 112: Signature de Gabriel Prunelle

(http://www.archives-lyon.fr/archives/sections/fr/histoire_de_lyon/les_maires/de_1815_a_1852/gabriel_prunelle_18/).

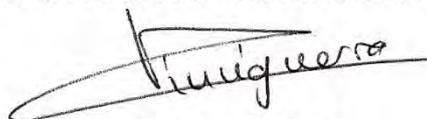
Le Président de la thèse,
Nom : M. François LOCHER

Signature :

A handwritten signature in cursive script, which appears to be 'F. Locher'. The signature is written in dark ink on a light background and is enclosed within a thin black rectangular border.

Vu et permis d'imprimer, Lyon, le **18 DEC. 2014**
Vu, la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et
Biologiques, Faculté de Pharmacie

Pour le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

A handwritten signature in cursive script, which appears to be 'C. Vinciguerra'. The signature is written in dark ink on a light background and is enclosed within a thin black rectangular border.

Professeure C. VINCIGUERRA

Bibliographie

- (1) Pelletier A., Rossard J, Bayard F. et al. Histoire de Lyon : des origines à nos jours. Lyon : Éditions lyonnaises d'art et d'histoire ; 2007.
- (2) Bassinai B. La soie à Lyon : De la Grande Fabrique aux textiles du XXI^e siècle. Lyon : Éditions lyonnaises d'art et d'histoire ; 2005.
- (3) Bayard F. Vivre à Lyon sous l'Ancien régime. Paris : Perrin ; 1997. Vivre sous l'Ancien régime
- (4) Demotz B. , Jeanblanc H. , Sommervogel C. et al. Les gouverneurs à Lyon : 1310 - 2010 : Le gouvernement militaire territorial. Lyon : Éditions lyonnaises d'art et d'histoire ; 2011.
- (5) Trenard L. La Révolution française dans la région Rhône-Alpes. Paris : Perrin ; 1992.
- (6) Janet Paul. Histoire de la Révolution Française. Edition du bicentenaire n°806. Suisse : production Editions Idégraf ; 1989.
- (7) Bruno Benoît, Raymond Curtet, René Giri, et al. 24 maires de Lyon pour deux siècles d'histoire. Lyon : édition Ludg ; 1994.
- (8) Lepine Bruno. Empreintes de maires. Lyon : EMMC ; 2012. Des hommes qui racontent l'histoire.
- (9) Bouchard Gilbert. L'histoire de Lyon en BD, tome 3, De la révolution à nos jours. Grenoble : Glénat ; 2007.
- (10) Pelletier André. Histoire de Lyon : de la capitale des Gaules à la métropole européenne. Lyon : édition lyonnaise d'art et d'histoire ; 2004.
- (11) Gutton Jean-Pierre. Histoire de Lyon illustrée. Toulouse : le Pérégrinateur ; 2008. Histoires des villes illustrées.
- (12) Bleton Auguste. Petite histoire populaire de Lyon. Brignais : Edition des Traboules ; 2008. Notre histoire.
- (13) Zweig Stefan. Fouché. Paris : LGF ; 2000. Le Livre de poche.
- (14) Zins Ronald, Berthod Bernard, Chassagne Serge, et al. Lyon et Napoléon. Dijon : Edition Faton ; 2005.
- (15) Kaishan Wu. Jean-François Terme, Maire de Lyon de 1840 à 1847. Mémoire : DEA en Histoire moderne contemporaine : 2001.
- (16) Denier André. Esquisse d'une biographie de Dr Prunelle. Communication faite à la Société française d'histoire de la médecine. 1941.
- (17) Denier André. Généalogie du Dr Prunelle 1777 – 1853. Revue Evocation. 1961 ; n°5 mai-juin-juillet : p132-139.
- (18) Fondation Georges Boissel. <http://www.cp-nord-dauphine.fr/index.php?babrw=root/DGAll/racine/fgb/navigation/les-piliers-de-l-institution/Historique> (consulté le 28.09.2014).
- (19) Potton Ariste. Le docteur Prunelle : sa vie et ses travaux. Lyon : Mle Savy ; 1855.

- (20) Le comité des travaux historiques et scientifiques. DUMAS Charles-Louis.
<http://cths.fr/an/prosopo.php?id=111454> (consulté le 10.10.2014).
- (21) Jean-Antoine Chaptal (1756 – 1832).
<http://isimabomba.free.fr/biographies/chimistes/chaptal.htm> (consulté le 10.10.2014).
- (22) Le comité des travaux historiques et scientifiques. FOUQUET Henri.
<http://cths.fr/an/prosopo.php?id=104765> (consulté le 10.10.2014).
- (23) Dumas Charles Louis. Eloge de Henri Fouquet, chirurgien à l'hôtel-Dieu, prononcé à l'école de Médecine de Montpellier le 11 novembre 1807. Montpellier : G. IZAR, imprimeur de l'Ecole de Médecine ; 1807.
- (24) Le comité des travaux historiques et scientifiques. GOUAN Antoine.
<http://cths.fr/an/prosopo.php?id=104770> (consulté le 10.10.2014).
- (25) Encyclopédie Larousse. Alexander Von Humboldt.
http://www.larousse.fr/encyclopedie/personnage/Alexander_von_Humboldt/124454 (consulté le 10.10.2014).
- (26) Société Française d'Orthopédie Pédiatrique. Historique ; Jacques Mathieu Delpech.
<http://www.sofop.org/Data/ModuleGestionDeContenu/PagesGenerees/02-Bibliotheque/Historique/CahiersGEOP/191.asp> (consulté le 10.10.2014).
- (27) Finot. Bibliothèque interuniversitaire de Santé Paris Descartes,. François-Joseph Double Inventeur de l'auscultation en 1817.
<http://www.biusante.parisdescartes.fr/sfhm/hsm/HSMx1972x006x001/HSMx1972x006x001x0014.pdf> (consulté le 11.10.2014).
- (28) Finot I. . Un échappé de la pharmacie précurseur de Laënnec : François-Joseph Double, inventeur de l'auscultation en 1817. Revue d'histoire de la pharmacie. 1975 ; Vol 224 ; n°224 : p362.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pharm_0035-2349_1975_num_63_224_7414_t1_0362_0000_1 (consulté le 11.10.2014).
- (29) Vial Mireille. Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques. Gabriel Prunelle (1777 – 1853) : Médecin, bibliophile et érudit à l'origine de la bibliothèque de la faculté de médecine de Montpellier. Novembre 2003 <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/1249-gabriel-prunelle-1777-1853-medecin-bibliophile-et-erudit-a-l-origine-de-la-bibliotheque-de-la-faculte-de-medecine-de-montpellier> (consulté le 03.09.2014).
- (30) André-Marie Ampère (17755 – 1836).
<http://isimabomba.free.fr/biographies/chimistes/ampere.htm> (consulté le 12.10.2014).
- (31) Visseaux-Cart-Tanneur Emmanuelle. André-Marie Ampère.
<http://www.visseaux.org/ampere.htm> (consulté le 12.10.2014).

- (32) 19 écoles de chimie, Fédération Gay-Lussac. Louis Joseph Gay Lussac : chimiste et physicien. <http://www.19ecolesdechimie.com/-Qui-est-louis-Joseph-Gay-Lussac,35-.html> (consulté le 12.10.2014).
- (33) Société des amis de la bibliothèque et de l'histoire de l'école Polytechnique. Louis Joseph GAY-LUSSAC biographie. <http://www.sabix.org/bulletin/b5/gay-lussac.html> (consulté le 12.10.2014).
- (34) Wikipédia. Aubin-Louis Millin de Grandmaison. http://fr.wikipedia.org/wiki/Aubin-Louis_Millin_de_Grandmaison (consulté le 12.10.2014).
- (35) Amis et passionnés du Père-Lachaise. MILLIN de GRANDMAISON Aubin Louis (1759 – 1818). http://fr.wikipedia.org/wiki/Aubin-Louis_Millin_de_Grandmaison (consulté le 12.10.2014).
- (36) Gontard Maurice. Vichy, l'irrésistible ascension 1800 – 1870. Nonette : Edition Créer ; 1998.
- (37) Paul-Louis Courier. Index. <http://www.paullouiscourier.fr/index.php> (consulté le 12.10.2014).
- (38) Wikipédia. Paul-Louis Courier. http://fr.wikipedia.org/wiki/Paul-Louis_Courier#Biographie (consulté le 12.10.2014).
- (39) Bibliothèque interuniversitaire de Santé, Paris Descartes. Biographie Larrey Dominique Jean. <http://www2.biusante.parisdescartes.fr/bio/?cle=1877> (consulté le 14.10.2014).
- (40) Denier André. Notice sur la vie du Dr Prunelle. Commémoration du souvenir du Dr Clément Gabriel Prunelle, La Batie-Montgascon ; le 13 juillet 1941.
- (41) Nicq Christiane, Cames Gérard, Velay Gérard. Gabriel Prunelle et les manuscrits de l'école de médecine de Montpellier. Montpellier : Graphisme et Gravure ; 1994.
- (42) Archives de France. Jean-Nicolas Corvisart. <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/action-culturelle/celebrations-nationales/2005/sciences/corvisart> (consulté le 15.10.2014).
- (43) Napoléon & Empire. Dufriche-Desgenettes, René Nicolas – Médecin. <http://www.napoleon-empire.net/personnages/desgenettes.php> (consulté le 15.10.2014).
- (44) Bac de français. Stendhal (23 janvier 1783 – 23 mars 1842) – biographie. <http://www.bacdefrancais.net/biostendhal.htm> (consulté le 15.10.2014).
- (45) Stendhal. La vie d'Henri Brulard, tome 1. Paris : le divan ; 1927. p27.
- (46) Stendhal. La vie d'Henri Brulard, tome 2. Paris : le Divan ; 1927. P97.
- (47) Stendal. Lucien Leuwen. Paris : Librairie Générale Française ; 2007.
- (48) Decuq E. , Fréon P. . Famille Prunelle 1533 – 1872. Archive du Rhône ; cote 7j1-23 ; 2005. http://cg69-jpg2.naoned-systemes.fr/accounts/mnesys_cg69/datas/medias/IR_pour_internet/7%20J.pdf (consulté le 30.08.2014) .

- (49) Archives municipales de Lyon en ligne. Acte de naissance.
http://www.fondsenligne.archives-lyon.fr/ac69v2/visu_affiche.php?PHPSID=256568d8ca3ec12ee33cd22253dcd7c5¶m=visu&page=96# (consulté le 03.09.2014).
- (50) Assemblée Nationale. Base de données historique des anciens députés.
http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=14439
(consulté le 20.08.2014).
- (51) de Chateaubriand François-René. Mémoire d'Outre-tombe. Paris : Acamédia ; 1997. p354 Version numérisée : Gallica bibliothèque numérique.
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1013503/f354> (consulté le 15.10.2014).
- (52) Musée Gadagne. Les clés de la ville.
http://www.gadagne.musees.lyon.fr/index.php/histoire_fr/content/download/1391/10949/file/zoom_cles.pdf (consulté le 20.10.2014).
- (53) Charvet Léon. René Dardel : 1796 – 1871. Lyon : Glairon-Mondet ; 1873.
- (54) Les rues de Lyon. Tabareau (place & rues).
<http://lesruesdelyon.hautetfort.com/archive/2009/07/01/tabareau-place-rue.html> (consulté le 16.10.2014).
- (55) Millénaire, le Centre de Ressource Prospectives du Grand Lyon. Joseph-Marie Jacquard.
http://www.millenaire3.com/fileadmin/user_upload/syntheses/Joseph_Marie_JACQUARD.pdf (consulté le 24.10.2014).
- (56) Prunelle Gabriel. Rapport sur le choléra-morbus, à la chambre des députés dans la séance du 14 septembre 1831. In : Journal universel et hebdomadaire de médecine et de chirurgie pratiques et des institutions médicales, deuxième année, tome 5. Paris : imprimerie d'Hippolyte Tiliard ; 1831. p19.
- (57) Jullien Pierre-Olivier. L'histoire du choléra. Th D Pharmacie : Lyon 1 ; 2012.
- (58) Archives municipales de Lyon, 51009. Avis sur les moyens à employer pour se préserver du cholera-morbus, publié par l'intendance sanitaire du département du Rhône. 1832 .
- (59) Archives municipales de Lyon. 51008. Etat des dépenses imputables sur le crédit additionnel de 75000 Francs porté au budget pour mesures sanitaires dans l'intérêt des nécessiteux qui seraient atteints du choléra. 1832.
- (60) Archives municipales de Lyon. 51009. Souscriptions conditionnelles en nature ou en argent pour subvenir aux besoins des Classes Indigentes, en cas d'invasion du Choléra-Morbus. 1832.
- (61) Frangin Claude. L'eau à Lyon la pompe de Cornouailles. In : L'Archéologie industrielle en France, n°54 ; juin 2009. <http://www.eaualyon.fr/l-ancienne-usine-des-eaux-de-st-clair/> (consulté le 17.09.2014).
- (62) Wikipédia. Fort Saint-Jean (Lyon). [http://fr.wikipedia.org/wiki/Fort_Saint-Jean_\(Lyon\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Fort_Saint-Jean_(Lyon)) (consulté le 05.10.2014).

- (63) Rapin Georges. La Croix-Rousse à travers l'histoire. Lyon : Dral-Lyon : Croix-Rousse Art et Culture ; 1983. Les trésors de la Grande Côte.
- (64) Girard Christophe. Le linceul du vieux monde : La révolte des canuts. Golfe-Juan : Les enfants rouges ; 2012.
- (65) Rude Fernand. Entre le libéralisme et le socialisme – Quelques médecins lyonnais aux temps romantiques. In : Lyon et la médecine, Revue lyonnaise de médecine ; 1958. p161
- (66) Prunelle Gabriel. In : Echo de la fabrique ; n°6 ; le 4 décembre 1831. Lyon : imprimerie de Charvin ; 1831. http://collections.bm-lyon.fr/BML_01PER0030214447/ISSUE_PDF (consulté le 09.09.2014). p6.
- (67) Bucquet Edouart. Aide-toi, le ciel t'aidera : comptes-rendus des sessions législatives : compte rendu de la session de 1831. Paris : Paulin ; 1832. P170-171.
- (68) Monfalcon Jean-Baptiste. La révolte des canuts : histoire des insurrections de Lyon en 1831 et 1834 d'après des documents authentiques. Toulouse : Eche ; 1979. P204.
- (69) M. Prunelle et la loi contre les associations. L'Echo de la Fabrique. 30 mars 1834 ; n°65 : p1.
- (70) Elysée. Adolphe Thiers (1871 – 1873) Présidence de la République. <http://www.elysee.fr/la-presidence/adolphe-thiers/> (consulté le 24.10.2014).
- (71) Tous Les Faits. Laurent Cunin-Gridaine. http://tous-les-faits.fr/laurent_cunin-gridaine (consulté le 12.10.2014).
- (72) Histoire de Vichy. <http://carteret.pagesperso-orange.fr/Histoire%20Vichy.htm> (consulté le 02.09.2014).
- (73) Vichy-guide. Les Pastilles de vichy. <http://www.vichy-guide.com/thermal/pastilles.php?rub=thermalisme> (consulté le 19.10.2014).
- (74) Archives municipales de l'Isère en ligne. Registre paroissiaux ; Acte de mariage. <http://archivesenligne.archives-isere.fr/mdr/index.php/docnumViewer/afficheDocnum/109/N/vue> (consulté le 23.09.2014)
- (75) Cherpin Jean. L'homme Daumier : un visage qui sort de l'ombre. Marseille : Art et livres de Provence ; 1973.
- (76) Assemblée nationale. Les bustes de Daumier. <http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/patrimoine/la-bibliotheque/les-bustes-de-daumier#prettyPhoto> (consulté le 20.10.2014).

L'ISPB – Faculté de Pharmacie de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1 n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses ; ces opinions sont considérées comme propres à leurs auteurs.

CARRIERE Nicolas**La vie de Gabriel Prunelle, médecin et maire de Lyon de 1830 à 1835**

Th. D. Pharm., Lyon 1, 2015, 157 p.

RESUME

De la révolution à la 1^{ère} République, la ville de Lyon n'a cessé d'évoluer et de connaître de grandes personnalités. Pendant les périodes troubles à la suite de la révolution, plusieurs gouvernements et administrations se succèdent.

Gabriel Prunelle, médecin militaire de formation, bibliothécaire en chef de la faculté de médecine de Montpellier et professeur d'histoire de la médecine et de la médecine légale dans cette même école devient maire de Lyon en 1830. Durant son mandat mouvementé, Gabriel Prunelle fait face aux deux révoltes ouvrières des canuts de 1831 et 1834 depuis Paris, où il siège en tant que député de l'Isère à la chambre des députés. Simultanément une épidémie de choléra se propage en Europe. Le maire prépare et protège sa ville en informant les Lyonnais par le biais d'affiches et crée « l'Intendance Sanitaire du Rhône » avec laquelle il met en place des mesures sanitaires.

Le docteur Prunelle entreprend aussi de nombreux chantiers pour la ville tels que l'approvisionnement en eaux, la restauration du Palais Saint Pierre ou encore l'éducation des plus jeunes...

Il démissionne en 1835, pour se consacrer uniquement à son poste d'inspecteur des eaux de Vichy dont il deviendra le maire en 1848.

MOTS CLES

Prunelle
Lyon
Maire
Choléra
Vichy

JURY

M. LOCHER François, Professeur des Universités
M. FRENEY Jean, Professeur des Universités
M. BOUCAUD-MAITRE Yves, Pharmacien-Biologiste
M. CHEVALLIER Jacques, Docteur en Médecine
M. RENAUD François, Professeur des Universités

DATE DE SOUTENANCE

29 Janvier 2015

ADRESSE DE L'AUTEUR

29, allée des chênes,
69340 Francheville.